

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 28 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 28 mars 2025, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2025 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Le Maire.

Etaient présents :

Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Antoine Casanova, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Laurent Marcangeli, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato pouvoir à Alexandre Farina, Stéphane Vannucci pouvoir à Pierre-Laurent Audisio, Simone Guerrini pouvoir à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne pouvoir à Annie Sichi, Muriel Madotto pouvoir à Nicole Ottavy, Antoine Cuttoli pouvoir à Jean-Pierre Aresu.

Etaient absents :

Ginou Battini-Lesueur, Paul Mancini, Sébastien Deliperi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Basile Paoli, Etienne Bastelica.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance. Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Le Maire, propose au conseil municipal de valider le procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 13 février 2025.

Ce Procès-verbal relate le déroulement du conseil municipal de manière succincte, les délibérations discutées, les échanges qui se sont tenus, le vote pour chaque délibération. Il a été transmis à chaque élu le 20 mars 2025 pour relecture et éventuelle rectification.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Adopte le procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2025 joint sans modification.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 18

juillet 2022 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales

Numéro	Date	Objet	Visa Préfecture
2025_048	14/02/2025	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à la fondation du patrimoine	19/02/2025
2025_049	14/02/2025	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'association nationale des élus en charge du sport.	19/02/2025
2025_050	14/02/2025	Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne	14/02/2025
2025_051	14/02/2025	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'association départementale des maires et présidents d'EPCI de la Corse du Sud	20/02/2025
2025_052	14/02/2025	Convention d'occupation de locaux scolaires avec la Fédération des Associations Laïques et d'Education Permanente « FALEP ».	25/03/2025
2025_053	20/02/2025	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat N°2802 au plan T -88 d'une superficie de 3m2 Cimetière communal St Antoine d'une durée 30 ans	03/03/2025
2025_054	20/02/2024	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio au conseil international des musées France	24/03/2025
2025_055	21/02/2025	Concession n° 2894 au plan : T -211 Concession d'une durée de 50 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit St Antoine	03/03/2025
2025_056	21/02/2025	Concession n° 2895 au plan : R-11.2 Concession d'une durée de 30 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit Nouveau	03/03/2025
2025_057	25/02/2025	Concession n° 2895 au plan: Y-182 Concession d'une durée de 50 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit Marin Ancien	
2025_058	03/03/2025	Portant fixation des tarifs applicables aux bénéficiaires d'abonnement de stationnement payant sur voirie (hors abonnements résidents)	03/03/2025
2025_059	04/03/2025	Concession n° 2897 au plan: T-55 Concession d'une durée de 15 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit St Antoine	
2025_060	05/03/2025	Concession n° 2896 au plan : T - 209 Concession d'une durée de 30 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit St Antoine	19/03/2025
2025_061	06/03/2025	Concession n° 2898 au plan : T -216 Concession d'une durée de 15 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit St Antoine	19/03/2025
2025_062	14/03/2025	Convention d'occupation de locaux scolaires avec la Fédération des Associations Laïques et d'Education Permanente « FALEP ».	
2025_063	20/03/2025	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat N°2479 au plan S-83 d'une superficie de 6m2 Cimetière communal St Antoine d'une durée Perpétuelle	10/04/2025
2025_064	20/03/2025	Portant régularisation de la décision attributive de concession Contrat N°1148 au plan 1-60 d'une superficie de 6m2 Cimetière communal Ancien d'une durée perpétuelle	10/04/2025
2025_065	21/03/2025	Concession n° 2899 au plan : T - 215 Concession d'une durée de 50 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit St Antoine	10/04/2025
2025_066	21/03/2025	Souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole	21/03/2025
2025_067	27/03/2025	Portant actualisation de la tarification applicable pour le stationnement de véhicules, cycles et engins permettant le déplacement de personnes sur le domaine public communal dans le cadre d'un service de partage au titre de l'année 2025	27/03/2025
2025_068	27/03/2025	Portant fixation du tarif d'occupation commerciale d'une Grande Roue	27/03/2025

encore livré. Et puis, il y a partout en ville encore beaucoup de travaux qui parfois génèrent des gênes en termes de stationnement. Donc, une perception d'une circonstance un peu aggravante sur la question du stationnement qui est rattachée à notre politique de mobilité qui inclut également la question des mobilités douces comme le téléphérique. Donc, beaucoup de sujets où nous avons à reconcerter. Je vois beaucoup d'Ajacciens toutes les semaines, il faut le temps de l'explication, il ne faut pas prendre les sujets les uns indépendamment des autres. Il s'est avéré aussi que techniquement la façon dont la délibération était libellée, elle avait quelques contradictions avec la volonté, qui était la nôtre, d'améliorer le statut du résident ajaccien. Donc une mauvaise perception, des petites corrections à faire et puis un encouragement pour nous aussi. À revoir, même si on a eu des feux verts sur le sujet, mais visiblement le contexte était un peu trop flottant et c'est la raison pour laquelle, parce qu'on a souhaité effectivement de bien expliquer les choses dans la généralité, qu'on a annulé et qu'on retravaillera différemment ce sujet-là. C'est un sujet très important et qui va dans le sens d'une amélioration de l'occupation du domaine public."

M. Farina : "Très simplement, on avait travaillé sur ce sujet, notamment avec mon collègue et ami Jacques Billard. Lui, depuis bien plus longtemps que moi. Mais comme on a veillé à l'aspect aussi commercial du centre-ville, on avait eu un diagnostic qui était clair parce qu'on a rencontré des gens, on a vu du monde, des associations, notamment des commerçants. Et le constat qui revenait, c'était qu'il y avait autour des pôles d'attractivité, une difficulté à stationner, un manque de turnover. Vous prenez par exemple le cours Napoléon pour le comparer à d'autres artères de même strate. Sur le cours Napoléon, on s'est rendu compte qu'une seule place était occupée par jour par 2 véhicules. Sur d'autres artères de ville de même strate, c'est 5 à 6 véhicules qui peuvent se garer sur cette même place, donc un turnover différent. On s'est rendu compte aussi que des usagers avaient du mal à se garer à proximité de leur domicile. C'est pour ça qu'on avait préféré, en hypercentre, limiter le stationnement pour ceux qui rentraient en ville à 02h30. Ensuite, il y avait un système d'abonnement bien entendu pour les résidents et tout un tas d'autres choses qui nous a poussé à revoir aussi notre copie. Je l'ai dit tout à l'heure à Madame Antonini, il faut parfois apprendre aussi un peu d'humilité, écouter les gens et c'est ce que nous avons fait. Et nous devons retravailler. Nous retournerons au quotidien voir les Ajacciens et travailler même s'il le faut, au cas par cas, dans les différents quartiers où ce stationnement devait être établi. Et voir ce qui va bien et ce qui va moins bien."

M. Billard : "Oui, juste un petit mot pour compléter les propos d'Alex, je voulais dire qu'au niveau de ce dossier on a travaillé pendant plus de 2 ans et demi et contrairement à ce que dit également la presse, tous les corps de métiers ont été consultés, que ce soit les infirmiers, les artisans également avec les nouveaux syndic des immeubles. C'est vrai qu'au niveau de ce dossier, je dirais, du travail qu'il va falloir faire maintenant, c'est plutôt lors des réunions de quartier, effectivement, c'est de bien préciser quartier par quartier, ce que nous avons l'intention de faire et de montrer qu'en réalité tout ce qui a été dit, beaucoup de choses sont erronées. C'est vrai, peut-être qu'on s'est trop précipité et que ça a manqué d'explications au niveau des gens, je crois qu'il est plutôt là le problème. D'autant plus, comme l'a dit Alex, au niveau des turnovers, ce qu'on va proposer effectivement, permettra justement une activité, à mon sens, beaucoup plus forte. Et en plus, par exemple, pour reprendre également, le haut du cours Grandval, c'est même à la demande des résidents d'instaurer des zones payantes. Parce qu'ils disent que lorsqu'ils arrivent dans leurs secteurs, ils n'arrivent pas à se garer ! Il y a 2 parties contradictoires, ceux qui ont la voix la plus forte ont peut-être emporté sur l'ensemble de la population ajaccienne. Mais par sagesse, vous avez bien fait de la retirer."

M. le Maire : "Ce qu'on appelle la crise de l'entendement. Est ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Alors, je vous précise, pour ceux qui ont envie de savoir, il n'y aura pas de modification de règlement tant que le parking du Diamant n'est pas livré. Dans l'ordre des choses, on va faire les choses dans cet ordre-là. On aura de toute façon l'occasion de revenir sur ce sujet et sur les questions de mobilité plus largement."

VOTE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame Aurélia Massei, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

APPROUVE

La mise à jour du Règlement des Aides.

VOTE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

2025/058 - Abrogation de la délibération n°2024/250 portant révision des modalités du stationnement payant sur voirie

Rapporteur : Monsieur Alexandre Farina, Adjoint délégué

Par délibération n°2024-250 du lundi 9 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé la révision des modalités de stationnement payant sur voirie.

L'adoption de ce nouveau schéma de stationnement avait pour ambition d'améliorer les conditions d'utilisation du domaine public, mais aussi de faciliter l'accès des résidents au centre-ville.

Il est constaté que cet objectif, qui s'inscrit dans la politique de mobilité du territoire du pays ajaccien, doit être mieux appréhendé à un moment où sont réalisés des travaux d'extension du parking du Diamant, à un moment où est travaillé l'élaboration d'un réseau de transport en commun plus performant et plus innovant.

Sera donc poursuivi le travail, quartier par quartier, pour obtenir la plus grande adhésion des concitoyens sur ces sujets.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'ABROGER la délibération n°2024-250 du lundi 9 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Alexandre Farina, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2333-87 portant sur la redevance de stationnement ;

Vu les délibérations n°2011/246, n°2013/228, n°216/34, n°2017/164, n°2018/28 et n°2023/077 du conseil municipal relatives aux modalités de stationnement sur voirie (zonages et tarifications applicables) ;

Vu la délibération n°2024-250 du lundi 9 décembre 2024 ;

ABROGE la délibération n°2024-250 du 9 décembre 2024.

Interventions :

M. le Maire : "Quelques mots avant de laisser la parole à Monsieur le premier adjoint juste pour une explication de texte, que j'ai déjà eu l'occasion de livrer à la majorité. Dans un double contexte qui nous a fait effectivement revoir notre position. Le premier, c'était effectivement une actualité sur les mobilités très importante et un timing, qu'il faut bien reconnaître, n'était pas, je dirais, propice à la bonne appréhension de ce règlement. Puisque nous avons un parking à livrer qui n'est pas

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame Aurélia Massei, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

AUTORISE M. le maire

- à procéder à l'individualisation de ces subventions
- à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

2025/057 - Mise à jour du règlement des aides aux associations

Rapporteur : Madame Aurélia Massei, Adjointe déléguée

Le tissu associatif s'est considérablement développé au cours des vingt dernières années sur le territoire Ajaccien. Proposant des actions et des activités sociales, culturelles, éducatives, sportives, humanitaires, environnementales etc.

Les associations contribuent à une vie locale dynamique, citoyenne et solidaire. Elles participent pleinement à la mise en œuvre des politiques publiques au profit de l'ensemble des citoyens du territoire.

La ville d'Ajaccio qui soutient les initiatives menées par les associations peut, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général, en cohérence avec les orientations de la commune et dans le cadre d'un véritable partenariat.

La commune s'engage donc dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions.

Sachant que l'attribution de subventions n'est pas une dépense obligatoire, les subventions attribuées ont pour caractéristiques d'être :

- Facultatives : elles ne peuvent être exigées,
- Précaires : leur renouvellement ne peut être automatique,
- Conditionnelles : elles doivent être attribuées sous condition d'une utilité locale et sont soumises à la libre appréciation du Conseil Municipal.

La mise à jour du Règlement des Aides s'inscrit dans cette logique et a notamment pour objet de :

- Prendre en compte les évolutions nationales en termes d'attributions de subventions et de les transposer au contexte local par l'intégration des seuils de subventions (point 7 du Règlement des Aides).
- Offrir une égalité d'accès à l'information par un espace dédié sur le site de la ville et une diffusion plus large pendant la période autorisée de dépôt des dossiers.
- Sécuriser l'autorité municipale, ses services mais également les attributaires de subventions par une application rigoureuse des différents points du Règlement des Aides.

Enfin, sous l'égide de la Direction des Finances, la Ville d'Ajaccio a entrepris un important travail de croisement des informations relatives aux aides attribuées dans ce cadre et celles en nature qui peuvent provenir de différents services.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la mise à jour du Règlement des Aides

l'entrée triomphale de Jésus. Je ne vois pas d'antagonisme à mêler les 2 fêtes. Je vois que le vicaire général a dit à tout le monde de le dire à personne puisqu'il m'a appelé 6 fois aussi, mais encore une fois, on ne peut pas préempter le calendrier. Enfin, l'Église de Corse n'est pas aux affaires, c'est nous qui sommes aux affaires. Et la semaine d'après, il y a le Catenacciu, la semaine d'après l'Ascension, la semaine d'après il y a I pescadori in festa ! Pour une ville où ça se passe mal et qui est au bord de la faillite, il se passe beaucoup de choses ! Effectivement, on aurait pu le faire le samedi. Mais au regard de tout ce que j'ai énuméré avant et du travail qui est fourni, par ailleurs, je félicite les services du travail d'arrache-pied, pour qu'un événement d'une telle tenue puisse se passer dans les rues de notre cité. Tu comprendras bien que le coup étant parti, il était très compliqué pour nous ensuite, vis-à-vis des marchés, et cetera, les engagements pris par la ville, de revenir sur la date. Cela étant dit, effectivement il y a un calendrier. Mais puisque de temps en temps, voire souvent, il faut aussi écouter nos commerçants qui sont le cœur battant économique de notre ville, ils préfèrent que ça se passe le dimanche. Et notre rôle, c'est d'organiser des événements qui plaisent à tout le monde et qui servent aussi les intérêts économiques de notre cité. Donc, le samedi, ça les dessert. Donc, nous sommes là pour apporter des solutions en concertation comme ça a été dit tout au long de ce Conseil municipal. Et je regrette que ça ne plaise pas au vicaire général. U Papa Francescu ci pardunarà è à u carnavali i ziteddi si pudarani amusassi. C'hè peghju. Ci sò i ziteddi ch'è sò in Castellucciu, à u spidali è ch'è sò oghji avà à u nuvellu spidali. Ci sò i ziteddi ch'è t'ani u cancaru, hè un pocu peghju ch'è di fighjulà u calendariu di u vicariu. Vi ringraziu »

M. le maire : « Mais nous sommes toujours dans une laïcité apaisée, on est bien d'accord ? »

VOTE

Par 36 voix Pour, 1 Abstention.

Abstention(s) : Basiliu Moretti.

2025/056 - Attribution d'une subvention aux associations disposant d'une convention triennale

Rapporteur : Madame Aurélia Massei, Adjointe déléguée

Dans le cadre de sa politique de soutien au secteur associatif, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations.

Afin de pérenniser l'aide apportée aux associations, la Ville d'Ajaccio souhaite renouveler les conventions triennales aux associations suivantes :

- Echecs Club Ajaccien : 35 000 €/an pour la période 2025-2027
- ACA Football : 90 000 €/an pour la période 2025-2027
- GFCA Volleyball : 157 500 €/an pour la période 2025-2027 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 20 000 € pour l'année 2025 (portant le montant total attribué pour 2025 à 177 500 €)
- L'AGHJA : 100 000 €/an pour la période 2025-2027

Les crédits sont prévus dans l'Autorisation d'Engagement (AE) 25ADM10, subventions 2025.

Cette AE est voté à hauteur de 3 213 480€.

Il est proposé d'affecter 1 147 500€ pour le financement des 3 années comme décrits supra.

Après ce vote, le solde disponible pour l'affectation de l'AE s'élèvera à 2 065 980€.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'AUTORISER le Maire à procéder à l'individualisation des subventions pour ces associations.
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

concourent à la satisfaction d'un intérêt général, autorisées à participer à cet événement et œuvrant dans le cadre d'une démarche à caractère caritatif, social, humanitaire, culturel ou sportif, sont exonérés du paiement de redevances d'occupation.

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation, d'un montant de 110 000 €, sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Christophe Mondoloni, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A :

- Signer les marchés
- Signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement du Carnaval
- Solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- Solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser des espaces publicitaires et/ou sponsoriser des événements
- Encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
- Mettre en place une régie de dépenses pour le Carnaval,
- Prendre en charge pour les prestataires des corsos et des autres animations les frais de restauration, hébergement et de transport

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation, d'un montant de 110 000 €, sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

Interventions :

M. Moretti : « Oui, excusez-moi 2 petites secondes, je vais faire une intervention très courte. Alors sur ce rapport, juste pour vous dire que je vais m'abstenir bien que le rapport fasse consensus et que généralement il soit voté à l'unanimité. Je tiens à saluer le travail de Christophe qui a remonté le carnaval et qui en a fait un véritable succès populaire, Monsieur le Maire. Ça il faut le reconnaître, quand il y a des choses bien, il faut les reconnaître. Et il peut être fier de l'engouement que celui-ci suscite et de la joie qu'il apporte aux petits et aux grands. Néanmoins, j'ai du mal à croire, connaissant, bien Christophe et le sachant quand même comme étant un bon catholique et même un confrère, qu'il ait choisi le jour des rameaux qui symbolise pour l'ensemble des chrétiens l'entrée en semaine sainte comme jour pour réaliser le carnaval. Alors, ce choix, il n'est pas, Monsieur le Maire, pour moi approprié. Et je dirais même qu'il a choqué pas mal de monde, notamment autour de la cathédrale. Ce qui est embêtant, c'est que malgré les demandes qui ont été faites notamment par le Vicaire général, pour avancer la date d'un jour, ça a été refusé. Ce qui va, je dirais, à l'encontre de toutes les traditions qui sont ancrées au cœur des Corses depuis des siècles. Voilà, j'ai pu noter, qu'on s'inspirait souvent de l'étranger pour beaucoup de choses, y compris, Monsieur le Maire, vous l'avez compris, pour les transports, notamment de Rio. Mais on aurait mieux fait de s'en inspirer pour la date du carnaval qui se termine le jour du mardi gras. Je vous remercie. »

M. Mondoloni : « Juste rappeler qu'on est dans un État laïque, que le vicaire général n'a pas préempté le calendrier, même si bien entendu la fête des rameaux est chère à mon cœur. C'est un jour de joie pour les chrétiens puisque c'est l'entrée de Jésus à Jérusalem sous des acclamations populaires et le peuple sera dans la rue, comme tu le disais de 7 à 77 ans pour faire la fête et fêter

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

MODIFIE

Les emplois tels que présentés en annexe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la Ville d'Ajaccio.

VOTE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

2025/055 - Carnaval d'Ajaccio 2025

Rapporteur : Monsieur Christophe Mondoloni, Adjoint délégué

Comme l'an dernier, l'idée sera de clôturer la saison des carnivals de Corse d'une part, puis de donner le vrai point de départ de la saison estivale, respectant des manifestations soutenues par la Ville depuis des années et qui fonctionnent : Pescadori in festa, les régates impériales etc...

Le thème du Carnaval d'Ajaccio sera : « La mer »

*** Le char principal** sera une figure emblématique surprise qui sera divulguée lors du lancement le 13 Avril 2025

Durant un jour la Ville d'Ajaccio va vivre au rythme du Carnaval avec :

- Un défilé pédestre
- Un corso
- Un village des enfants

Des boutiques officielles du Carnaval seront mises en place :

- Des boutiques proposant toutes les fournitures nécessaires à un Carnaval : confettis, bombes, masques etc...

La CAPA et certaines de ses communes participent activement à cette seconde édition du Carnaval : des chars dédiés sur le thème choisi cette année seront réalisés et participeront aux Corsos ainsi que des associations des communes.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

▪ d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer les marchés
- signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement du Carnaval
- solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser des espaces publicitaires et/ou sponsoriser des événements
- encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
- mettre en place une régie de dépenses pour le Carnaval,
- prendre en charge pour les prestataires des corsos et des autres animations les frais de restauration, hébergement et de transport
- en application des dispositions des articles L2125-1 et L2125-2 du code général de la propriété des personnes publiques, les associations à but non lucratif qui

cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier 40 emplois à la suite de la réunion du comité social territorial en date du 12 février 2025 modifiant l'effectif de référence de la collectivité. (cf. détails en annexe).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la Ville d'Ajaccio.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal

- De modifier les emplois tels que présentés en annexe

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Annie Sichi, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

MODIFIE

Les emplois tels que présentés annexe.

VOTE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

2025/054 - Modification de treize emplois permanents

Rapporteur : Madame Annie Sichi, Adjointe déléguée

L'article L 313-1 du code général de la fonction publique dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier treize emplois permanents : dix emplois permanents à la suite de mobilités, ainsi que trois emplois permanents à la suite de départs à la retraite. (Cf. détails en annexe).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la Ville d'Ajaccio.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De modifier les emplois tels que présentés en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Annie Sichi, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

l'exercice des droits réels constitués. Les frais de modification ou de déplacement des ouvrages seront à la charge de la partie à l'origine de la modification.

- **Indemnité** : EDF versera une indemnité unique et forfaitaire de 150 euros au propriétaire au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique.
- **Durée de la convention** : La convention prendra effet à compter de sa signature et sera valable pour la durée des ouvrages installés. En cas de désaffectation du poste, EDF s'occupera de l'enlèvement des ouvrages.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude, ainsi qu'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, au profit d'Electricité de France.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Nicole Ottavy, adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 2211-1, L. 4424-26-1 et suivants

Vu, le projet de convention de servitude ci-annexé,

Vu le projet de convention de mise à disposition du local afin d'y installer un poste de transformation électrique ci annexé,

Considérant les besoins de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation électrique de distribution publique sur la commune d'Ajaccio,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et la convention de mise à disposition ci-annexées.

VOTE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

2025/053 - Modification de quarante emplois permanents

Rapporteur : Madame Annie Sichi, Adjointe déléguée

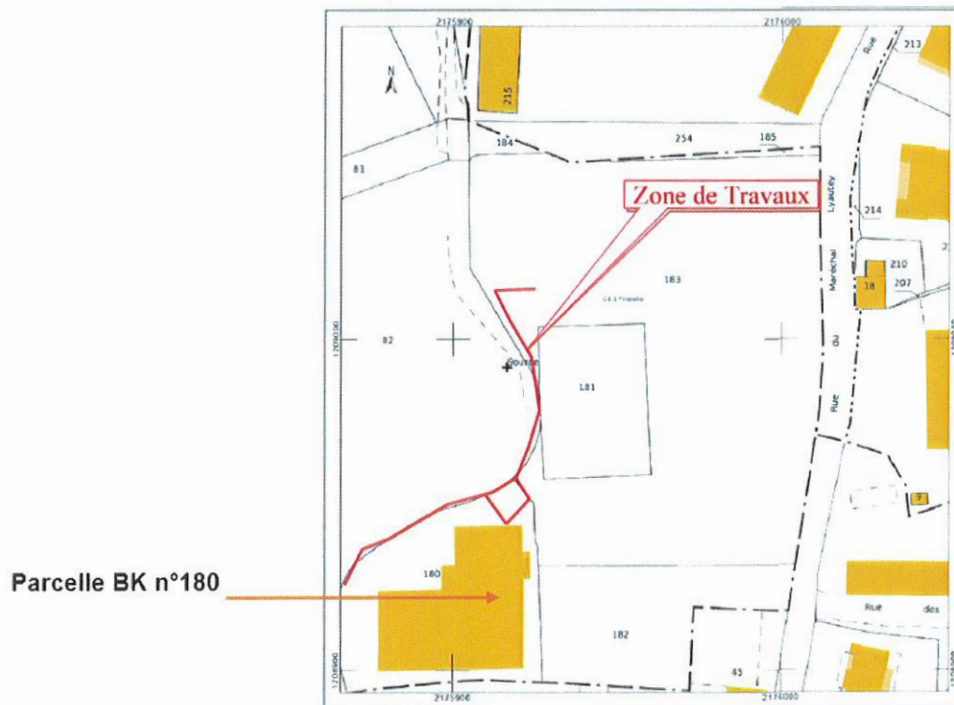
L'article L 313-1 du code général de la fonction publique dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper

propriétaire, sous réserve que ce dernier respecte la réglementation en vigueur.

- **Utilisation des ouvrages** : Utiliser les ouvrages pour les besoins du service public de distribution d'électricité, y compris les opérations de renforcement et de raccordement.
- **Accès aux agents d'EDF** : Permettre l'accès aux agents d'EDF et aux entrepreneurs accrédités pour la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages, tout en s'assurant que la parcelle soit laissée dans un état similaire à celui existant avant l'intervention. Le propriétaire sera informé des interventions, sauf en cas d'urgence.
- **Parcelle cadastrée section BK n°180 :**



De plus, la parcelle BK n°180 sera également concernée par la mise à disposition d'un local de 9,6 m² pour l'installation d'un poste de transformation électrique. Les principales dispositions de la convention incluent :

- **Occupation du local** : EDF occupera un local de 9,6 m² situé avenue Maréchal Lyautey, sur la parcelle cadastrée BK n°180 de 3089 m².
- **Passage des canalisations** : EDF est autorisé à faire passer toutes les canalisations électriques nécessaires, ainsi que les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation et la distribution publique électrique.
- **Accès permanent** : EDF et ses agents auront un accès permanent au local et aux canalisations pour l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages. Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.
- **Engagement du propriétaire** : Le propriétaire s'engage à ne pas entraver l'accès ou la sécurité des installations, à ne pas effectuer de travaux ou plantations sur le tracé des canalisations, et à entretenir le local mis à disposition.
- **Droits du propriétaire** : Le propriétaire conserve tous les droits compatibles avec

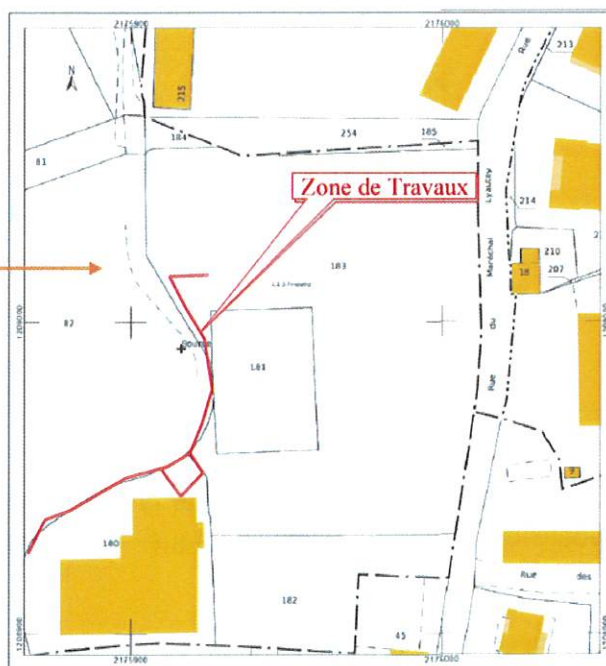
Parcelle cadastrée Section BK n°82

Parcelle cadastrée section BK n°180



- Parcelle cadastrée section BK n°82 :

Parcelle BK n°82



Dans ce cadre, EDF demande l'établissement d'une convention de servitude, qui inclut les droits suivants :

- **L'Installation de canalisations** : Établir à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, trois canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 88 mètres, ainsi que les accessoires nécessaires.
- **Borne de repérage** : Installer, si nécessaire, des bornes de repérage.
- **Travaux d'élagage** : Réaliser l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres situés à proximité des ouvrages, qui pourraient entraver leur installation ou causer des dommages. EDF pourra confier ces travaux au

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Considérant, l'intérêt pédagogique des voyages scolaires pour les élèves des écoles de la Ville d'Ajaccio.

ADOpte

L'individualisation des aides mentionnées conformément au tableau ci-dessus, dans le cadre des voyages organisés pour l'année scolaire 2024-2025.

INSCRIT

Ces subventions au Chapitre 65, Art 65748, Fonction 284 du budget Primitif 2025.

VOTE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

2025/052 - Convention de servitude au profit de la société Electricité de France sur la parcelle cadastrée section BK n°82 - convention de mise à disposition en faveur de la société Electricité de France sur la parcelle cadastrée BK n°180. Conservatoire Henri Tomasi – Av Maréchal Lyautey.

Rapporteur : Madame Nicole Ottavy, adjointe déléguée

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 17 février 2025, la société Électricité de France (EDF) a sollicité la Ville d'Ajaccio pour la mise en œuvre d'un projet visant à améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique avenue Maréchal Lyautey – Conservatoire Henri Tomasi. Ce projet concerne les parcelles section BK n°82 et BK n°180, propriétés de la commune.

Chaque année, des écoles de la ville d'Ajaccio organisent des voyages éducatifs liés aux activités pédagogiques et aux programmes scolaires.

Afin de réduire la participation financière des familles, la commune participe au financement de ces projets.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la Collectivité de Corse a organisé une commission de financement des projets de voyages scolaires regroupant la Direction de l'Enseignement de la CDC, les services académiques 2A et 2B, les mairies concernées et les conseillers pédagogiques des circonscriptions.

À l'issue de cette réunion, il a été retenu cinq projets de voyages pour lesquels une participation financière de la ville d'Ajaccio a été présentée à hauteur de 10 000 €.

Le montant total de la part Ville proposé est fixé selon le nombre d'enfants de l'école participant au voyage scolaire et conformément à la liste ci-dessous :

ÉCOLES	DESTINATION	Nbre d'élèves et durée du séjour	MONTANT TOTAL	Participation demandée à la ville par l'école	PART VILLE
Saint Jean 1 élémentaire CM2B	Séjour immersif Savaghju du 23/06 au 27/06/2025	18 élèves 4 jours	1 800.00 €	340.00 €	340.00 €
Danielle Casanova CP/CE1	Séjour immersif Savaghju du 28/04 au 30/04/2025	22 élèves 2 jours	1 320.00€	200.00 €	200.00 €
Charles Bonafedi CE2/CM1	A Casa Marina Galeria du 03/03 au 07/03/2025	21 élèves 4 jours	5 954.00€	1 634.00 €	1 634.00€
Pietralba élémentaire 1CM1+2CM2	Classe de mer les Fauvettes du 02/06 au 05/06/2025	72 élèves 3 jours	21 010.00€	6 500.00 €	5 826.00€
Notre Dame de l'Assomption 2CM1+2CM2	Rome du 15/05 au 19/05/2025	120 élèves 4 jours	75 600.00€	2 000.00 €	2 000.00€
TOTAL			105 684.00€	10 674.00 €	10 000.00€

CONSIDERANT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025 Chap. 65, Art.65748, Fonction 284

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'ADOPTER L'individualisation des aides mentionnées conformément au tableau ci-dessus, dans le cadre des voyages organisés pour l'année scolaire 2024-2025.

D'INSCRIRE Ces subventions au Chapitre 65, Art 65748, Fonction 284 du budget Primitif 2025.

La Ville d'Ajaccio organise et gère 7 ALSH sur son territoire dont un centre situé sur la commune de Baleone. Pour les résidents de la commune d'Ajaccio, les tarifs des ALSH sont calculés en fonction des revenus des familles. Pour les enfants résidant en dehors de la commune, il est appliqué un tarif unique qui ne tient pas compte des revenus des familles. Ces tarifs sont adoptés annuellement par le conseil municipal et ajustés selon l'évolution de l'indice du prix à la consommation.

Tous les ans, la ville accueille dans ses Accueils de Loisirs Sans Hébergement les enfants résidant du territoire de la CAPA dans le cadre d'un partenariat conclu avec cinq communes de la CAPA, à savoir Afa, Alata, Appietto, Sarrola-Carcopino et Villanova. Le tarif applicable à ces familles est celui des familles ajacciennes. En contrepartie, les communes signataires d'une convention de partenariat s'engagent à participer au fonctionnement de ces centres de loisirs en versant à la Ville d'Ajaccio une contribution financière d'un montant de 10 € par jour et par enfant.

Pour les enfants des communes de la CAPA non-signataires de cette convention, le tarif applicable est celui des résidents hors communes.

Il est proposé que la convention de partenariat puisse être proposée à l'ensemble des communes de la CAPA. Les conventions seront signées annuellement avec les communes intéressées.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le partenariat avec des communes de la CAPA pour l'accueil des enfants dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

D'autoriser Monsieur le Maire à signer annuellement avec les communes de la CAPA une convention de partenariat relative à l'accueil de leurs enfants dans les ALSH de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu le projet de convention présenté en annexe relatif à l'accueil de leurs enfants de la commune de la CAPA dans les ALSH de la ville,

Considérant la volonté de la ville d'Ajaccio d'accueillir les enfants des communes de la CAPA dans le cadre d'un partenariat conclu entre la ville et les communes de la CAPA qui le souhaiteraient,

APPROUVE

Le partenariat avec des communes de la CAPA pour l'accueil des enfants dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

AUTORISE

Monsieur le maire à signer annuellement la convention de partenariat avec des communes de la CAPA pour l'accueil des enfants dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

VOTE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

2025/051 - Financement de voyages scolaires - Année scolaire 2024/2025

Rapporteur : Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Adjointe déléguée

En sus de ses responsabilités de cheffe de file du projet, la ville d'Ajaccio portera, avec son port Charles Ornano, diverses actions sur le territoire d'Ajaccio portant sur l'organisation de manifestations mettant en valeur le port, ses acteurs et ses métiers, sur le développement de son système de capteurs d'analyse et d'alerte des pollutions marines ou encore certains investissements permettant de réduire les rejets nocifs pour l'environnement portuaire et favorisant les économies de ressources.

Elle initiera également une collaboration étroite avec des partenaires associés :

Partenariat : Chef de file = ville d'Ajaccio

7 Partenaires : Office de l'Environnement de la Corse, Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur, Province de Livourne, Commune d'Olbia, Commune de Porto Torres, Commune de Savona, Commune de La Spezia

Le plan de financement du projet pour les actions propres à la Ville d'Ajaccio s'établit ainsi :

Dépenses 398 520,00 €

Recettes FEDER : 80 % soit 318 816 €

Autofinancement : 20 % soit 79 704 €

Le formulaire du projet est joint en annexe.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER la participation de la Ville d'Ajaccio au projet CLEANPORTI admis au financement du FEDER dans le cadre du 2^e appel à projets du programme Italie-France 2021 -2027,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer

- La convention avec l'Autorité de Gestion,
- La convention entre tous les partenaires

ainsi que tous actes attenants qui découleraient de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Pierre-Laurent Audisio, conseiller municipal délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

AUTORISE

La participation de la Ville d'Ajaccio au projet CLEANPORTI admis au financement du FEDER dans le cadre du 2^e appel à projets du programme Italie-France 2021 -2027.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer

- La convention avec l'Autorité de Gestion,
- La convention entre tous les partenaires

ainsi que tous actes attenants qui découleraient de ce projet.

VOTE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

2025/050 - Conventions de partenariat avec des communes de la CAPA pour l'accueil des enfants dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Rapporteur : Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Adjointe déléguée

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Approuve

le plan de financement,

Autorise

Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la collectivité de Corse pour un montant de 219 000 € HT selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse	219 000 €	60 %
Commune d'Ajaccio	146 000 €	40 %
Total	365 000 €	100 %

VOTE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le maire rejoint la séance et reprend la présidence.

2025/049 - Présentation du projet Interreg "CLEANPORTI" admis à financement du Feder et validation de sa mise en œuvre

Rapporteur : Monsieur Pierre-Laurent Audisio, conseiller municipal délégué

L'engagement et la réussite des initiatives du Port Charles Ornano et plus largement de la Ville d'Ajaccio lors de la Programmation européenne précédente (2014-2020), au travers notamment du projet QUALIPORTI qu'elle a porté comme cheffe de file, lui ont permis d'être reconnu comme un partenaire adéquat et solide par un ensemble d'institutions européennes dont l'Autorité de Gestion du Programme.

Cette reconnaissance lui a ainsi permis de fédérer d'anciens partenaires et d'en acquérir de nouveaux afin de se positionner lors du II^e Appel à Projets (AAP) du Programme Italie-France 2021-2027, en tant que cheffe de file du projet CLEANPORTI, véritable continuité de QUALIPORTI.

Le 06 novembre 2024 s'est déroulé le Comité de Suivi du Programme Interreg à Viareggio (IT) afin de sélectionner les projets à retenir. À cette occasion, 38 projets ont été acceptés pour financement et CLEANPORTI s'y est notamment distingué comme étant le projet le mieux noté de cette programmation 2021-2027.

Le projet CLEANPORTI a pour objectif global de développer une stratégie-cadre pour l'excellence environnementale des ports de plaisance transfrontaliers et leurs territoires, permettant de renforcer la durabilité et minimiser l'impact des activités sur l'environnement.

Il est ainsi prévu d'adapter et de développer de nouvelles pratiques liées à l'environnement portuaire, à éduquer et sensibiliser les parties prenantes, ainsi qu'à transférer et expérimenter diverses actions pilotes.

ADOPTÉ

le Règlement Budgétaire et Financier modifié.

VOTE

Par 35 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

M. Moretti fait remarquer à M. Pugliesi qu'il a oublié de présenter le rapport suivant :

2025/048 - Aménagement et acquisition d'équipement de l'Espace Diamant "Lochi d'Arte"

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Depuis plusieurs années, la Direction de la Culture mène une politique ambitieuse en faveur du jeune public avec des propositions régulières en termes de spectacle vivant accompagnées d'actions de médiation, des actions en milieu scolaire et un programme d'activités annuel.

Les dates libérées sur l'Espace Diamant ont conduit l'équipe de la Direction de la Culture à initier une réflexion globale sur le devenir de l'Espace Diamant afin de réorienter son offre culturelle et d'optimiser les accueils dans ce lieu.

Pour être à la hauteur de ces nouvelles ambitions, l'Espace Diamant doit bénéficier de travaux à plusieurs niveaux :

- Des travaux de mises aux normes prioritaires (Travaux d'accessibilité, étanchéité, isolation et électricité).
- Des travaux de réagencement et de valorisation indispensables pour le développement de nouvelles activités,
- La mise en place de panneaux modulables pouvant créer des lieux d'ateliers seraient profitables à l'organisation de séminaires et de colloques.

A ce jour, le montant des travaux prioritaires à réaliser est estimé à 150 000 euros HT.

Il est également prévu des acquisitions de matériels techniques et scéniques (Projecteurs à LED, vidéoprojecteur...), le système actuel n'étant plus conforme aux besoins nécessaires.

Le montant des acquisitions est estimé à : 215 000 euros HT.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le projet d'aménagement et d'acquisition pour un montant de : 365 000 € HT,

Et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des financeurs selon le plan de financement suivant :

	Montant (HT)	Taux d'intervention
Collectivité de Corse <i>Règlement aide culture</i> <i>Mesure 3.3</i>	219 000 €	60 %
Commune d'Ajaccio <i>Autofinancement</i>	146 000 €	40 %
TOTAL	365 000 €	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VOTE

Par 35 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

2025/047 - Mise à jour du Règlement Budgétaire et Financier

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) a été voté le 1er février 2023. Son adoption est devenue obligatoire dans le cadre du passage au nouveau référentiel M57.

Il a pour objectif de clarifier les règles budgétaires et comptables de la Commune afin de garantir la sincérité et la fiabilité des comptes. Il constitue un référentiel commun auquel l'administration doit se conformer pour sécuriser ses procédures.

L'objet du présent rapport est de présenter la mise à jour du RBF.

En effet, l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022, relative à la responsabilité des gestionnaires publics (RGP), vise à accroître la responsabilité des gestionnaires publics et impose, de ce fait, un renforcement des procédures existantes.

Cette ordonnance instaure un régime unifié de responsabilité applicable à l'ensemble des agents publics. Elle prévoit la possibilité de sanctionner le ou les auteurs de fautes par une amende pouvant atteindre six mois de salaire. Les faits sanctionnables reposent sur « une faute grave ayant causé un préjudice financier significatif ».

Dans ce contexte, un travail a été engagé afin de sécuriser les pratiques existantes. L'objectif est donc, dans un premier temps, de renforcer le RBF. Dans un second temps, une stratégie de maîtrise des risques, appelée « contrôle interne », sera mise en place.

La mise à jour du RBF s'est appuyée sur une cartographie des pratiques existantes au sein de la collectivité. À cet effet, 56 entretiens ont été menés avec les agents en charge des tâches comptables et financières, identifiés par leur Directeur Général Adjoint. Ces échanges ont permis d'identifier les missions de chacun en matière de gestion comptable et financière, d'analyser les pratiques de travail, d'évaluer les éventuels risques liés aux tâches réalisées et de déterminer les axes d'amélioration des processus en place. Le RBF a ainsi été enrichi à partir de cet état des lieux et des nouvelles normes en matière de qualité comptable et financière.

L'enjeu est désormais de mettre en place un contrôle interne. Le contrôle interne se définit comme un ensemble de dispositifs permanents et formalisés permettant d'opérer un contrôle régulier sur l'intégralité d'une procédure, afin de détecter d'éventuels risques et d'apporter les mesures correctives nécessaires.

L'objectif in fine est de doter la collectivité d'une garantie de maîtrise des risques comptables et financiers.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier modifié

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Total dépenses financières		11 009 450,00	Total recettes financières		6 526 052,57
Chap. 45	Opérations pour comptes de tiers	681 620,00	Chap. 45	Opérations pour comptes de tiers	692 526,68
Total des dépenses réelles		40 062 064,09	Total des recettes réelles		37 606 465,79
Chap. 001	Solde exécution reporté anticipé	6 107 809,82	Chap. 040	Opérations ordre entre section	5 498 667,99
			Chap. 021	Virement à la section de fonctionnement	3 064 740,13
Total dépenses		46 169 873,91	Total recettes		46 169 873,91

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 et d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;
Vu la délibération 2025/001 du 27 janvier 2025 concernant le rapport support au débat d'orientation budgétaire 2025 ;
Vu le projet de délibération portant sur la reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2024 à intégrer au budget primitif 2025 du budget principal présenté au conseil municipal du 28 mars 2025 ;
Vu le projet de délibération portant sur la création et la révision des autorisations d'engagement présenté au conseil municipal du 28 mars 2025 ;
Vu le projet de délibération portant sur la création et la révision des autorisations de programme présenté au conseil municipal du 28 mars 2025 ;
Vu le projet de délibération portant sur les dotations et les reprises sur provisions présenté au conseil municipal du 28 mars 2025 ;
Vu le projet de délibération portant sur le vote des taux des impôts directs locaux présenté au conseil municipal du 28 mars 2025 ;
Vu le projet de délibération portant sur la dissolution du budget annexe ANRU et intégration vers le budget principal de la ville du 28 mars 2025 ;
Vu le projet de délibération portant sur l'affectation des résultats définitifs du compte financier unique 2024 du budget annexe ANRU présenté au conseil municipal du 28 mars 2025 ;
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances ;

Considérant que le projet de budget primitif 2025 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE

Le budget primitif 2025 du budget principal de la commune d'Ajaccio.

AUTORISE

le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Chap. 014	Atténuations de produits	201 000,00	Chap. 73	Impot et taxe	19 563 470,00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	11 683 124,00	Chap. 731	Fiscalité locale	55 072 940,00
			Chap. 74	Dotations et participations	26 130 870,00
			Chap. 75	Autres produits de gestion courante	443 490,00
Dépenses de gestion courante		106 685 714,00	Recettes de gestion courante		111 208 356,00
Chap. 66	Charges financières	2 540 460,00	Chap. 76	Produits financiers	412 858,00
Chap. 67	Charges spécifiques	270 000,00	Chap. 78	Reprises amortissements et dépréciations	22 500,00
Chap. 68	Dotations aux provisions	62 250,00			
Total dépenses réelles		109 558 424,00	Total recettes réelles		111 643 714,00
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	3 064 740,13	Chap. 002	Résultat de fonctionnement anticipé	6 478 118,12
Chap. 042	Opération d'ordre entre section	5 498 667,99			
Total dépenses		118 121 832,12	Total recettes		118 121 832,12

Section Investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	2 009 494,89	Chap. 13	Sub. d'investissement	20 312 406,54
Chap. 204	Sub. d'équipement versées	3 726 090,00	Chap. 16	Emprunts et dettes	10 075 480,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	3 571 703,80			
Chap. 23	Immobilisations en cours	19 063 705,40			
Total dépenses d'équipement		28 370 994,09	Total recettes d'équipement		30 387 886,54
Chap. 16	Emprunts et dettes	9 182 150,00	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 766 661,57
Chap. 27	Autres immobilisations financières	1 827 300,00	Chap. 27	Autres immobilisations financières	259 391,00
			Chap. 024	Produit des cessions d'immobilisation	500 000,00

crédits de paiement.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les créations et les révisions des autorisations d'engagement telles que décrites dans l'état annexé à la présente délibération dans le cadre du vote du budget primitif du budget principal de l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu l'état des autorisations d'engagement annexé au présent rapport ;
Vu le projet de budget primitif du budget principal de la ville 2025 et son rapport de présentation ;

ADOPTE

les créations et les révisions des autorisations d'engagement présentées dans l'état annexé à la présente délibération.

VOTE

Par 35 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

2025/046 - Adoption du budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 s'élève à la somme de 164 291 706.03 euros se décomposant comme suit :

- Section Fonctionnement : 118 121 832.12 euros
- Section Investissement : 46 169 873.91 euros

Suite à la décision d'inclure dès le vote du budget primitif 2025, la reprise anticipée des résultats 2024 du budget principal, le budget principal 2025 comporte les restes à réaliser d'investissement en dépenses et en recettes.

Précisons que ce budget principal comporte la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe ANRU qui a été dissous au 31 décembre 2024.

Les données suivantes comprennent l'intégralité des inscriptions (opérations réelles, opérations d'ordre, restes à réaliser et résultats reportés) :

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	18 595 590,00	Chap. 013	Atténuation de charges	271 740,00
Chap. 012	Charges de personnel	76 206 000,00	Chap. 70	Produit des services, domaine, ventes	9 725 846,00

réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

La mise en œuvre du dispositif des autorisations de programme / crédits de paiement permet de :

- Mieux visualiser le coût des opérations étalées sur plusieurs exercices ;
- Limiter les couvertures de crédits annuelles aux seuls besoins du mandatement ;
- Améliorer la lisibilité financière des comptes et le taux de réalisation en faisant coïncider le budget voté et le budget réalisé ;
- Faciliter la prospective financière ;
- Permettre la continuité des opérations pour la préparation et la passation des marchés publics.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter les créations et les révisions des autorisations de programme telles que décrites dans l'état annexé à la présente délibération dans le cadre du vote du budget primitif du budget principal de l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu l'état des autorisations de programmes annexé au présent rapport ;
Vu le projet de budget primitif du budget principal de la ville 2025 et son rapport de présentation ;

ADOpte

les créations et les révisions des autorisations de programme présentées dans l'état annexé à la présente délibération.

VOTE

Par 35 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

2025/045 - Création et révision des autorisations d'engagement du budget principal dans le cadre du vote du budget primitif 2025

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

En application de l'article L. 2311-3 du Code général des collectivités territoriales, la section de fonctionnement du budget peut comprendre des autorisations d'engagement. Chacune d'elle comprend la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations d'engagement sont réservées aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la commune s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une autorisation d'engagement.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls

VOTE

Par 35 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

2025/043 - Vote des taux des impôts directs locaux 2025

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Malgré les contraintes pesant sur le budget principal, il est proposé au Conseil municipal d'appliquer les mêmes taux d'imposition que l'année précédente :

- Taxe foncière bâtie : 30.65%.
- Taxe foncière non bâtie : 46.24%.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 22.72%.

Ces taux seront appliqués aux bases d'imposition qui seront notifiées par la Direction régionale des finances publiques dans l'état 1259.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu le Code général des impôts et, notamment, l'article 1636 B sexies,

Considérant la volonté de ne pas augmenter les impôts malgré les contraintes pesant sur le budget principal,

APPROUVE

Les mêmes taux d'imposition que l'année précédente :

- Taxe foncière bâtie : 30.65%
- Taxe foncière non bâtie : 46.24%.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 22.72%.

CHARGE

le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

2025/044 - Création et révision des autorisations de programmes du budget principal dans le cadre du vote du budget primitif 2025

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

En application de l'article L. 2311-3 du Code général des collectivités locales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou

chapitre 68 « dotation aux provisions » et en recettes, au chapitre 78 « reprise de provisions ».

Selon l'article R2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), une provision doit être constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune.

Il est proposé de constituer une dotation aux provisions pour risques et charges d'un montant total de 43 250 euros dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 compte 6815 correspondant aux frais irrépétibles ou aux prévisions des astreintes des litiges et contentieux ouverts à l'encontre de la Commune selon l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

L'article R2321-2 du CGCT prévoit également la constitution de provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Les provisions ont été estimées à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Il est proposé de constituer une dotation aux dépréciations d'actifs circulants d'un montant total de 19 000 euros dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 compte 6817 correspondant à environ 15% des restes à recouvrer de 2021 constatés par le comptable public selon l'annexe 2 jointe à la présente délibération.

Les provisions donnent lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque est devenu sans objet. Dans ses délibérations 2022/035 du 23 mars 2022 et 2024/040 du 25 mars 2024, le conseil municipal a constitué des provisions pour litiges et contentieux dont certaines doivent être reprises. Il est proposé la reprise des provisions pour un montant de 22 500 euros dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 compte 7815 selon l'annexe 3 jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2022/035 du 23 mars 2022 concernant la constitution de dotations aux provisions,

Vu la délibération 2024/040 du 25 mars 2024 concernant la constitution de dotations et reprises sur provisions 2024,

Vu l'annexe 1 « Liste de provisions pour risques et charges au titre des litiges et contentieux ouverts à l'encontre de la Commune »,

Vu l'annexe 2 « état de restes à recouvrer sur pièces prises en charge du 01/01/2021 au 31/12/2021 - situation actualisée au 14/02/2025 comprenant les comptes 411, 4161, 46721 et 46726 »,

Vu l'annexe 3 « Liste des reprises sur provision »,

Vu l'inscription des crédits nécessaires aux comptes 6815, 6817 et 7815 du budget principal primitif de 2025,

Considérant la nécessité de constituer des provisions,

APPROUVE

La constitution de provisions pour risques et charges et pour dépréciations aux actifs circulants pour un montant total de 62 250 euros selon l'annexe 1 et l'annexe 2 jointes à la présente délibération.

La reprise de provision pour un montant de 22 500 euros selon l'annexe 3 jointe à la présente délibération.

- D'approuver les résultats tels qu'ils ont été dressés par l'ordonnateur et attestés par le comptable public,
- D'autoriser la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2024,
- D'affecter les résultats prévisionnels :
 - Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : +6 409 548,71 euros
 - Au compte 001 « déficit d'investissement reporté » : -7 095 885,85 euros
- De préciser la sincérité du solde des restes à réaliser en section d'investissement pour un montant de 7 515 276,48 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
 Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-5,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la Ville d'Ajaccio
 Vu la fiche de calcul du résultat 2024 établie par l'ordonnateur et visée par le comptable,
 Vu les tableaux des résultats d'exécution du budget,
 Vu la liste des restes à réaliser en section d'investissement,

APPROUVE

- les résultats tels qu'ils ont été dressés par l'ordonnateur et attestés par le comptable public,

AUTORISE

- la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2025 du budget principal,

AFFECTE

- les résultats prévisionnels :
 - Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 6 409 548,71 euros
 - Au compte 001 « déficit d'investissement reporté » : -7 095 885,85 euros

PRECISE

De préciser la sincérité du solde des restes à réaliser en section d'investissement pour un montant de 7 515 276,48euros.

VOTE

Par 35 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

2025/042 - Dotations et reprises sur provisions

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Les dotations aux provisions sont des dépenses obligatoires qui relèvent des principes de sincérité et de prudence budgétaires. Les provisions en droit commun constituent des opérations d'ordre semi-budgétaires regroupées au sein des opérations réelles. Elles sont retracées en dépenses au

❖ **En section d'investissement :**

Total des titres émis 2024 :	51 344 562,76
Total des mandats 2024 :	55 750 431,80
Résultat de l'exercice :	-4 405 869,04
Déficit reporté de l'exercice 2023 :	-2 690 016,81
Résultat gestion 2024 de la section d'investissement :	-7 095 885,85

Restes à réaliser recettes d'investissement :	9 204 770,95
Restes à réaliser dépenses d'investissement :	1 689 494,47
Soldes des reports de la section d'investissement :	7 515 276,48

Résultat cumulé net d'investissement 2024 :	+ 419 390,63
--	---------------------

❖ **En section de fonctionnement :**

Total des titres émis 2024 :	111 812 932,51
Total des produits rattachés de l'exercice 1 572 827,75	
Total des recettes de l'exercice 2024 :	113 385 760,26
Total des mandats 2024 :	108 687 940,80
Total des mandats de rattachements de l'exercice :	2 837 149,33
Total des dépenses de l'exercice 2024 :	111 525 090,13

Résultat de l'exercice :	+ 1 860 670,13
Excédent reporté de l'exercice 2023 : 4 548 878,58	

Résultat cumulé net de fonctionnement 2024 :	+ 6 409 548,71
---	-----------------------

Les résultats anticipés 2024 font apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de + 6 409 548,71 euros et un résultat déficitaire hors restes à réaliser de la section d'investissement de -7 095 885,85 euros. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations anticipées du budget principal comme suit :

- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : +6 409 548,71 euros
- Au compte 001 « déficit d'investissement reporté » : -7 095 885,85 euros

Précisons que dans la mesure où le solde des restes à réaliser en investissement est supérieur au déficit d'investissement reporté, il n'est pas nécessaire de constituer une dotation en réserve au compte 1068.

Dans l'éventualité où le compte financier ferait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal procédera à leur régularisation. Dans tous les cas, une délibération d'affectation définitive des résultats interviendra après le vote du compte financier.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'affecter définitivement les résultats du compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe ANRU dans les comptes du budget principal de la Ville 2025 comme suit :

- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 68 569,41 euros
- Au compte 001 « excédent d'investissement reporté » : 988 076.03 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de l'Anru,
Vu la délibération proposée au conseil municipal du 28 mars 2025 portant sur la dissolution du budget annexe ANRU et intégration vers le budget principal de la Ville,
Vu l'approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe ANRU,
Vu la maquette du compte financier unique du budget annexe Anru de l'exercice 2024 réalisée conjointement, chacun pour leur partie, par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant que le compte financier unique du budget annexe Anru 2024 a été préalablement approuvé par le conseil municipal,

Considérant que la délibération portant sur la dissolution du budget annexe ANRU et intégration vers le budget principal de la Ville a été préalablement approuvée par le conseil municipal,

APPROUVE

L'affectation définitive de l'excédent de fonctionnement 2024 du budget annexe ANRU vers le compte 002 du budget principal de la Ville 2025 : 68 569,41 euros

L'affectation définitive de l'excédent d'investissement 2024 du budget annexe ANRU vers le compte 001 du budget principal de la Ville 2025 : 988 076.03 euros

VOTE

Par 35 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

2025/041 - Reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2024 à intégrer au budget primitif 2025 du budget principal de la Ville d'Ajaccio

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Selon l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Cette reprise anticipée du résultat s'appuie sur une procédure définie à l'article R2221-48-1 du CGCT qui prévoit que les « *inscriptions au budget sont justifiées par la production en annexe d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels* ». Cette fiche est accompagnée d'un tableau des résultats d'exécution du budget établi par le directeur et visé par le comptable public et d'un état des restes à réaliser de la section d'investissement arrêté au 31 décembre de l'exercice clos.

Ces documents sont annexés à la présente délibération.

Les résultats du compte financier provisoire 2024 du budget principal de la Ville d'Ajaccio sont :

Considérant que cette opération de rénovation urbaine des quartiers Cannes et Salines telle que prévues dans les conventions arrive à son terme tout comme le financement des opérations,

APPROUVE

La dissolution du budget annexe de l'ANRU au 31 décembre 2024 et son intégration dans le budget principal de la ville au 1^{er} janvier 2025.

AUTORISE

La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Ville au terme des opérations de liquidation.

VOTE

Par 35 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

2025/040 - Affectation des résultats définitifs du compte financier unique 2024 du budget annexe ANRU

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Les résultats du compte financier unique du budget annexe ANRU pour l'exercice 2024 sont :

❖ En section d'investissement :

Total des titres émis 2024 :	1 740 932.18
Total des mandats 2024 :	1 194 510.66
Résultat de l'exercice :	546 421.52
Excédent reporté de l'exercice 2023 :	441 654.51
Résultat gestion 2024 de la section d'investissement :	988 076.03
Restes à réaliser recettes d'investissement :	0.00
Restes à réaliser dépenses d'investissement :	0.00
Solde des reports de la section d'investissement	0.00

Résultat cumulé net d'investissement 2024 :	+ 988 076.03
--	---------------------

❖ En section de fonctionnement :

Total des titres émis 2024 :	409 364.63
Total des mandats émis 2024 :	409 364.63
Résultat de l'exercice :	0.00
Excédent reporté de l'exercice 2023 :	68 569,41

Résultat cumulé net de fonctionnement 2024 :	+ 68 569,41
---	--------------------

Le compte financier unique 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 68 569.41 euros et un excédent d'investissement de 988 076.03 euros. Précisons qu'il ne comporte aucun reste à réaliser.

Le conseil municipal réuni le 28 mars 2025 s'est préalablement prononcé sur la dissolution du budget annexe ANRU au 31 décembre 2024 et de son intégration vers le budget principal au 1^{er} janvier 2025. Ainsi, le conseil municipal a autorisé la reprise des résultats 2024 du budget annexe ANRU dans les comptes du budget principal de la Ville 2025.

l'exercice 2024,

Considérant que le compte financier unique constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice 2024,

Sans que l'ordonnateur ne prenne part au vote,

APPROUVE

les résultats constatés du compte financier unique du budget annexe de l'Anru pour l'exercice 2024.

VOTE

Par 35 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

2025/039 - Dissolution du budget annexe Anru et intégration vers le budget principal de la Ville

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Dans sa délibération 2015/103 du 7 avril 2015, le conseil municipal a autorisé la création d'un budget annexe ANRU géré sous la forme d'un service public administratif. Ce budget annexe a permis d'individualiser les opérations d'investissement d'envergure prévues au titre des conventions signées avec l'Agence nationale du renouvellement urbain (ANRU).

Désormais, cette opération de rénovation urbaine des quartiers Cannes et Salines telle que prévues dans les conventions, arrive à son terme, tout comme le financement des opérations. Ainsi, il ne semble plus opportun de déroger aux principes d'universalité et d'unité budgétaire.

Il est donc proposé de procéder à la dissolution du budget annexe de l'ANRU au 31 décembre 2024 et d'intégrer les dépenses et les recettes dans le budget principal de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette dissolution et ce transfert ont pour conséquence :

- La suppression du budget annexe de l'ANRU au 31 décembre 2024,
- La reprise de l'actif, du passif et l'intégration des résultats dans les comptes du budget principal de la Ville au 1^{er} janvier 2025.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER La dissolution du budget annexe de l'ANRU au 31 décembre 2024 et son intégration dans le budget principal de la ville au 1^{er} janvier 2025.

D'AUTORISER La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Ville au terme des opérations de liquidation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de l'Anru ;

Vu la délibération 2015/103 du conseil municipal du 7 avril 2015 portant création d'un budget annexe de ANRU,

sections.

VOTE

Par 36 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

Monsieur le Maire quitte l'hémicycle et laisse la présidence à Monsieur le Premier adjoint.

2025/038 - Approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe de l'Anru

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Le compte financier unique, document commun à l'ordonnateur et au comptable public, du budget annexe de l'ANRU pour l'exercice 2024 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses : 409 364.63 euros

Total des recettes : 477 934.04 (y compris reports de l'exercice n-1)

Soit un excédent de fonctionnement d'exécution de : **+ 68 569.41 euros**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses : 1 194 510.66 euros

Total des recettes : 2 182 586.69 euros (y compris reports de l'exercice n-1)

Soit un excédent d'investissement d'exécution de : **+ 988 076.03 euros**

Soit un résultat de clôture du compte financier unique 2024 de 1 056 645.44 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les résultats constatés du compte financier unique du budget annexe de l'ANRU pour l'exercice 2024.

Ce compte financier unique 2024 ne fait pas apparaître de restes à réaliser. En effet, précisons que le conseil municipal sera amené à se prononcer sur :

- La dissolution du budget annexe ANRU au 31 décembre 2024 et de son intégration vers le budget principal de la ville,
- L'affectation des résultats définitifs du compte financier unique 2024 du budget annexe ANRU vers le budget principal de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de l'Anru,

Vu la délibération n°2024/001 du 26 janvier 2024 concernant le débat d'orientation budgétaire 2024,

Vu la délibération n°2024/047 du 25 mars 2024 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'ANRU,

Vu la délibération n°2024/200 du 26 septembre 2024 décision modificative n°1 du budget annexe de l'ANRU,

Vu la délibération n°2024/265 du 9 décembre 2024 décision modificative n°2 relative au budget annexe de l'ANRU,

Vu la maquette financière du compte financier unique du budget annexe de l'Anru pour l'exercice 2024 réalisée conjointement par l'ordonnateur et par le comptable,

Vu le rapport de présentation du compte financier unique du budget annexe de l'Anru pour

Total modification	-168 000,00 €	Total modification	-168 000,00 €
---------------------------	----------------------	---------------------------	----------------------

Ainsi, il est précisé que suite aux modifications apportées par le conseil municipal :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 1 803 750 euros,
- Le budget est équilibré à 2 045 010 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe du Stationnement ;
Vu la délibération 2021/349 du 20 décembre 2021 concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;
Vu la délibération 2023/002 du 1^{er} février 2023 concernant l'adoption du règlement budgétaire et financier ;
Vu la délibération 2025/001 du 27 janvier 2025 concernant le rapport support au débat d'orientation budgétaire 2025 ;
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances ;

Considérant que le projet de budget primitif 2025 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE

Le budget primitif 2025 du budget annexe du stationnement de la commune d'Ajaccio avec les modifications suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	-38 340,00 €	Chap. 70	Prod. Services, domaine, ventes	-168 000,00 €
Chap. 012	Frais de personnel et frais assimilés	- 129 660,00 €			
Total modification		-168 000,00 €	Total modification		-168 000,00 €

PRECISE

Que le budget de stationnement avec les modifications apportées en séance s'équilibre à 2 045 010 euros

AUTORISE

le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des

Chap.65	Autres charges de gestion courante	115 810 €			
Chap. 66	Charges financières	24 350 €			
Total Dépenses réelles		1 742 660 €	Total Recettes réelles		1 971 750 €
Chap. 023	Virement à la section investissement	199 090 €			
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	30 000 €			
Total Dépenses		1 971 750 €	Total Recettes		1 971 750 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00 €	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	12 170,00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €			
Chap. 21	Immobilisations corporelles	189 760,00 €			
Total Dépenses réelles		241 260,00 €	Total Recettes réelles		12 170,00 €
			Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	199 090,00 €
			Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	30 000,00 €
Total Dépenses		241 260,00 €	Total Recettes		241 260,00 €

Il a été demandé au conseil municipal d'adopter le projet de budget primitif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2025.

En séance, le conseil municipal a apporté des modifications en section de fonctionnement au projet de budget primitif 2025. Ainsi, les crédits ont été réduits comme suit par chapitre par rapport au projet de budget :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	-38 340,00 €	Chap. 70	Prod. Services, domaine, ventes	-168 000,00 €
Chap. 012	Frais de personnel et frais assimilés	- 129 660,00 €			

l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la Régie des Parkings,

Vu la délibération 2025/001 du 27 janvier 2025 portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2025,
Vu le projet de délibération portant sur la reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2024 à intégrer au budget primitif 2025 du budget de la régie des parkings,
Vu le projet de délibération portant sur la révision des autorisations de programme du budget de la régie des parkings,

Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances,

Considérant que le projet de budget primitif 2025 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

ADOPTE

Le budget primitif 2025 de la régie des parkings de la ville d'Ajaccio.

VOTE

Par 36 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

2025/037 - Adoption du budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe du stationnement

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Le projet de budget primitif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2025 s'élève à la somme de 2 213 010 euros se décomposant comme suit :

- Section Fonctionnement : 1 971 750 euros
- Section Investissement : 241 260 euros

Les données suivantes comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	357 500 €	Chap. 70	Prod. Services, domaine, ventes	1 971 740 €
Chap. 012	Frais de personnel et frais assimilés	1 245 000 €	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €

- 2 890 098.20 euros pour la section d'exploitation,
- 11 248 466.05 euros pour la section d'investissement.

Les données comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice.

Section d'exploitation					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	398 396,00 €	Chap. 70	Ventes produits, prestations	1 557 383,43 €
Chap. 012	Charges de personnel	840 000,00 €	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	3 000,00 €
Chap. 66	Charges financières	745 000,00 €			
Chap. 67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €			
Total Dépenses réelles		1 993 396,00 €	Total Recettes réelles		1 560 383.43 €
Chap. 042	Opérations d'ordre	896 702.20 €	Chap. 002	Résultat de fonctionnement anticipé	1 329 714.77 €
Total Dépenses		2 890 098.20 €	Total Recettes		2 890 098,20 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes	665 000,00 €	Chap. 13	Subvention d'investissement	4 119 000,00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	712 060,00 €	Chap. 16	Emprunt et dettes	4 213 000,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	195 702,25 €			
Chap. 23	Immobilisations en cours	9 675 703,80 €			
Total Dépenses réelles		11 248 466,05 €	Total Recettes réelles		8 332 000,00 €
			Chap. 040	Opérations d'ordre	896 702.20 €
			Chap. 001	Solde d'exécution anticipé	2 019 763,85 €
Total Dépenses		11 248 466,05 €	Total Recettes		11 248 466,05 €

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le budget primitif de la régie des parkings pour

- Recettes :

Proposition BP 2025			
	Historique	AP 2025	AP 2026
Voté	4 074 290,00 €	5 952 290,00 €	
Crédits de paiement (CP)			
	Historique	CP 2025	CP 2026
Déjà financé	1 222 000,00 €		
Chapitre	Ligne de crédit		
13	8109 Subvention groupement EPCI CAPA	2 241 000,00 €	611 290,00 €
	9115 Subvention Région	1 878 000,00 €	
Total		4 119 000,00 €	611 290,00 €
<i>Reste à financer CP</i>		<i>611 290,00 €</i>	

La révision des autorisations de programme relative à « l'acquisition et à l'aménagement en parking de la galerie Napoléon » 20PARK01 en dépenses comme suit :

Proposition BP 2025				
	Historique	AP 2025	AP 2026	AP 2027
Voté	4 000 000,00 €			
Crédits de paiement (CP)				
	Historique	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Déjà financé	2 220 120,00 €			
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit			
20	4079 Etude parking galerie Napoléon	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
21	4080 Travaux aménagement			
Total		80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
<i>Reste à financer CP</i>		<i>1 699 880,00 €</i>	<i>1 619 880,00 €</i>	<i>1 539 880,00 €</i>

VOTE

Par 36 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

2025/036 - Adoption du budget primitif de l'exercice 2025 régie des parkings

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Le projet de budget primitif de la régie des parkings de la Ville d'Ajaccio s'élève, pour l'exercice 2025, à la somme de 14 138 564.25 euros dont :

21	4080 Travaux aménagement			
Total		80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
<i>Reste à financer CP</i>		<i>1 699 880,00 €</i>	<i>1 619 880,00 €</i>	<i>1 539 880,00 €</i>

Les crédits de paiement proposés pour l'année 2025 sont inscrits au budget primitif 2025 du budget de la régie des parkings.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la révision des autorisations de programme.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la Régie des Parkings,

Vu le projet de délibération portant sur l'adoption du budget primitif de l'exercice 2025 du budget de la régie des parkings ainsi que ses annexes : la maquette financière et le rapport de présentation,

APPROUVE

la révision de l'autorisation de programme relative aux travaux de construction et d'aménagement du parking Diamant 19PARK02 comme suit :

- Dépenses :

Proposition BP 2025			
	Historique	AP 2025	AP 2026
Voté	17 914 700,00 €	20 371 452,00 €	
Crédits de paiement (CP)			
	Historique	CP 2025	CP 2026
Déjà financé	6 168 530,81 €		
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit		
20	6097 MOE Parking Diamant	570 000,00 €	143 197,06 €
	3074 Etudes constructions	30 000,00 €	
23	4077 TRAVAUX Parking Diamant	9 650 000,00 €	3 809 724,13 €
Total		10 250 000,00 €	3 952 921,19 €
Reste à financer CP		3 952 921,19 €	0,00 €

Déjà financé	6 168 530,81 €		
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit		
20	6097 MOE Parking Diamant	570 000,00 €	143 197,06 €
	3074 Etudes constructions	30 000,00 €	
23	4077 TRAVAUX Parking Diamant	9 650 000,00 €	3 809 724,13 €
Total		10 250 000,00 €	3 952 921,19 €
Reste à financer CP		3 952 921,19 €	0,00 €

- Recettes :

Proposition BP 2025			
	Historique	AP 2025	AP 2026
Voté	4 074 290,00 €	5 952 290,00 €	
Crédits de paiement (CP)			
	Historique	CP 2025	CP 2026
Déjà financé	1 222 000,00 €		
Chapitre	Ligne de crédit		
13	8109 Subvention groupement EPCI CAPA	2 241 000,00 €	611 290,00 €
	9115 Subvention Région	1 878 000,00 €	
Total		4 119 000,00 €	611 290,00 €
Reste à financer CP		611 290,00 €	

2- L'autorisation de programme relative à « l'acquisition et à l'aménagement en parking de la galerie Napoléon » 20PARK01 doit faire l'objet d'une inscription de crédits de paiement en dépense pour l'exercice 2024.

Proposition BP 2025				
	Historique	AP 2025	AP 2026	AP 2027
Voté	4 000 000,00 €			
Crédits de paiement (CP)				
	Historique	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Déjà financé	2 220 120,00 €			
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit			
20	4079 Etude parking galerie Napoléon	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €

AUTORISE

- la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2025 du budget de la régie des parkings,

AFFECTE

- les résultats prévisionnels :
- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 329 714.77 euros
- Au compte 001 « excédent d'investissement reporté » : 2 019 763.85 euros

PRECISE

- la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement pour un montant de 134 482.25 euros.

VOTE

Par 36 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

2025/035 - Révision des autorisations de programme du budget 2025 de la régie des parkings

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Les services publics industriels et commerciaux peuvent recourir aux autorisations de programme et crédits de paiement pour leurs dépenses d'investissement. Cette procédure permet de ne pas inscrire au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Quant aux crédits de paiement, ils correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

1- L'autorisation de programme relative aux travaux de construction et d'aménagement du parking Diamant 19PARK02 doit faire l'objet d'une nouvelle prévision en dépenses.

Cette autorisation de programme comporte, d'une part en dépense, la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et, d'autre part en recette, une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Précisons que les recettes détaillées ci-dessous sont des co-financements notifiés soit par délibération (délibération 2024/024 du conseil communautaire du 22 mars 2024) soit par arrêté (arrêté n°2024-09-07923 du 4 décembre 2024 attributif de subvention du Président du conseil exécutif de la Corse) et que les autres recettes (emprunts ou autofinancement) n'y figurent pas.

- Dépenses :

Proposition BP 2025			
	Historique	AP 2025	AP 2026
Voté	17 914 700,00 €	20 371 452,00 €	
Crédits de paiement (CP)			
	Historique	CP 2025	CP 2026

Total des titres émis 2024 :	1 837 648.58
Total des produits rattachés de l'exercice :	0.00
Total des recettes de l'exercice 2024 :	1 837 648.58
Total des mandats 2024 :	1 930 320.87
Total des mandats de rattachements de l'exercice :	193 790.53
Total des dépenses de l'exercice 2024 :	2 124 111.40
Résultat de l'exercice 2024 de la section d'exploitation :	- 286 464.82
Excédent reporté de l'exercice 2023 (002) :	1 616 177.59

Résultat cumulé net de fonctionnement 2024 :	+ 1 329 714.77
---	-----------------------

Les résultats anticipés 2024 font apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 329 714.77 euros et un résultat excédentaire hors restes à réaliser de la section d'investissement de 2 019 763.85 euros. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations anticipées du budget de la régie des parkings comme suit :

- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 329 714.77 euros
- Au compte 001 « excédent d'investissement reporté » : 2 019 763.85 euros

Dans l'éventualité où le compte financier fera apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal procédera à leur régularisation. Dans tous les cas, une délibération d'affectation définitive des résultats interviendra après le vote du compte financier.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver les résultats prévisionnels 2024 tels qu'ils ont été dressés par l'ordonnateur et attestés par le comptable public,
- D'autoriser la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2025,
- D'affecter les résultats prévisionnels :
 - Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 329 714.77 euros
 - Au compte 001 « excédent d'investissement reporté » : 2 019 763.85 euros
- De préciser la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement pour un montant de 134 482.25 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la Régie des Parkings,
Vu la fiche de calcul du résultat 2025 établie par l'ordonnateur et visée par le comptable,
Vu les tableaux des résultats d'exécution du budget,
Vu la liste des restes à réaliser en section d'investissement,

APPROUVE

- les résultats prévisionnels 2024 tels qu'ils ont été dressés par l'ordonnateur et attestés par le comptable public,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la Régie du port de plaisance ;

Vu la délibération 2025/001 du 27 janvier 2025 portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2025,

Vu la maquette financière et le rapport présentés,

Considérant que le projet de budget primitif 2025 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

ADOPTÉ

Le budget primitif 2025 de la Régie du port de plaisance Charles Ornano.

VOTE

Par 36 voix Pour, 1 voix Contre.

Vote(s) contre : Basiliu Moretti.

2025/034 - Reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2024 à intégrer au budget primitif 2025 du budget de la régie des parkings

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Selon l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Cette reprise anticipée du résultat s'appuie sur une procédure définie à l'article R2221-48-1 du CGCT qui prévoit que les « *inscriptions au budget sont justifiées par la production en annexe d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels* ». Cette fiche est accompagnée d'un tableau des résultats d'exécution du budget établi par le directeur et visé par le comptable public et d'un état des restes à réaliser de la section d'investissement arrêté au 31 décembre de l'exercice clos. Ces documents sont annexés à la présente délibération.

Les résultats du compte financier provisoire 2024 du budget de la régie à autonomie financière du parking sont :

En section d'investissement :

Total des titres émis 2024 :	10 019 300.63
Total des mandats 2024 :	8 810 908.25
Résultat de l'exercice 2024 d'investissement :	1 208 392.38
Excédent reporté de l'exercice 2023 (001) :	811 371.47
Résultat gestion 2024 de la section d'investissement :	2 019 763.85

Rar recettes d'investissement :	0.00
Rar dépenses d'investissement :	134 482.25
Soldes des reports de la section d'investissement :	- 134 482.25

Résultat cumulé net d'investissement 2024 :	1 885 281.60
--	---------------------

En section d'exploitation :

Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	1 104 500	Chap. 70	Ventes produits, prestations	2 910 000
Chap. 012	Charges de personnel	880 000	Chap. 74	Subvention d'exploitation	79 704
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	309 289	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	964 289
Chap. 66	Charges financières	88 520			
Chap. 67	Charges exceptionnelles	10 000			
Chap. 68	Dotations aux provisions	20 000			
Chap. 69	Impôts sur les bénéfices	250 000			
Total Dépenses réelles		2 662 309	Total Recettes réelles		3 953 993
Chap. 023	Virement à la section investissement	737 654			
Chap. 042	Opérations d'ordre	1 254 030	Chap. 042	Opérations d'ordre	700 000
Total Dépenses		4 653 993	Total Recettes		4 653 993

Section Investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes	830 000	Chap. 13	Subventions d'investissement	129 600
Chap. 21	Immobilisations corporelles	429 284			
Chap. 23	Immobilisations en cours	162 000			
Total Dépenses réelles		1 421 284	Total Recettes réelles		129 600
			Chap. 021	Virement de la section d'exploitation	737 654
Chap. 040	Opérations d'ordre	700 000	Chap. 040	Opérations d'ordre	1 254 030
Total Dépenses		2 121 284	Total Recettes		2 121 284

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le budget primitif du port de plaisance pour l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

parkings, lors de son adoption.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1

En l'attente du vote du budget définitif et afin de garantir la continuité du service public, il est proposé d'ouvrir des crédits 2025 par anticipation.

ANNULE

la délibération N° 2024/268 du 6 décembre 2024

DECIDE

de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2025.

APPROUVE

les propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans les tableaux ci-avant.

AUTORISE Monsieur le Maire

à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées en Autorisation de programme ou hors autorisations de programme dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **7 142 316,09 €**.

AUTORISE Monsieur le Maire

à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement gérées en autorisation d'engagement dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **856 098,78 €**.

PRECISE

que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025, lors de son adoption.

VOTE

Par 36 voix Pour, 1 Abstention.

Abstention(s) : Basiliu Moretti.

2025/033 - Adoption du budget primitif de l'exercice 2025 Régie du port de plaisance

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Le projet de budget primitif de la régie à autonomie financière du port de plaisance Charles Ornano s'élève, pour l'exercice 2025, à la somme de 6 775 277 euros se décomposant comme suit :

- Section d'exploitation : 4 653 993 euros
- Section d'investissement : 2 121 284 euros

Les données comprennent l'intégralité des mouvements c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice.

Section Exploitation	
Dépenses	Recettes

La limite maximale de 25% des crédits ouverts s'applique pour les lignes gérées sur autorisation de programme comme pour celles gérées hors autorisations de programme. Un tableau unique est donc proposé au vote, conformément à la demande des services de l'Etat :

Chapitres	Intitulés	Crédits votés au BP 2024	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2024	BP + DM 2024	Ouverture de crédits dans la limite du quart voté en 2024
20	2031 - FRAIS D'ETUDES	1 050 000,00 €	280 000,00 €	1 330 000,00 €	332 500,00 €
20	s/Total 20	1 050 000,00 €	280 000,00 €	1 330 000,00 €	332 500,00 €
21	2131 - BATIMENTS PUBLICS	0,00 €	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €	550 000,00 €
21	2135 - INST, AGENCT, AMENAGT CONST	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	12 500,00 €
21	2157 - MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIR	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	50 000,00 €
21	2181 - AUT. IMPOS CORPO INSTAL GEN	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	37 500,00 €
21	s/Total 21	400 000,00 €	2 200 000,00 €	2 600 000,00 €	650 000,00 €
23	2313 - IMMO EN COURS CONSTRUCTIONS	6500000,00	955000,00	7 455 000,00 €	1 863 750,00 €
23	2315 - IMM EN COURS INSTAL MAT ET OUT	141059,96	0,00	141 059,96 €	35 264,99 €
23	s/Total 23	6 641 059,96 €	955 000,00 €	7 596 059,96 €	1 899 014,99 €

Total des dépenses d'équipement 8 091 059,96 € 3 435 000,00 € 11 526 059,96 € 2 881 514,99 €

Considérant que l'ouverture anticipée des crédits en section d'investissement permet une continuité de service entre la clôture de l'exercice 2024 et le vote du budget primitif 2025,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'annuler la délibération N° 2024/270 du 6 décembre 2024

De décider de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2025 de la régie autonome des parkings.

D'approuver les propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans les tableaux ci-avant.

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées en autorisation de programme ou hors autorisations de programme dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **2 881 514,99 €**.

De préciser que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025 de la régie autonome des

Par 36 voix Pour, 1 Abstention.

Abstention(s) : Basiliu Moretti.

2025/032 - Ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2025 du Budget Régie Autonome parking - Abrogation de la délibération 2024/270 du 9 décembre 2024 et proposition d'une délibération corrective

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Lors de la séance du lundi 9 décembre 2024, par la délibération n°2024/270, le conseil municipal :

- **APPROUVAIT** l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2025 pour le budget de la régie des parkings,
- **AUTORISAIT** l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors autorisation de programme à hauteur de 100 000 euros selon le détail par montant et par chapitre suivant :

Chapitre	Crédits ouverts sur l'exercice 2025 hors AP
20	10 000,00 €
21	80 000,00 €
23	10 000,00 €
Total	100 000,00 €

- **AUTORISAIT** l'ordonnateur à liquider et mandater des dépenses d'investissement de l'opération 19PARK02 relative aux travaux de construction et d'aménagement du parking Diamant selon les montants des crédits de paiement 2025 votés soit :

Chapitre	Crédits de paiement 2025
20	363 546,46 €
23	8 045 000,00 €

- **PRECISAIT** que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025 du budget de la régie à autonomie financière des parkings.

Par un courrier daté du 24 février 2025, la Direction de collectivités locales, bureau des affaires budgétaires et financières de la préfecture de la Corse du sud demande de modifier la délibération selon les observations suivantes : « La procédure introduite par l'article L.1612-1 du CGCT ne concerne que les dépenses d'investissement de l'exercice en cours jusqu'aux délais légaux fixés par le CGCT. Cet article ne vise donc que les crédits ouverts, ce qui exclut les restes à réaliser (RAR) » et « Les ouvertures de crédits doivent être déclinées te que suit, à ventiler par chapitre mais aussi par article, afin de rendre la reprise au budget une fois votée transparente et aisée et de permettre au comptable de contrôler l'exécution des dépenses avec précision dans la limite des 25% des crédits ouverts en 2024 ».

Le niveau de vote du budget de la Régie Autonome des parkings étant le chapitre, la déclinaison par articles n'était pas présentée dans la délibération du 9 décembre 2024

Ainsi, comme demandé par les services de l'Etat, il est proposé de corriger la délibération comme suit :

Ouverture des crédits d'investissement :

21	s/Total 21	117 000,00 €	0,00 €	117 000,00 €	29 250,00 €
----	------------	--------------	--------	--------------	-------------

Total des dépenses d'équipement	117 000,00 €	0,00 €	117 000,00 €	29 250,00 €
--	---------------------	---------------	---------------------	--------------------

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'annuler la délibération N° 2024/271 du 6 décembre 2024

De décider de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2025 de la régie autonome du port Charles Ornano.

D'approuver les propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans les tableaux ci-avant.

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées en autorisation de programme ou hors autorisations de programme dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **29 250 €**.

De préciser que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025 de la régie autonome du port Charles Ornano, lors de son adoption.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1 ;

En l'attente du vote du budget définitif et afin de garantir la continuité du service public, il est proposé d'ouvrir des crédits 2025 par anticipation.

ANNULE

la délibération N° 2024/271 du 6 décembre 2024

DECIDE

de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2025.

APPROUVE

les propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans les tableaux ci-avant.

AUTORISE Monsieur le Maire

à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées en autorisation de programme ou hors autorisations de programme dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **29 250 €**.

PRECISE

que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025 du budget principal de la régie autonome du port Charles Ornano, lors de son adoption.

VOTE

- **AUTORISAIT** L'ouverture anticipée des crédits d'investissements sur l'exercice 2025 pour le budget de la régie à autonomie financière du port de plaisance Charles Ornano selon le détail par montant et par chapitre suivant :

Chapitre	Crédits ouverts sur l'exercice 2025
21 – Immobilisations corporelles	30 000 €
Total	30 000 €

- **PRECISAIT** Que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025 du budget de la régie à autonomie financière du port de plaisance Charles Ornano.

Par un courrier daté du 24 février 2025, la Direction de collectivités locales, bureau des affaires budgétaires et financières de la préfecture de la Corse du sud demande de modifier la délibération selon les observations suivantes : « La procédure introduite par l'article L.1612-1 du CGCT ne concerne que les dépenses d'investissement de l'exercice en cours jusqu'aux délais légaux fixés par le CGCT. Cet article ne vise donc que les crédits ouverts, ce qui exclut les restes à réaliser (RAR) » et « Les ouvertures de crédits doivent être déclinées te que suit, à ventiler par chapitre mais aussi par article, afin de rendre la reprise au budget une fois votée transparente et aisée et de permettre au comptable de contrôler l'exécution des dépenses avec précision dans la limite des 25% des crédits ouverts en 2024 ».

Le niveau de vote du budget de la régie autonome du Port Charles Ornano étant le chapitre, la déclinaison par articles n'était pas présentée dans la délibération du 9 décembre 2024

Ainsi, comme demandé par les services de l'Etat, il est proposé de corriger la délibération comme suit :

Ouverture des crédits d'investissement :

Chapitres	Intitulés	Crédits votés au BP 2024	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2024	BP + DM 2024	Ouverture de crédits dans la limite du quart voté en 2024
21	2131 - BATIMENTS	40000,00	0,00	40 000,00 €	10 000,00 €
21	2135 - INSTALLATIONS GENERALES AGENCE	30000,00	0,00	30 000,00 €	7 500,00 €
21	2154 - MATERIEL INDUSTRIEL	25000,00	0,00	25 000,00 €	6 250,00 €
21	2181 - INSTALLATIONS GENERALES, AGE	7000,00	0,00	7 000,00 €	1 750,00 €
21	2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	5000,00	0,00	5 000,00 €	1 250,00 €
21	2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	10000,00	0,00	10 000,00 €	2 500,00 €

D'annuler la délibération N° 2024/269 du 9 décembre 2024

De décider de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2025 du budget annexe du stationnement.

D'approuver les propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans les tableaux ci-avant.

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **11 250 €**.

De préciser que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025 du budget annexe du stationnement, lors de son adoption.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1

En l'attente du vote du budget définitif et afin de garantir la continuité du service public, il est proposé d'ouvrir des crédits 2025 par anticipation.

ANNULE

la délibération N° 2024/269 du 6 décembre 2024

DECIDE

de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2025.

APPROUVE

les propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans les tableaux ci-avant.

AUTORISE Monsieur le Maire

à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **11 250 €**.

PRECISE

que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025 du budget principal de du budget annexe du stationnement, lors de son adoption.

VOTE

Par 36 voix Pour, 1 Abstention.

Abstention(s) : Basiliu Moretti.

2025/031 - Ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2025 du Budget Régie Autonome du port Charles Ornano - Abrogation de la délibération 2024/271 du 9 décembre 2024 et proposition d'une délibération corrective

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Lors de la séance du lundi 9 décembre 2024, par la délibération n°2024/271, le conseil municipal :

- **PRECISAIT** que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025, lors de son adoption.

Par un courrier daté du 24 février 2025, la Direction de collectivités locales, bureau des affaires budgétaires et financières de la préfecture de la Corse-du-Sud demande de modifier la délibération selon les observations suivantes : « La procédure introduite par l'article L.1612-1 du CGCT ne concerne que les dépenses d'investissement de l'exercice en cours jusqu'aux délais légaux fixés par le CGCT. Cet article ne vise donc que les crédits ouverts, ce qui exclut les restes à réaliser (RAR) » et « Les ouvertures de crédits doivent être déclinées te que suit, à ventiler par chapitre, mais aussi par article, afin de rendre la reprise au budget une fois votée transparente et aisée et de permettre au comptable de contrôler l'exécution des dépenses avec précision dans la limite des 25% des crédits ouverts en 2024 ».

Le niveau de vote du budget du budget annexe du stationnement étant le chapitre, la déclinaison par articles n'était pas présentée dans la délibération du 9 décembre 2024. De plus, les restes à réaliser étaient pris en compte.

Ainsi, comme demandé par les services de l'Etat, il est proposé de corriger la délibération comme suit :

Ouverture des crédits d'investissement :

Le détail est donné dans le tableau suivant :

Chapitres	Intitulés	Crédits votés au BP 2024	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2024	BP + DM 2024	Ouverture de crédits dans la limite du quart voté en 2024
20	2051 - CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES	5000,00	0,00	5 000,00 €	1 250,00 €
20	s/Total 20	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 250,00 €
21	2158 - AUTRES INST.,MATERIEL,O UTIL. T	30000,00	0,00	30 000,00 €	7 500,00 €
21	2181 - INSTALL. GENERALES, AGENCEMENT	10000,00	0,00	10 000,00 €	2 500,00 €
21	s/Total 21	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €
Total des dépenses d'équipement		45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	11 250,00 €

Considérant que l'ouverture anticipée des crédits en section d'investissement permet une continuité de service entre la clôture de l'exercice 2024 et le vote du budget primitif 2025,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement gérées en autorisation d'engagement dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **856 098,78 €**.

De préciser que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025, lors de son adoption.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1 ;
En l'attente du vote du budget définitif et afin de garantir la continuité du service public, il est proposé d'ouvrir des crédits 2025 par anticipation.

ANNULE

la délibération N° 2024/268 du 6 décembre 2024

DECIDE

de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2025.

APPROUVE

les propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans les tableaux ci-avant.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées en Autorisation de programme ou hors autorisations de programme dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **7 142 316,09 €**.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement gérées en autorisation d'engagement dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **856 098,78 €**.

PRECISE

que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025, lors de son adoption.

VOTE

Par 36 voix Pour, 1 Abstention.

Abstention(s) : Basiliu Moretti.

2025/030 - Ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2025 du Budget annexe du stationnement - Abrogation de la délibération 2024/269 du 9 décembre 2024 et proposition d'une délibération corrective

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Lors de la séance du lundi 9 décembre 2024, par la délibération n°2024/269, le conseil municipal :

- **DECIDAIT** de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2025.
- **AUTORISAIT** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors AP/CP dans la limite des crédits ouverts soit un montant de 59 004,15 €.

23	2316 - RESTAUR.BIENS HIST.CULTUREL	652 700,00 €	125 130,00 €	777 830,00 €	194 457,50 €
23	238 - AVANCES COMMANDES IMMO CORPORE	4 280 000,00 €	-265 907,46 €	4 014 092,54 €	1 003 523,14 €
23	s/Total 23	21 123 400,00 €	-2 094 557,21 €	19 028 842,79 €	4 757 210,70 €
Total des dépenses d'équipement		36 182 880,00 €	-7 613 615,64 €	28 569 264,36 €	7 142 316,09 €

2/ Concernant les AE/CP, l'article L.5217-10-9 du CGCT prévoit que :

« Lorsque la section d'investissement ou la section de fonctionnement du budget comporte soit des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), soit des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE/CP), **l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.** Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions.

Le montant total des **crédits ouverts en AE/CP**, dette et crédits reportés au budget principal de l'exercice 2024 s'élève à 3 424 395.13 €.

Le montant maximum pour lequel le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses s'établit donc à **856 098.78 €**.

Le détail est donné dans le tableau suivant :

Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts 2024 (BP + DM) En AP/CP	Maximum de crédits ouverts pour 2025
011	Charges à caractère général	3 424 395,13	856 098,78
Total des dépenses en AP/CP		3 424 395,13	856 098,78

»

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'annuler la délibération N° 2024/268 du 6 décembre 2024

De décider de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2025.

D'approuver les propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans les tableaux ci-avant.

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées en Autorisation de programme ou hors autorisations de programme dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **7 142 316,09 €**.

21	2151 - RESEAUX DE VOIRIE	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	12 500,00 €
21	2152 - INSTALLATIONS DE VOIRIE	6 582 830,00 €	-6 192 830,00 €	390 000,00 €	97 500,00 €
21	21533 - RESEAUX CABLES	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
21	21534 - RESEAUX D'ELECTRIFICATION	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	6 250,00 €
21	21568 - AUTRE MATERIEL, OUTILLAGE INCE	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €
21	215731 - MATERIEL ROULANT	226 500,00 €	15 000,00 €	241 500,00 €	60 375,00 €
21	215738 - AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE	60 500,00 €	0,00 €	60 500,00 €	15 125,00 €
21	21578 - AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	140 000,00 €	2 000,00 €	142 000,00 €	35 500,00 €
21	2158 - AUTRES INST., MATERIEL, OUTI L. T	535 830,00 €	130 480,00 €	666 310,00 €	166 577,50 €
21	21611 - BIENS SOUS-JACENTS	40 000,00 €	2 280,00 €	42 280,00 €	10 570,00 €
21	21758 - AUTRES INST., MATERIEL, OUTI L. T	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	12 500,00 €
21	217838 - AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	353 180,00 €	-70 700,00 €	282 480,00 €	70 620,00 €
21	21785 - CHEPTEL (MISE A DISPO)	12 120,00 €	0,00 €	12 120,00 €	3 030,00 €
21	21838 - AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	127 000,00 €	0,00 €	127 000,00 €	31 750,00 €
21	21841 - MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	47 000,00 €	0,00 €	47 000,00 €	11 750,00 €
21	21848 - AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET	125 500,00 €	16 000,00 €	141 500,00 €	35 375,00 €
21	2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORE	60 500,00 €	6 650,00 €	67 150,00 €	16 787,50 €
21	s/Total 21	9 576 460,00 €	-5 699 430,00 €	3 877 030,00 €	969 257,50 €
23	2313 - CONSTRUCTIONS	7 470 000,00 €	-1 005 970,00 €	6 464 030,00 €	1 616 007,50 €
23	2315 - INSTALL., MATERIEL ET OUTILL.	8 720 700,00 €	-947 809,75 €	7 772 890,25 €	1 943 222,56 €

			2024		quart voté en 2024
20	202 - FRAIS REALISATION DOCUMENTS UR	100 000,00 €	-71 001,15 €	28 998,85 €	7 249,71 €
20	2031 - FRAIS D'ETUDES	1 460 020,00 €	203 202,72 €	1 663 222,72 €	415 805,68 €
20	2051 - CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES	185 800,00 €	0,00 €	185 800,00 €	46 450,00 €
20	s/Total 20	1 745 820,00 €	132 201,57 €	1 878 021,57 €	469 505,39 €
204	204123 - SUBV.REGIONS : PROJET INFRASTR	388 250,00 €	0,00 €	388 250,00 €	97 062,50 €
204	204182 - AUTRES ORG PUB - BAT. ET INSTA	450 000,00 €	-131 100,00 €	318 900,00 €	79 725,00 €
204	20421 - PRIVE : BIEN MOBILIER, MATERIE	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €
204	20422 - PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	324 000,00 €	-25 000,00 €	299 000,00 €	74 750,00 €
204	20423 - PRIVE : PROJET INFRASTRUCTURE	2 564 950,00 €	204 270,00 €	2 769 220,00 €	692 305,00 €
204	s/Total 204	3 737 200,00 €	48 170,00 €	3 785 370,00 €	946 342,50 €
21	2112 - TERRAINS DE VOIRIE	128 000,00 €	90 010,00 €	218 010,00 €	54 502,50 €
21	2113 - TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE V	0,00 €	118 000,00 €	118 000,00 €	29 500,00 €
21	2116 - CIMETIERES	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	12 500,00 €
21	2121 - PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBU	665 000,00 €	145 000,00 €	810 000,00 €	202 500,00 €
21	2128 - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEM	12 500,00 €	10 500,00 €	23 000,00 €	5 750,00 €
21	21312 - BATIMENTS SCOLAIRES	130 000,00 €	-21 930,00 €	108 070,00 €	27 017,50 €
21	21313 - BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SO	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	3 750,00 €
21	21314 - BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIF	65 000,00 €	110,00 €	65 110,00 €	16 277,50 €
21	21315 - CENTRE D'INCENDIE ET SECOURS	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	8 750,00 €
21	21351 - BATIMENTS PUBLICS	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	15 000,00 €

finalement je me demande à quoi sert pratiquement le débat. Il n'y a plus de débat, voilà. On parlait "yakafokon" alors je sais très bien que quand on est dans l'opposition, c'est facile. Mais la critique est aisée et on sait très bien que l'art est extrêmement difficile. Bon, on va arrêter parce que je pense qu'on a fait le job. Je pense que on a travaillé de manière très sérieuse, pour maîtriser nos dépenses. Les chiffres à l'appui, sont très lisibles, ils sont là, on a eu l'outrecuidance peut être de dépense, je dirais, sur nos actions propres : 1% par an des dépenses de fonctionnement en moyenne sur les 10 dernières années. Le reste, vous le savez, ce sont des dépenses contraintes par l'État, obligatoires et sur lesquelles nous n'avons strictement aucune maîtrise. Je pense que beaucoup d'institutions en Corses devraient prendre exemple sur ce qu'on a mis en place à Ajaccio. Et je pense que ça se passerait beaucoup mieux. Mais au vu de ce que l'on entend ici et là en matière de débat ici et ailleurs, écoutez, je pense que la démocratie n'en est pas vraiment gagnante. »

2025/029 - Ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2025 du Budget Principal - Abrogation de la délibération 2024/268 du 9 décembre 2024 et proposition d'une délibération corrective

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Lors de la séance du lundi 9 décembre 2024, par la délibération n°2024/268, le conseil municipal :

- Décidait l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2025.
- Autorisait Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors AP/CP dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **1 759 225,00 €**.
- Autorisait Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en AP/CP dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **6 606 495,91 €**.
- Autorisait Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en AE/CP dans la limite des crédits ouverts soit un montant de **856 098,78 €**.
- Précisait que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025, lors de son adoption.

Par un courrier daté du 24 février 2025, la Direction de collectivités locales, bureau des affaires budgétaires et financières de la préfecture de la Corse du sud demande de modifier la délibération selon les observations suivantes : « La procédure introduite par l'article L.1612-1 du CGCT ne concerne que les dépenses d'investissement de l'exercice en cours jusqu'aux délais légaux fixés par le CGCT. Cet article ne vise donc que les crédits ouverts, ce qui exclut les restes à réaliser (RAR) » et « Les ouvertures de crédits doivent être déclinés te que suit, à ventiler par chapitre mais aussi par article, afin de rendre la reprise au budget une fois votée transparente et aisée et de permettre au comptable de contrôler l'exécution des dépenses avec précision dans la limite des 25% des crédits ouverts en 2024 ».

Le niveau de vote du budget de la Ville d'Ajaccio étant le chapitre, la déclinaison par articles n'était pas présentée dans la délibération du 9 décembre 2024 et les restes à réaliser étaient comptés.

Ainsi, comme demandé par les services de l'Etat, il est proposé de corriger la délibération comme suit :

1/ Ouverture des crédits d'investissement :

La limite maximale de 25% des crédits ouverts s'applique pour les lignes gérées sur autorisation de programme comme pour celles gérées hors autorisations de programme. Un tableau unique est donc proposé au vote, conformément à la demande des services de l'Etat :

Chapitres	Intitulés	Crédits votés au BP 2024	Crédits ouverts au titre de DM votées en	BP + DM 2024	Ouverture de crédits dans la limite du
-----------	-----------	--------------------------	--	--------------	--

M. Pugliesi : « Je suis déçu. Je suis extrêmement déçu de la posture de nos collègues de l'opposition. Parce que bon, je suis déçu d'ailleurs sur leur prise de parole, sur le propos. »

M. Carrolaggi interpelle hors micro, en quittant la salle...

Monsieur le maire : « Monsieur Carrolaggi, vous ne comprenez pas.... S'il vous plaît ? S'il vous plaît !! Ces interpellations c'est dehors, ici vous respectez ! Voilà ! »

M. Carrolaggi hors micro : « Pas de problème ! On en parlera du nombre de mises en examens... Est ce qu'on a parlé ? Le maire se fait perquisitionner.... Ce n'est rien ! »

Monsieur le maire : « Ah oui d'accord ! Oui très bien, allez ! Vous avez soigné votre sortie. Bonne soirée Monsieur Carrolaggi ! Ben faites, d'autres s'en chargent, ne vous inquiétez pas, tout va bien se passer... Monsieur Carrolaggi, ça suffit maintenant ! S'il vous plaît. On redescend. Attendez, on va reprendre un peu de respiration tranquillement. On va reprendre des couleurs. Tout va bien. Parce que je vous rappelle, pour ceux qui l'ont oublié, qu'il s'agissait du budget 2025 qui visiblement est assez passionné. Évidemment, il n'est pas si mauvais que ça. M. l'adjoint je vous en prie. »

Mme Antonini, M. Carrolaggi, Mme Tiberi, M. Miniconi et M. Casalta quittent la séance.

M. Pugliesi : « Ils ont fait une belle démonstration. Bon, c'est dommage parce que je n'ai pas eu l'impression de faire de la magie, d'être ambitieux, dithyrambique, j'ai essayé d'être respectueux, humble dans les prises de propos. Alors bon, peut-être qu'on fait de la politique aussi. C'est un peu normal qu'on soit fier de ce que l'on réalise, mais j'aurais voulu quand même leur dire que j'étais très déçu de leurs analyses, surtout venant de chefs d'entreprise. Je ne comprends pas, je n'arrive pas à comprendre. Madame Antonini, Monsieur Casalta, Monsieur Miniconi expliquent que les tendances se dégradent. Écoutez, ce n'est pas compliqué, je n'invente rien. Il suffit de prendre tous les comptes administratifs depuis 2014, mise à part l'année COVID, et tout le monde peut voir que l'épargne brute et le taux d'épargne brute s'améliore d'année en année. C'est le meilleur budget qu'on ait présenté. Je ne dis pas que je vais en faire une gloire, certainement pas. Mais c'est le premier budget principal que l'on présente, pour lequel l'épargne brute, tous les épargnes brutes dépassent les 7%. Je veux bien, mais quand on part de 4,5 - 5 en 2014 pour arriver à 7,3, en général, cela veut dire que la tendance s'améliore, elle ne se dégrade pas. Après pour ceux qui restent et pour l'opposition, on a beaucoup parlé d'un certain nombre de choses. Alors, on a un nouveau mètre étalon, c'est le téléphérique ! Je ne vois pas en quoi il est étalon, bon ! Après tout quand on se permet de comparer ce qui n'est pas comparable, on peut se comparer à tout. Monsieur le ministre l'a dit, qui peut comparer Ajaccio à Bastia ? Enfin, je veux dire, c'est ridicule ! Avec des "si" on pourrait tout refaire ! Avec des "si", si on refaisait l'histoire aujourd'hui on n'aurait pas 7 000 000 on aurait 20 000 000 d'épargnes brutes. Si l'État ne nous avait pas sucré tout ce qu'il nous a sucré depuis 2014, on aurait 20 000 000 d'épargne brute ! Alors, je tiens à préciser quand même que contrairement à Ajaccio, Bastia n'est pas dans une situation de devoir, je dirais, se suffire à elle-même. Mais Bastia, profite de beaucoup de dispositifs venant de l'État et venant de la collectivité de Corse dont Ajaccio ne bénéficie pas, en matière de dotation notamment. Comparons ce qui est comparable et à titre de maîtrise des dépenses, et bien vous irez demander au bastiais ce qu'ils pensent de la réalisation Aldilonda qui estimée à 5 000 000 d'euros a coûté à l'arrivée 11 000 000 d'euros donc 5 000 000 pour la pomme des bastiais. Ils sont contents, je pense très contents pour une promenade qui ne fait promener que les touristes. Bon, enfin bref, on peut toujours parler du téléphérique si vous voulez. Je dis simplement une chose et cela est tout à fait vérifiable. Les tendances s'améliorent. Elles sont certes toujours, je dirais, fragiles, mais elles s'améliorent. Concernant un certain nombre de propos sur nos investissements, dire que « c'est très mauvais d'avoir recours à l'emprunt quand on investit ». Alors, l'emprunt c'est 20% de nos investissements en 2025. Je ne connais pas aujourd'hui d'organisme quel qu'il soit, que ce soit Monsieur tout le monde ou des grosses sociétés qui se permettent d'investir sans emprunter. Bon écoutez, après chacun peut dire ce qu'il veut. C'était tellement de la mauvaise rhétorique que

s'accompagne d'une mobilisation humaine conséquente. Près de 400 agents municipaux, soit près d'un quart de nos effectifs globaux, concourent quotidiennement à l'accueil, à l'encadrement, à l'animation et à la restauration de 3700 élèves répartis dans 29 établissements de la ville. Notre offre de restauration est adossée à un dispositif de production maîtrisé avec 3 cuisines centrales. Assurant 2500 repas par jour, en lien étroit avec les enjeux de qualité nutritionnelle, de filières courtes et de fonctionnement durable. Le soutien à l'éducation, ce n'est pas seulement l'entretien des bâtiments, c'est aussi une capacité d'investissement maîtrisée. Près de 900 000 euros de crédits sont programmés pour 2025 dans le cadre de notre plan pluriannuel de maintenance des écoles. 2 projets de rénovation énergétique globale à l'école Saline 6 et aux Cannes poursuivent également leur phase d'étude opérationnelle. Vous comprenez ainsi que notre objectif est de répartir équitablement les investissements dans nos écoles sans distinction et de phaser les travaux de la manière la plus juste possible, avec une vision globale, tout en tenant compte des particularités et des urgences de chaque établissement. Mais notre politique éducative ne se limite pas à l'immobilier. Nous avons fait le choix d'un pilotage stratégique articulé autour du projet éducatif local dont l'élaboration est en cours. En parallèle, la cité éducative obtenue par la ville et renouvelée pour 3 ans, nous permet de renforcer notre action dans les quartiers prioritaires à travers des financements dédiés de l'État et des actions coordonnées sur le champ éducatif, culturel et social. Sur le temps de la pause méridienne, et là, nous avons été innovants, suite au COVID, nous avons imaginé de mettre en place cela. À l'heure actuelle, nous avons 500 ateliers éducatifs qui sont déjà programmés pour l'année : judo, musique, théâtre, atelier émotionnel, et cetera. Autant d'activités qui participent à l'éveil, à la curiosité et à l'inclusion des enfants ajacciens. Enfin, permettez-moi chers collègues, une parenthèse en forme d'éclaircissement. Lors d'une précédente séance, Basile a comparé les budgets scolaires d'Ajaccio et de Bastia. Je rappelle que l'action publique locale ne saurait être réduite à des ratios hors sol tant les périmètres d'intervention, les configurations humaines, les masses critiques et les dynamiques de territoire diffèrent. Ce genre de comparaison que l'on qualifiera de malheureuse ne fait que desservir le débat démocratique. Nous poursuivrons, quant à nous, dans la voie de la responsabilité, de la rigueur budgétaire, de l'ambition éducative mais aussi du dialogue permanent avec la communauté éducative et en particulier les parents d'élèves avec qui j'échange tout au long de l'année pour nos enfants, pour leur avenir et pour Ajaccio. »

M. Casalta demande la parole.

M. le Maire : « Merci. Monsieur Pugliesi, pour clôturer les débats et après on passera au vote. Non non je ne redonne plus la parole, non c'est terminé, vous l'avez eu à 2 reprises. Le recadrage se fera avec l'adjoint aux finances. Le débat est clos ! »

M. Casalta hors micro : « Si vous ne redonnez pas la parole, nous serons obligés de quitter la séance... »

M. le maire : « Je vous l'ai redonnée, ça a relancé le nœud. Non, non, non ! C'est bon ! Écoutez, ne me faites pas répéter, non mais n'insistez pas. Je vous ai dit non, je vous ai dit non ! »

M. Casalta hors micro : « Monsieur le maire alors on va être obligés de quitter la séance ! Si vous nous coupez la parole... Vous ne nous donnez pas la parole sur un débat qui est important ! »

M. Le Maire : « Ben écoutez, vous quitterez la séance ! Alors c'est une prise d'otage !? Je n'ai pas coupé la parole, je vous l'ai donnée à plusieurs reprises, non mais vous n'avez pas à la reprendre, [Monsieur Casalta parle hors micro] L'opposition a eu la parole, on l'a eu à nouveau et maintenant on clôture comme il est d'usage de le faire. Ne soyez pas outrancier, vous ne respectez pas ! Vous ne respectez pas, vous ne respectez pas, c'est tout. Donc en plus vous ne respectez pas l'adjoint aux finances qui va vous répondre sur vos interpellations. C'est bien, très bien ! Oui, des choses finissent, il y a d'autres qui commencent. Allez Monsieur Pugliesi Monsieur l'Adjoint, s'il vous plaît. »

souhaite une bonne soirée à tous. »

Mme Maroccu et M. Marcangeli quittent la séance et donne pouvoir à Mme Massei et M. Voglimacci.

Mme Ottavy-Sarrola : « Oui, tout d'abord je voulais poser une question à Basile, est ce que tu t'es rendu sur le sur l'école de Saint Jean ? »

M. Moretti : « Non. »

Mme Ottavy-Sarrola : « Bon alors c'est à suite de l'article qu'il y a eu dans la presse, sûrement ? »

M. Moretti hors micro : « Non, on m'a envoyé les vidéos. »

Mme Ottavy-Sarrola : « Mais tout a été réglé. Donc tout a été réglé. L'étanchéité a été réglée. Et c'étaient des travaux qui étaient déjà prévus, mais nous avons été devancés par le mauvais temps qui a dilaté un peu plus tout ce qui est au plafond et qui a permis d'inonder toutes les toutes les salles. Parce que tu le sais bien, que c'est tout en un seul bloc. Ensuite... »

M. le maire hors micro : « S'il vous plaît, cependant, je vais rétablir une dernière fois la règle du jeu, il n'y a pas de discussion. Je rappelle que les délibérations en cours ce sont les budgets 2025. Donc, je voudrais recentrer les débats. Donc c'est terminé les chjama i rispondi ! Voilà ! Je pense, que vous avez suffisamment eu votre temps de parole et on dérive un petit peu, donc on revient... Monsieur Carrolaggi, vous emploieriez toutes les formes de communication que vous voulez. Là, on est dans l'enceinte du Conseil municipal, c'est le budget 2025. Voilà, on est sur les dernières interventions. Je voudrais qu'on remonte de la clarté. Et je vous... *[Monsieur Carrolaggi interrompt]*. Monsieur Carrolaggi, à défaut d'être pertinent soyez poli ! Arrêtez d'intercepter ! Vous n'aurez pas la parole. Allez c'est terminé ! »

Mme Ottavy-Sarrola : « ...Je voulais également préciser puisque dans cette école, au niveau de la chaleur, on sait que c'est une école qui est très ancienne, donc il faudrait détruire toute l'école pour l'isoler. Donc, il y a un certain nombre de stores qui ont été mis de partout. Les stores à remplacer, ça va être également fait. On a climatisé toutes les écoles maternelles à ce jour. Donc, on part sur un programme de 3 ans où va commencer à installer les climatisations dans les écoles élémentaires. Donc le problème de Saint Jean c'est qu'il manque un transformateur. Il n'y a pas assez de puissance au niveau du quartier, pas de l'école. C'est à dire qu'il faudrait qu'EDF pose un compteur beaucoup plus puissant parce qu'il y a même des personnes dans les bâtiments qui ne peuvent pas se climatiser. Et même notre cuisine qui est au sein de Saint Jean, bien souvent les appareils disjonctent. Le problème vient d'EDF. Quand ce transformateur sera mis, l'école de Saint Jean sera climatisée en priorité. Parce qu'il y aura des priorités. Voilà c'est tout ce que je voulais dire sur l'école de Saint Jean. Ensuite je vais décliner un petit peu quand même malgré le budget je crois qu'il faut garder un petit espoir car il y a quand même des choses qui se font dans les écoles depuis 10 ans. J'arpente assez les écoles du matin au soir et je rencontre les atsem et je connais toutes les écoles. Je pense qu'à un moment donné, il faut reconnaître certaines choses. Alors je vais vous décliner un petit peu si vous le souhaitez. Monsieur le Maire, chers collègues. Le budget que nous examinons ce soir me donne l'occasion de réaffirmer avec constance notre engagement en faveur de l'éducation de notre jeunesse Ajaccienne dans un environnement institutionnel de plus en plus contraint, marqué par un repli des financements, la raréfaction des crédits et des incertitudes de nature à entraver la soutenabilité des projets locaux. Nous faisons le choix de maintenir un haut niveau de service public dans une logique de justice territoriale, d'égalité d'accès et de confort offert à nos enfants et à l'ensemble de la communauté éducative. Ainsi, notre programmation budgétaire traduit des priorités claires. 17,2 millions d'euros seront alloués en 2025 au fonctionnement de nos écoles et de nos structures d'accueil de loisirs, soit près de 18% des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Cela

M. le Maire : « Tout le monde est mis en cause, ça ne s'appelle pas être mis en cause, ça s'appelle un débat ! »

M. Carrolaggi : Comment !? Je me suis fait traiter d'indic, ce n'est pas être mis en cause !? C'est quoi alors ? Expliquez-moi.

M. le Maire : Attendez, d'abord vous baissez d'un ton, s'il vous plaît, d'abord vous baissez d'un ton, vous prenez la parole, quand on vous la donne Monsieur Carrolaggi !

M. Carrolaggi : Je n'ai jamais dit ça ! Vous avez dit que vous la donnez à tout le monde, mais alors j'attends !

M. Le Maire : Oui, j'attends qu'il y ait un peu de tenue et que ça redescende d'un ton, voilà.

M. Carrolaggi : « Alors dites à votre premier adjoint qu'il ne me traite pas d'indic !! »

M. Le Maire : « Attendez, on est dans une instance... La démocratie ce n'est pas à la carte, d'accord ? Donc on s'exprime ... »

M. Carrolaggi : « Qu'est-ce qu'il a dit ?!! Qu'est-ce qu'il a dit ?!! »

M. le Maire : « Monsieur Carrolaggi ! C'est arrivé que vous preniez des positions qui ne fassent pas plaisir, forcément aux personnes qui vous écoute ? C'est arrivé ? »

M. Carrolaggi : « Ah bon ! Pourquoi j'ai déjà traité quelqu'un d'indic !!?? »

M. Le Maire : « Attendez, c'est arrivé ? Vous n'avez pas été coupé dans votre élan ? Alors respectez ! Pardon, Monsieur Carrolaggi, souffrez aussi quand on parle ! Excusez-moi, il y a un président de séance, je n'ai pas envie de le rappeler toutes les 2 secondes. »

M. Carrolaggi : « Oui, eh bien alors donnez-moi la parole ! »

M. Le Maire : « Je pense que la parole, vous l'avez, vous l'avez sans qu'on vous la donne. Ça vous va ?!! »

M. Carrolaggi : « Oui et non, parce qu'on ne me la donne pas ! »

M. Le maire : « Alors vous allez attendre un petit peu ! Madame Maroccu. »

Mme Maroccu : « Alors merci beaucoup. Bon, je ne savais pas qu'il fallait que je me justifie ce soir mais je vais le faire. Alors je suis très pressée par le temps parce que j'ai 2 petites filles qui m'attendent, dont une de 9 ans et demi à la maison. Elles sont toutes seules. Donc puisqu'on en est à l'heure des justifications, je ne savais pas qu'il fallait que je défende les fonctionnaires de la ville d'Ajaccio et de la Capa ce soir. Mais comme Monsieur Carrolaggi, nous a interpellé parce que je vais le prendre au sens collectif sur le fait que nous ne soyons ni médecins ni avocats mais fonctionnaires. Merci d'ailleurs Monsieur le Ministre, Premier ministre, j'allais dire, j'espère que c'est un lapsus qui vous portera chance. Mais merci Monsieur le Ministre de défendre la fonction publique parce qu'il y a des fonctionnaires qui ont d'autres charges et qui ne sont pas rémunérés, notamment pour les conseils municipaux et les réunions de capa. Mais on est quand même là. Donc voilà, ça c'était pour la petite mise au point. Donc les fonctionnaires, il y en a qui passent des concours en dehors de leurs heures de travail. Les fonctionnaires travaillent et je tiens à les défendre ce soir. Puisque nous avons été un peu attaqués. Et puis bon, je ne relèverai pas toutes les aberrations que j'ai pu entendre concernant l'opposition sur le budget parce que en étant contrôleur des finances publiques, j'ai quand même certaines connaissances qui me font dire que bon, je ne vais pas polémiquer ce soir. Je suis désolée de devoir vous quitter mais voilà, je vous

vous me manquaient terriblement, mais je ne prends que ce qu'a dit la presse. Un peu de respect ! Un peu de respect, mon Dieu, on n'est pas chez les LFI. »

M. Casalta hors micro : « Et quand vous êtes là, le débat dérape comme d'habitude ! »

M. Marcangeli : « Allez, bon, écoutez, je vous remercie, Monsieur Casalta, ce n'est pas moi qui publie, à longueur de temps, des insultes sur les réseaux sociaux... »

M. Casalta : « Des insultes !? Quand ? »

M. Marcangeli : « Ce n'est pas de vous dont je parle M. Casalta ! Vous reconnaîtrez que Monsieur Carrolaggi est un expert en la matière ! Tout le monde le sait à Ajaccio. Ça fait des années que vous le faites, des années Monsieur Carrolaggi, on a les captures d'écran ! »

M. Le Maire : « Je vous ai redonné la parole tout à l'heure, on va couper court, on n'interpelle pas, ! Excusez-moi, attendez deux secondes ! Pardon, Monsieur le Ministre, il y a un président de séance. J'ai donné la parole à tout le monde. »

M. Carrolaggi hors micro : « Non ! Sauf à moi ! »

M. le Maire : « Non attendez, Pourquoi ? On a terminé la séance ? On a éteint les lumières ? Non ? Bon, alors on se calme, on redescend d'un cran, ça va bien se passer ! Ah, jusqu'à preuve du contraire, tout le monde s'est exprimé tranquillement. D'accord, on n'est pas obligé de faire la publicité de ce qui ne va pas chez nous. »

M. Marcangeli : « Je reprends la parole. D'abord, je ne me suis pas permis de dire ! Je disais, je répondais à des journalistes au mois d'octobre, Madame Tiberi. Vous verrez, ça a bougé, ça bouge. On peut que le constater. Ce que je sais aussi, pour avoir discuté avec mes collègues présents, c'est qu'il y a eu des séances moins peuplées. C'est une réalité. Si le premier adjoint disait qu'il tiendrait les PV de conseils municipaux à disposition, il le fera. Chacun pourra constater, et puis on n'est pas là pour être rémunéré de toute manière au jeton, chacun fait comme il peut. Effectivement, tout le monde n'a pas la possibilité de pouvoir assister à toutes les réunions du Conseil municipal. Mais il ne faut pas se vexer pour ça. Si on s'énervait quand on vous entend parler, les quatre qui se sont exprimés, si on réagit comme vous... C'est ce que vous voulez dire, Pierre-Laurent Audisio, on se lève tous, on s'en va, on vous laisse parler seuls. Vous avez fait un beau réquisitoire, nous avons écouté sans moufter pendant vos prises de parole respectives. Dès qu'on prend la parole, il y a des cris ! Mais ça va quoi ? On peut s'exprimer ! ça y est, c'est le Politburo, c'est la pensée unique ! À un moment on a le droit quand même de dire ce qu'on pense de vous. Et je ne me souviens pas vous avoir insulté dans mon expression. Donc, souffrez du fait qu'il y a des gens qui ne sont pas d'accord avec vous au sein de cette enceinte. Eh oui, je le dis, il y a des points de désaccord et je pense que mes propos tout à l'heure étaient plutôt des propos qui justement veillaient à dire que j'espérais qu'on aurait un débat qui soit plus qualitatif. Après voilà, vous en ferez ce que vous voulez. Je persiste à penser qu'il y a des attitudes parfois qui sont des attitudes de tension, qui ne sont pas bonnes. Qu'il y a des mises en cause, pas forcément au sein du Conseil municipal, dans la rue ou sur des réseaux ou par ailleurs, qui font du mal. Voilà, qui blessent les gens, qui les fragilisent et qu'on a peut-être besoin d'avoir après des débats autres. C'est tout. Et je mets au défi quiconque de trouver des insultes ad hominem dans mes expressions personnelles et quelque chose qui n'a pas à voir avec le débat politique ajaccien et avec les projets que nous voulons porter pour nos habitantes et nos habitants. Après ce sont les débats politiques, on n'est pas d'accord, on n'est pas d'accord. Encore une fois, franchement, si c'est pour avoir des hurlements parce qu'on n'est pas d'accord avec vous ce n'est vraiment pas à la hauteur de ce débat. Je retourne à l'Assemblée nationale, j'ai l'impression d'être là-bas. »

M. Carrolaggi hors micro : « Moi, j'ai été mis en cause. »

campagnes, elles doivent se passer proprement et avec respect. C'est important le respect aujourd'hui, c'est important. Alors, je sais que c'est un peu comme dans les salles de conférence de presse, quelquefois ça chauffe, c'est vrai, ça chauffe dans les groupes, ça chauffe dans les majorités, c'est vrai aussi, c'est la vie. Mais il ne faut pas perdre de vue ce que nous sommes, des Ajacciens. Monsieur le Ministre parlait de l'amour pour cette ville et la majorité n'est pas plus amoureuse d'Ajaccio que ne l'est les oppositions. Personne ne peut mettre en doute l'amour que vous avez pour Ajaccio. Voilà, vous défendez vos idées, nous défendons les nôtres. Je voudrais quand même rappeler que nous sortons de situations difficiles qui se sont produites à Ajaccio avant les fêtes. De temps en temps, il faudra avoir ce fil conducteur pour nous rappeler, un peu de clémence. Il y a des choses beaucoup plus graves dans la vie. La chose plus importante, c'est la vie. »

M. le maire : « Avant de donner la parole, je voulais faire moi aussi ma parenthèse en direction de la vox populi et des observateurs autorisés. Je vais bien, il y a mon médecin qui est dans la salle. J'ai lu quelque part que j'étais affaibli. Bon, j'ai senti quand même cette anxiété généralisée exprimée librement et je voulais quand même à toutes et tous vous rassurer. Je suis en pleine forme et je peux dire que lorsqu'on est entouré de personnes aussi qualitatives, premier adjoint et l'ensemble des adjoints qui ont fait la démonstration ce soir, encore une fois, à quel point ils aimaient leur ville et à quel point ils étaient prêts à tous les sacrifices pour la servir du mieux qu'ils pouvaient. Je peux vous dire que je vais encore mieux. Voilà, j'espère que ça vous a rassuré. C'était la parenthèse carnet de santé. Tant qu'on n'est pas dans celle du carnet de deuil, tout va bien. »

Mme Tiberi : “Juste deux ou trois observations, Monsieur le Maire, vraiment sur la forme. Je crois que tout le monde ici sera d'accord pour dire que notre société, la société insulaire traverse en ce moment des zones de turbulences et pas des moindres. Et je crois que la vie politique n'échappe pas aux turbulences que notre société rencontre actuellement. Nous vivons dans une société et cela va en s'accroissant dans laquelle la défiance de nos concitoyens à l'endroit des institutions est de plus en plus importante. Et cette défiance, elle s'exerce évidemment à l'endroit des institutions, mais également malheureusement à l'endroit des hommes et des femmes qui incarnent ces institutions. Et franchement, je suis vraiment navrée ce soir de constater et de dire que les débats, en tout cas le débat que nous avons eu ce soir, ne sera certainement pas de nature à restaurer la confiance du citoyen à l'endroit de la chose publique. Nous sommes ici dans un hémicycle comme dans d'autres, que certains d'entre nous fréquentent, qui est le cœur de la démocratie, qui est le cœur du débat démocratique. Ce débat démocratique, je crois que nous l'exerçons depuis 5 ans avec assiduité, contrairement à ce qui a été dit par certains, et surtout que nous l'exerçons dans le respect des institutions et surtout dans le respect des personnes qui composent cette institution. Puisque nous n'hibernons pas me semble-t-il depuis 5 ans, comme à notre habitude ce soir nous avons fait valoir une position. Une position sur le budget que d'ailleurs personne ne peut faire mine campagne ou pas campagne, de découvrir. C'est une position, vous l'avez dit vous même que nous faisons valoir chaque année à l'occasion de l'exercice budgétaire. Et je crois que nous l'avons fait encore une fois et comme à notre habitude, sans avoir manqué de respect à personne. Alors, j'ai entendu mon collègue Pierre Laurent Audisio dire qu'évidemment, quand on s'exprime, l'interlocuteur a le droit de nous répondre. C'est parfaitement exact. Vous avez le droit de nous répondre. En revanche, vous n'avez pas le droit d'être méprisant, vous n'avez pas le droit d'être insultant et vous n'avez pas le droit de tenir des propos mensongers comme vous l'avez fait ce soir. Et notamment en parlant d'hibernation de gens qui ne viennent pas, de gens qui se taisent pendant des années. Je sais, Monsieur le Ministre, que vous avez un emploi du temps extrêmement chargé, mais si vous aviez fréquenté ces bancs plus assidûment, vous auriez constaté de vos propres yeux que nous n'avons pas hiberné et que nous n'avons pas attendu un an avant l'élection municipale pour nous réveiller. Et je suis désolée de vous le dire, je crois que ce soir, franchement, vous n'avez pas été à la hauteur du débat que les Ajacciens attendaient. »

M. Marcangeli : “Madame Tiberi, ne vous inquiétez pas, à Ajaccio j'y suis assez souvent, malheureusement pas assez au Conseil municipal. Je n'irai pas jusqu'à dire que les débats avec

a une véritable insécurité, je ne le dis pas que pour notre municipalité, je le dis également pour tous les acteurs qui sont concernés et qui interviennent quotidiennement sur le port, les entreprises, vous pouvez les questionner là-dessus, ils souhaitent tous de manière unanime que la ville soit à nouveau le concessionnaire et le renouvellement de cette DSP. Ça ne souffre d'aucune ambiguïté. On en a discuté à plusieurs reprises avec eux. Ça pourrait être également confirmé par Monsieur Corticchiato. On attend aujourd'hui un retour et une discussion tout simplement dans le respect, la vraie politique au sens noble du terme et pas de la politique politicienne comme on est en train de vivre. Donc, ça c'est quand même très important de le préciser. Il faut quand même le rendre public parce qu'on arrive sur la fin de cette DSP au mois d'octobre et que de toute façon, quoi qu'il en soit, en l'état, il ne sera pas possible juridiquement de candidater sur une DSP qui pourrait être prévue sur une longue durée puisqu'il faudra forcément prévoir un avenant. Et ça, je suis désolé de le dire. Je ne le dis pas pour faire de la critique, pour monter au créneau contre nos collègues opposants de la collectivité de Corse. Mais il faut quand même qu'on puisse avoir une discussion et qu'on puisse essayer d'aller de l'avant sur cette question-là qui est très importante pour les Ajacciens. Je pense que c'est ce que souhaitent les Ajacciens. Elle est également très importante pour les entreprises qui interviennent quotidiennement, pour les restaurateurs et je pense que cette insécurité est problématique et ce n'est pas le rôle du politique. Le politique, il doit être facilitateur et à mon sens-là on n'est pas du tout dans cette position là et ça me pose véritablement un problème. Je voulais insister sur ce point bien précis puisqu'on ne l'évoque pas assez. Je salue mon collègue Pierre Pugliesi qui a commencé à en parler, mais je tenais quand même à évoquer nos résultats, ils sont démontrés, on peut les consulter. Les gens qui se trouvent sur ce port de plaisance Charles Ornano sont contents d'aller travailler, que ce soient les agents de la Capitainerie ou les différents professionnels concernés. Je considère que ce serait plutôt utile de ne pas changer une recette qui marche. Et surtout, pour la Ville d'Ajaccio, permettre un aménagement futur de meilleure qualité. »

M. Voglimacci : « Merci Monsieur le Maire. Bon d'abord, je vais remercier notre collègue adjoint aux finances Pierre Pugliesi qu'on pourra surnommer Gérard Majax. Je ne vais pas entrer dans le détail des chiffres, parce qu'il a eu plusieurs intervenants, on l'a déjà fait. Ça ne sert à rien de répéter les choses. Il manque quand même un commentaire fondamental dans l'examen de ce budget. Qui ne se traduit toujours que par des chiffres, c'est le personnel communal. Je veux leur rendre hommage. Ce sont 11 ans de mandature, aux résultats que nous avons, il faut associer le personnel communal de toutes les délégations. On parle du personnel communal, le surnom bien connu, le 012, un chiffre comptable. Mais ils sont là, c'est la matière première, c'est l'ADN de la ville. 1352 à quelque chose près, ils sont là. Je ne vais pas revenir sur les interventions de Monsieur Miniconi, de Madame Antonini et de Monsieur Casalta. Je vais avoir quand même quelques mots pour Basile Moretti. Mon cher Basile, je voudrais déjà corriger quelque chose. Vous avez commencé votre propos en disant, mon ami Charlie m'a attaqué sur les écoles. Vous inversez les rôles. Vous avez comparé les écoles de Bastia à celles d'Ajaccio ! Je vous ai juste rappelé qu'il y avait beaucoup plus d'écoles à Ajaccio qu'à Bastia. Je n'ai aucun mérite. Faut connaître ses dossiers, c'est important. Alors, ce qui m'étonne le plus, je vous cite, « vous avez voulu visiter Ghisonaccia, vous feriez mieux d'aller visiter votre école ». Bon d'abord je voudrais vous rappeler que je suis né ici. Je n'étais pas parti pour visiter Ghisonaccia que je connais un peu, mais je vais vous remercier car vous me donnez l'occasion de faire une mise au point. Ce n'est pas donné à tout le monde de faire la une politique et la deuxième page Ce n'est pas donné à tout le monde et je vais remercier Corse matin, je le fais sans ironie. Cet article m'a galvanisé. Vous ne pouvez même pas vous imaginer ! Parce que l'ADN de cette majorité et j'en fais mienne c'est la proximité. Et la proximité elle se cultive au quotidien, elle ne se décrète pas. Donc, effectivement je ne suis pas allé à Ghisonaccia, mais je vais aller ailleurs, ne vous inquiétez pas. Et je fais une mise au point, comme ça au moins on ne reviendra pas dessus, je n'ai été recadré par personne ! J'ai 55 ans, j'ai passé l'âge de demander la permission. Je le dis aussi pour que tout le monde soit bien au courant. Donc, sur le reste, Monsieur Casalta parlait d'un budget de campagne. La campagne a commencé. Vous êtes dans votre rôle, nous sommes dans le nôtre, Mais il y a quelque chose qu'il ne faut pas oublier. C'est le peuple qui va décider, c'est lui et lui seul. Je rejoins les propos du Ministre, il faut un peu apaiser les choses des deux côtés. Les

espérances et digne de nos jeunes talents ; un hôtel d'entreprise à la caserne Grossetti, parce qu'on soutien nos entrepreneurs, et qu'on veut favoriser ici l'emploi à Ajaccio ; un parking de 300 places à la miséricorde... On a parlé de parking... Il n'y a jamais eu autant de places de stationnement que sous notre mandature. 300 places à la miséricorde pour désengorger la ville, 205 places au Diamant, ça c'est le cœur de ville ! L'achat de la galerie Napoléon, il y aura 60 places en plus. On parle de stationnement... Un parc paysager sur les ruines du parc Berthault. C'est la vérité, c'est du concret et bientôt le téléporté qui fait débat. On a eu l'échange et on en aura d'autres. Pour moi, c'est un équipement stratégique, structurant, désenclavant d'entrée de ville et on en a parlé en introduction, l'achat de la citadelle et d'autres friches. Qui peut contester cela ? Qui aujourd'hui, qui ? Madame Antonini, vous vous êtes exprimée, au regard du désastre budgétaire de la collectivité que vous administrez avec vos amis, j'aurais pensé que vous n'auriez pas lu le papier par décence et par dignité qu'on vous a écrit, mais vous vous êtes conformée dans votre rôle et je le respecte. Vous avez fait la télégraphiste du cours Grandval, vous êtes venue ici et vous nous avez livré votre expertise judiciaire, votre expertise financière. Pardon, les mots m'échappent ! C'est très bien. Par contre, aujourd'hui, dans la situation dans laquelle vous êtes, 1 200 000 000 d'euros de dettes, je pense qu'il faut être un peu plus modeste et un peu plus humble. On l'a dit dans une autre assemblée. Moi, je parle de désastre, mon ami Jean Christophe Angelini a parlé de naufrage ! C'était un peu plus violent ! Donc voilà, nous, notre majorité aujourd'hui, elle agit, elle transforme et elle avance. Et surtout avec une ambition pour Ajaccio à la fin de l'année, en mars plus précisément, puisqu'on parle de campagne électorale, on aura un bilan, nous, à présenter aux Ajacciens. Pas sûr que dans d'autres assemblées ce soit le cas. Pas sûr."

M. Audisio : "Merci Monsieur le Maire. Laurent, félicitations pour ton poste, pour ta nomination de Ministre. Ça fait plaisir de voir un Marcangeli occuper une telle fonction. Je connais certains Marcangeli qui de là où ils sont, s'ils pouvaient te voir, ils seraient fiers. D'ailleurs, l'expression qui était beaucoup utilisée par ma grand-mère, le bébé avec l'eau du bain, était une de ses expressions favorites ! Tu n'es vraiment pas un Marcangeli pour rien. Voilà pour cette précision un peu personnelle. Je suis un peu surpris des réactions que je vois derrière moi de la part de mes opposants dans ce Conseil municipal. Parce que vous exposez votre vision, vos désaccords sur le budget, on a quand même le droit de vous répondre ! On est en démocratie ? Sans pouffer. On n'est pas au bar ? Voilà. Je rencontre une difficulté, puisqu'on parlait de projection pour la ville d'Ajaccio, j'ai un gros manque, j'ai une absence de projection et c'est cette inquiétude que je vais livrer à l'ensemble du Conseil municipal. Je pense que certains de mes opposants vont peut-être, même s'ils ne le diront pas, se saisir de ces difficultés, c'est le cas du port Charles Ornano. Qui est géré depuis plus de 50 ans par la ville d'Ajaccio qui porte quand même le nom d'un ancien maire qui a fait 3 mandats, maire bonapartiste. Vous savez, je n'ai pas besoin de vous dire à quel point ça me tient à cœur. Actuellement, une discussion est en cours et on a des grands absents. Je ne dis pas ça pour faire de la politique politicienne puisque justement c'est ce qui me dérange dans ce dossier. J'aimerais qu'on la fasse au sens noble du terme, c'est à dire qu'on puisse avancer conjointement. Puisque la Ville d'Ajaccio, il y a un débat démocratique justement qui est lancé, ce sera nous ou peut être une autre équipe. J'espère que ce sera nous car je pense qu'on est les plus à même pour offrir le meilleur projet aux Ajacciens. Il faut pouvoir discuter du renouvellement de cette DSP. Il y a des projets d'entrée de ville où Ajaccio est aménageur. Cela fait de nombreux mois avec le grand mérite que je connais et la pugnacité du directeur du port Charles Ornano, Monsieur Paul Corticchiato, on essaye d'œuvrer pour le bien-être de la ville d'Ajaccio. Parce que c'est ça qui compte. Pour obtenir un renouvellement de la DSP, ce renouvellement me semble des plus légitimes. Puisqu'on critique beaucoup 10 ans de municipalité... Mais en 10 ans, depuis 2014, on a investi en fonds propres 9 000 000 d'euros hors taxes ! Les travaux de modernisation et d'optimisation de l'ensemble des ouvrages du plan d'eau sur les fonds propres de la régie 4 200 000 euros hors taxes. On est passé de 800 places à environ un peu plus de 1000 places. Le confortement de la jetée Margonajo 360 000 euros hors taxes, la création des jardinières pour la végétalisation du boulevard Charles Bonaparte 160 000 euros, travaux de voirie, travaux d'enrobé. On a bien vu que le port Charles Ornano s'était modernisé, doté de tous les outils nécessaires. Surtout, ce qui est très important, et c'est là qu'il y

une espèce d'esprit de revanche que pour ma part, je ne peux pas m'expliquer. Mais comme certains aiment bien faire des citations, notamment de proverbes, je n'ai pas la culture que certains ont au niveau de proverbe nustrale. J'en citerai un qui est un proverbe africain, un vieux proverbe africain, quand on monte au cocotier, il faut avoir les fesses propres. »

M. Farina : "Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Alors deux constats, le premier un peu léger, je considère et je remarque que maintenant, en tant que bon chrétien, les paroles de notre ami et député Xavier Lacombe sont devenues parole d'évangile. Bon, deuxième constat, je vous rejoins Monsieur le Ministre, avec des chiffres à l'appui. Notre opposition s'est réveillée après 5 années d'absence, de silence, de sièges vides... j'ai des chiffres ! Non, vous n'étiez pas ! On vous fera passer les PV. »

Monsieur Carrolaggi intervient hors micro.

M. Le Maire : "Excusez-moi. Chacun a pris la parole et n'a pas été interrompu. Je demande que l'autre soit respecté. Merci. »

M. Farina : « Monsieur Carrolaggi, je vais abonder en votre sens, vous êtes venu une fois en 2024, ça nous a valu un stage à Aspretto ! Voilà ! Alors je n'aurais jamais pensé, vous pouvez parler devant tout le monde, qu'un nationaliste corse m'envoie devant les gendarmes ! Donc, je vous conseille là, avant de m'interrompre, vous avez deux choix : vous postulez à la direction des domaines à la préfecture et s'ils ne vous prennent pas, il vous restera gendarme réserviste. Voilà, maintenant je continue, maintenant c'est moi qui parle, attendez, vous parlerez après ! Voilà et ça n'engage pas de réponse. Vous pensez qu'on est des voleurs ? Moi je pense que vous êtes un indic, voilà ! Donc maintenant je vais finir, on parlera après, d'accord ! ? Donc je reprends, oui vous étiez absent, oui il y a des PV, je vous les ferai parvenir et je les ferai parvenir s'il le faut aussi à la presse. Bon. Aujourd'hui, vous vous réveillez et vous redécouvrez l'existence du Conseil municipal. C'est très bien !

Monsieur Carrolaggi intervient hors micro.

Je parle en général Monsieur Carrolaggi. Ne prenez pas toujours tout pour vous, c'est incroyable ! »

M. Le Maire : "M. Carrolaggi, vous n'interpellez pas svp, vous laissez parler, vous pourrez prendre la parole si vous voulez après. »

M. Farina : "De toute façon je ne suis pas là pour rendre compte de vos réveils tardifs, je vais plutôt rendre compte de ce qu'on a fait et de ce qu'on fait maintenant depuis quelques années. Je vous ai écouté, bien entendu, et on pourrait ressortir ce que vous disiez. Même, Monsieur Casalta, la main sur le cœur avec abnégation l'année dernière, l'année d'avant et toutes les autres années. Bon, c'est toujours la même chose. On l'a dit, c'est toujours la même chose. Ce que je constate lorsque j'étudie ce budget, il y a un chiffre, il est incontestable, c'est 285 000 000 d'euros d'investissements ! 285 000 000 d'euros d'investissements en 10 ans au service des Ajacciens ! Malgré, et on l'a dit, un contexte national et local contraint avec un État et une collectivité de Corse au bord de la banqueroute. Eh bien nous, on a tenu. On a tenu sans augmenter les impôts des ajacciens. Nous, on n'a pas augmenté les impôts des ajacciens et on a continué d'investir. Donc, notre budget, il est solide, il a été construit avec rigueur, avec responsabilité. Et avec une vision à long terme pour Ajaccio. Et c'est le budget du concret parce que derrière chaque ligne de ce budget, il y a un projet et derrière chaque euro engagé, il y a une réalisation directe pour les ajacciens. Les réalisations sont là, on l'a dit une fois 2 fois, 3 fois, je peux les reprendre et si vous voulez. On louera une voiture chez Monsieur Miniconi, on fera le tour des chantiers de tout Ajaccio. Je le fais exprès ! Rénovation des Cannes et des Salines. Vous vous rappelez ce que c'étaient les Cannes et Salines ? J'y suis né, j'ai grandi aux Finosello. Vous vous rappelez ce que c'était ? Moi, je m'en souviens. La réfection totale du cours Napoléon, c'est l'artère centrale de notre ville, avec de la végétalisation. Les derniers travaux sur cette artère c'était en 1983. Nous, on l'a refait entièrement ; la création d'un conservatoire de musique pour qu'il soit à la hauteur de nos

peuvent traiter un débat et le débat démocratique justement est là pour ça et il aura lieu puisque visiblement, il y a une certaine forme d'impatience à le mener. Après une forme d'hibernation on se réveille pour pouvoir repartir en campagne électorale et dire que tout est mauvais et que rien ne va. Ça, ce sont des discours catastrophistes. D'ailleurs, si rien ne va, vos programmes seront légers, on ne pourra rien faire. Vous couperez les rubans de ce que nous avions prévu. C'est ce que vous ferez puisqu'il n'y a plus les sous, il n'y a plus rien. Donc à vous entendre il faudrait une cure sévère de pain sec et d'eau pour les Ajacciennes et les Ajacciens pendant une bonne décade si ce n'est pas plus. Ce discours catastrophiste, c'était celui de ceux qui vous ont précédé dans l'opposition en 2019 et en 2019, ceux qui vous ont précédé dans l'opposition ont été rejoints par des gens de la majorité. Je vais m'adresser à Basiliu Moretti : c'est un choix respectable et je n'ai pas à faire de commentaire. Mais il y a des manières de faire les choses. Je n'ai pas été présent à tous les conseils municipaux où Basiliu Moretti s'est exprimé et j'avoue avoir été parfois blessé par les termes qu'il a employés et je voulais le dire aujourd'hui, dans cette enceinte. C'est la vie. D'autres ont fait de même au cours de l'année 2018, 2019. Ils sont restés jusqu'au bout pour ensuite passer dans le camp d'en à quelques encablures de l'élection municipale. Le résultat je n'ai pas besoin de vous le rappeler. Ils sont où ils sont et nous sommes où nous sommes. Je demanderai que lorsqu'on s'exprime et qu'on se transforme en un opposant, qu'on ne jette pas le bébé avec l'eau du bain et qu'on n'oublie pas qu'on est tout de même d'une certaine manière partie prenante et liée à une partie de ce bilan. Ça, c'est pour la technique, c'est pour ce que nous avons construit, ce que nous avons fait au cours de ces dernières années. Cela étant, il y a l'humain. J'entends beaucoup de leçons de part et d'autre. Qu'elles viennent de l'opposition ma foi, j'ai l'habitude. Certains d'ailleurs prennent plaisir à avoir un débat fait de fanges et d'ordures. C'est leur droit. Moi, ce que j'appelle de mes vœux aujourd'hui, c'est que le débat Ajaccien, soit basé sur des idées, sur des projets, sur des contestations. Naturellement et encore heureux que vous contestiez ce qu'on fait, mais qui soient tout de même un peu plus propres et respectueux que ce que j'ai pu voir en 2015, parce qu'il y a eu une partielle en 2015 et en 2020. D'abord, je pense, parce que nous, concitoyennes et nos concitoyens n'apprécient pas les attaques ad hominem, n'apprécient pas la caricature excessive, n'apprécient pas les discours trop réduits, trop réducteurs même si je puis me permettre l'expression où tout va mal, où c'est c'est l'apocalypse où rien n'a été fait et tout le monde est malheureux. Moi j'ai été très heureux d'être Ajaccien avant que je sois maire dans cette ville. J'ai grandi et je suis un amoureux de ma ville. J'ai été heureux d'être Ajaccien sous Charles Ornano. J'ai été heureux d'être Ajaccien sous Marc Marcangeli. J'ai même été heureux d'être Ajaccien sous celui qui a succédé à Marc Marcangeli et qui m'a précédé parce que ma ville je l'aime. Depuis 11 ans je participe. Donc oui, Monsieur Casalta je serai là toujours pour défendre les intérêts de ma ville et être avec mes amis. Je serai là, je serai là pour porter la contradiction démocratique, vous pouvez compter sur moi. Si j'ai conservé le mandat de conseiller municipal et de conseiller à l'agglomération par suite de mon élection en 2022 à l'Assemblée nationale, c'est bien parce que j'ai l'intention de continuer de porter mes valeurs et mes idées. Je le ferai avec ce que je viens de vous dire, c'est à dire cette passion pour ce que nous faisons, une certaine forme de fierté parce qu'il y a du travail qui a été effectué et je crois que ce Conseil municipal, notamment en ouverture, a démontré qu'il y avait quand même du travail qui avait été effectué, des transformations qui avaient été opérées. D'ailleurs j'en veux Pour preuve un certain nombre de délibérations de ce Conseil municipal depuis de nombreuses années sont votées à l'unanimité. Il n'y a pas une opposition systématique, c'est aussi là pour vous dire que je suis conscient que vous n'êtes pas dans une attitude de blocage permanent et de contradiction permanente. Mais c'est vrai que quand on entend certaines choses, on a l'impression en réalité que tout va mal et qu'il faudrait plus ou moins s'opposer à tout. Et pour la teneur des débats, la qualité, la propreté du débat que nous devons aux Ajacciennes et aux Ajacciens, Monsieur le Maire, j'ai une petite expérience, maintenant et je serai à vos côtés et on fera ce qu'on a fait en 2020, c'est à dire qu'on va parler aux Ajacciennes et aux Ajacciens. On débattrà avec nos contradicteurs et c'est normal, c'est la démocratie. Mais on ira avant tout, je pense, vers les Ajacciennes et les Ajacciens pour leur parler du bilan, parce qu'il y a un bilan costaud, solide, reconnu et pour parler du projet, de ce qu'on fera. On fera en sorte que ce débat soit propre. Mais il faut faire attention. Je vois des débats qui risquent malheureusement encore une fois d'être des débats qui ne sont pas tournés vers les Ajacciennes et les Ajacciens, mais qui sont tournés vers

avez essayé d'inventer cette histoire qui a été reprise peu ou prou, mais vous avez simplement envie de nier ce que vous avez considéré à un moment donné comme étant un acte solidaire. Parce que tous les sujets que vous critiquez aujourd'hui, vous y étiez associé très étroitement. Vous les avez même accompagnés, souvent à titre personnel, au regard des compétences, en tout cas prétendues, que vous aviez dans votre vie professionnelle notamment. Et bon, on peut changer d'avis, là vous en êtes la parfaite illustration, mais ce n'est franchement pas la peine d'aller chercher, je dirais des prétextes ou de je ne sais trop quoi. Tout le monde peut comprendre, vous savez. Surtout, à l'approche d'échéance, on a souvent ces phénomènes de mutation qui se produisent, c'est la nature humaine, elle est comme ça, mais tout le monde comprendra, ne vous inquiétez pas. Mais j'ai hâte en tout cas d'entendre l'explication de votre vote. »

M. Marcangeli : « Nous arrivons dans une période où il faut que des masques tombent. Les débats qui deviennent plus épicés. Je l'avais d'ailleurs dit au mois d'octobre dernier dans une émission de télévision. Pour le coup, les journalistes considéraient que l'opposition avait été plutôt calme pendant le mandat. Je disais, ne vous inquiétez pas, ils se réveilleront le moment venu, élections obligent. Il n'y a pas que les opposants qui se réveillent ! J'y reviendrai plus tard. Il y a eu un certain nombre d'éléments qui ont été développés, qui sont une forme de marronnier dans les débats budgétaires. Depuis 2008, d'un camp ou d'un autre, j'ai participé à pas mal de débats d'orientation budgétaire dans cet hémicycle. Il y a ce qu'on cite de manière assez régulière, tant dans l'opposition que dans la majorité quand on est en face du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget primitif. Ensuite cher Jean François Casalta je pressens des envies de campagne. Je lis les médias, je vais quelque peu sur les réseaux sociaux et je vois une forme de réveil particulièrement tonique chez tout un tas de personnes que j'ai trouvées bien silencieuses ou bien silencieuses par le passé, lorsqu'il s'agissait d'évoquer Ajaccio. D'ailleurs, j'en veux Pour preuve aujourd'hui, vous avez deux références, Bastia et Xavier Lacombe. Pas de mauvaises références concernant celui qui m'a succédé à l'Assemblée nationale, qui est un ami et qui a en honnête homme qu'il est dit ce qu'il avait à dire en tant qu'ancien vice-président chargé des finances de la Capa et pour ce qui concerne notre ville amie de Haute Corse on le sait, comparaison n'est pas raison. On est plus près de 45 000 habitants ou de 50 000. Je vous rappelle que nous en avons 75 000 à Ajaccio. En un mot, quand vous allez sur les sites, on n'est pas dans la même strate. Donc déjà l'exactitude, serait quand même de comparer ce qui est comparable. Bastia ne joue pas dans la même catégorie en nombre d'habitants que la ville d'Ajaccio, elle n'est pas sur les mêmes ratios. On n'est pas à Bastia et on ne va pas faire le débat du Conseil municipal de Bastia. Les Bastiais, candidats ou pas aux élections municipales, le feront à notre place et je leur souhaite bien du courage à tous. La vérité, c'est que nous sommes en campagne électorale et que tous les propos de Jean François Casalta sont des propos de, campagne électorale. J'ai entendu le réquisitoire de onze ans de vie publique, Ajaccienne et intercommunale. Alors d'abord pour parler de la CAPA, puisque vous avez beaucoup parlé de la CAPA jusqu'à présent, la Capa contribue à ce que fait la ville d'Ajaccio. Encore heureux quand même. Encore heureux ! Vous savez la CAPA a la solidarité d'Ajaccio vis-à-vis de nos 9 communes. C'est comme si l'Union européenne ne participait pas aux investissements de l'Allemagne ou de la France. Voilà, c'est exactement pareil. Ce serait quand même un comble. On va finir par le bilan. Si certains ne voient pas ce qui a changé à Ajaccio je vais leur rafraîchir la mémoire et pardonnez-moi, je vais être un peu long. La route des sanguinaires, grâce aux élus de la ville à l'époque qui étaient dans cette majorité municipale, les contournements pour aller à Capo Di Feno, le boulevard Sampiero, le cours Napoléon, la place Campinchi, demain la place du Diamant, le Casone, le parc Berthault, l'avenue Bévérine. Grâce à l'ANRU les Salines, les Cannes, le Trottet. On a sauvé notre bibliothèque patrimoniale qui était en train de crever. On a fait des stades de foot ou refait des stades de foot dans des quartiers populaires qui avaient besoin d'avoir des installations dignes de ce nom. On a participé à des projets de très très grande importance. La mise à niveau de la station d'épuration des sanguinaires, ce n'était pas rien. J'ai le sentiment qu'il y a une forme d'aveuglement qui n'est pas en phase avec la réalité des transformations profondes d'Ajaccio. Toutes les petites rues qui ont été refaites, tout ce qui a été planté, reconstruit on ne peut pas dire qu'il ne s'est rien passé pendant les onze dernières années. Les Ajacciens de bonne foi, parce qu'il en existe un tas, considèrent qu'il y a eu beaucoup de transformations. Certaines

cette année encore 1,3 millions d'euros, soit au budget des écoles, soit moins de 3% du budget du téléphérique pour tout un groupe scolaire, on ne peut pas dire que ça soit vraiment une priorité selon moi. Alors cette situation, que l'on soit bien clair, ce n'est pas à Rose Marie que je l'impute parce qu'elle se démène énormément pour les écoles et avec le peu de moyens qui lui sont alloués. J'ai envie de vous dire, Je la mets plutôt à votre crédit ou devrais-je plutôt dire à votre discrédit Monsieur le Maire. Bon, maintenant je vais parler moi aussi un petit peu des charges de personnel parce qu'elles représentent 70% de la dépense de fonctionnement. Il y a 1575 agents et un montant de 76 000 000 d'euros, ce qui représente environ une fois et demie le téléphérique. Alors, cette masse salariale, elle est plus que contraignante et elle empêche de dégager des marges qui sont nécessaires à l'investissement et surtout au désendettement de la ville. À titre de comparaison, une commune de 50 000 habitants, située dans le département voisin, a pour sa part 750 employés municipaux. Je ne citerai pas son nom, histoire de ne vexer personne mais je peux vous dire que ça ne doit pas être la commune la moins administrée de France, Monsieur le Maire. Alors si on applique son ratio employé par habitant, on arrive au chiffre de 1065 employés municipaux. Sans aller dire qu'il y a 510 employés de trop, je pense qu'on peut au moins s'accorder sur le fait qu'il y en a trop et que vous n'avez rien fait pendant le mandat pour y remédier. Je voudrais maintenant évoquer un problème qui nous tient particulièrement à cœur et qui a été le premier point d'achoppement que nous avons eu, je dirais, vous l'avez compris, de l'Avenue Noël Franchini dont je veux parler et plus particulièrement de l'ancienne chambre d'agriculture. En effet, l'Office foncier de Corse a voté à l'unanimité la semaine dernière, c'est à dire y compris les élus de droite, qui y siègent, la fin du portage qui je le rappelle a été prolongée de 2 ans et demi et qui doit prendre fin à la fin du mois de juin. Or, dans le budget je n'ai pas pu noter l'inscription de l'achat de la Chambre par la ville. Donc, est ce que vous pourriez nous faire savoir quelle sera la destination de ce bâtiment ? Je rappelle que l'achat par la ville de ce bâtiment s'élèverait à 3 000 000 d'euros, ce qui représenterait à peu près 6% du montant du téléphérique. C'est vous qui l'avez prise lors du dernier Conseil, Monsieur le Maire. Voilà j'évoquerai maintenant quelques sujets concernant les différents chantiers de la ville. D'abord, le chantier du Diamant. Je souhaiterais savoir pour quelle raison environ 25% des montants alloués au chantier sont inscrits en crédit de paiement en 2026. J'avais cru comprendre que la livraison était prévue en 2025. Par ailleurs, je n'ai toujours pas eu la réponse concernant les avenants, pourtant largement évoqués dans le microcosme des travaux publics dont je fais partie et qui ne font l'objet d'aucune inscription budgétaire, bien que l'on parle d'une somme toute rondelette d'environ 3 000 000 d'euros qui elle aussi représente 6% du montant du téléphérique. Je reviendrai enfin sur les travaux du cours Napoléon qui initialement était prévu à 3 000 000 d'euros et qui ont fini à plus de 5 000 000 d'euros, soit une augmentation de 66% de l'enveloppe initiale, augmentation qui est supérieure à la dérive budgétaire du téléphérique. Comment en est-on arrivé à une telle dérive, Monsieur le Maire, sur ce chantier ? Alors pour conclure, je ne parlerai pas de la mauvaise trajectoire budgétaire de la ville qui sera nécessairement aggravée dans les prochaines années par la mauvaise trajectoire budgétaire de la Capa. Qui a été souligné par le rapporteur du DOB de cette dernière, à savoir Monsieur Xavier Lacombe lors du dernier Conseil communautaire. Depuis 2022, nous n'avons eu de cesse de vous prévenir sur les investissements mal étudiés, générant des coûts gigantesques et des charges de fonctionnement importantes. Aujourd'hui, avec la mise en place du téléphérique et des déficits pour certains encore inconnus voir masqués, on peut dire que la Capa ne pourra plus financer la ville à hauteur de 21 000 000 d'euros annuels sans une hausse de recettes et donc des impôts. Ce que je vous reproche, en d'autres termes, c'est de ne pas avoir écouté les personnes qui vous avez prévenu de ce qui allait arriver. Ma chi vuleti, i pruverbii sò santi è ghjusti : quandu u sameri ùn voli bia ùn vali à zifulà.

M. le maire : “ Alors, Monsieur Moretti, vous vous interrogez sur la trajectoire budgétaire, moi en tout cas, je n'ai aucun doute sur la vôtre de trajectoire. Et j'ai hâte d'attendre d'ailleurs votre vote avec une explication littéraire. Parce que vous n'avez pas besoin de chercher des sujets à droite à gauche pour justifier d'une envie de voler de vos propres ailes ou je ne sais trop quoi. Tout à fait libre à vous ! Il n'y a pas besoin d'inventer des sujets ou des polémiques ou des disputes ou des rendez-vous pas pris ou je ne sais trop quoi ! Je n'ai aucun problème personnel avec vous. Vous

mandatures ? Qu'est ce qui a changé depuis que les promesses de l'ancien maire de la ville, actuel ministre Laurent Marcangeli, en 2014, nous disait, mais moi je vais résoudre les problèmes des Ajacciens, moi je vais faire qu'à Ajaccio on circule mieux. Vous pensez qu'à Ajaccio aujourd'hui on circule bien. Ce même maire qui vous disait mais moi à Ajaccio, les gens vont pouvoir se loger. Vous pensez qu'à Ajaccio aujourd'hui les gens peuvent se loger tranquillement ? Vous pensez qu'il n'y a pas de problème de mobilité, qu'il n'y a pas de problème de stationnement, qu'il n'y a pas de problème de circulation, qu'il y a pas de problème d'urbanisme ? Non seulement il y en a, non seulement ils existent et ils demeurent, mais ils se sont aggravés au cours de ces deux mandats. Et pourtant on est à onze ans et onze ans, ce n'est pas rien. Donc si on veut parler de constat et si on veut parler de projet, on parle de constat et on parle de projet. Les mobilités, c'est un sujet qui est essentiel. C'est un sujet qui est essentiel. Monsieur le Maire, vous nous avez promis, et vous le tiendrez je n'en doute pas une seule seconde un débat sur les mobilités. Il y a des projets qui n'auraient jamais dû être menés. Vous connaissez notre avis là-dessus et je parle notamment du Téléporté mais avant le téléporter parce qu'il y a un mot à la mode en ce moment et le mot à la mode c'est intermodalité. Tous les transports qui se desservent l'un l'autre, qui s'emboîtent et qui permettent aux Ajacciens de fluidifier leur circulation dans cette ville sans emprunter leur véhicule parce que sur ce plan-là, et n'en déplaise à mon ami le concessionnaire Jean André Miniconi, nous sommes d'accord. Il faut restreindre l'accès des voitures à la ville mais encore faut-il avoir un service de transport en commun qui tienne le coup et aujourd'hui on n'arrive pas à faire fonctionner les bus Monsieur le Maire. vous connaissez les problèmes qu'il y a à la Muvitarra. J'ai mis en exergue certaines difficultés et vous m'avez dit j'ai été content de notre échange sur ce point avant le Conseil municipal qu'il me sera donné une réponse écrite sur ce point. Mais vous connaissez les problèmes qu'il y a à la Muvitarra ! Pas de billettique dans les bus depuis 2016, il n'y a même pas les horaires affichés ou quand ils sont affichés ils ne sont pas à jour et on veut parler de mobilité dans cette ville. Vous pensez véritablement ? Nous on ne le pense pas mais encore une fois c'est peut-être l'avis de l'opposition, de l'opposant politique qui va avoir toujours, surtout en période de campagne puisqu'apparemment elle est officiellement lancée, une vision plus noire des choses que les personnes qui ont la charge de la gestion des collectivités. Mais ce budget aurait dû nous offrir de mon point de vue, sinon des solutions mais au moins des perspectives et des chemins. Et finalement, il n'offre rien du tout, il n'offre rien du tout. Voilà, il fait un point sur des choses qui peuvent être à peu près positives en les masquant, non pas en les masquant dans le sens péjoratif du terme, mais par une présentation habile. On va masquer les points noirs et qu'est-ce qu'on vous dit ? Quand ça marche bien, c'est grâce à notre réussite et à notre talent, et quand ça marche mal, bah c'est la faute de l'État, ce sont les facteurs externes. Attention, c'est presque un discours nationaliste, c'est la faute de l'État, ne vous y trompez pas, mais attention ! A un moment donné, il faut prendre ses responsabilités. Je pense que les responsabilités à l'aune de ce qui nous a été présenté ne sont pas prises, il conviendrait de les prendre. Je vous remercie. »

M. Moretti : « Merci Monsieur le Maire, bon je vais rejoindre le point de vue de mes collègues de l'opposition. Ça fait un moment que j'énonce quelques divergences de points de vue. Je pense que ce soir on consommera ça. Donc, d'abord pour commencer je vais répondre à mon ami Charlie qui la dernière fois lors du DOB m'avait fait une remarque et j'ai été, je dois l'avouer, un petit peu désarçonné par votre départ anticipé, Monsieur le Maire, comme vous l'avez souligné d'ailleurs tout à l'heure. Charlie avait parlé des écoles, comme étant l'ADN de l'action municipale. Je ne sais pas s'il est besoin de préciser que l'ADN des enfants d'Ajaccio, n'est en aucun cas comparable à celui des tortues de Floride, c'est à dire, eux, contrairement aux tortues, n'aiment pas la chaleur et l'humidité. Alors, je citerai que l'école de Saint Jean comme exemple. La presse en faisait encore écho mercredi dernier du fait qu'il pleuvait autant dans les classes que dans la cour. Je ne m'étendrai pas sur les conditions de travail à partir du mois d'avril et jusqu'au mois d'octobre, où il fait souvent plus de 30° et parfois jusqu'à 37. Je ne parlerai pas non plus de l'accessibilité de différents établissements de la ville où les élèves sont obligés de monter à cloche pied les escaliers en cas de jambes cassées, quand ce n'est pas dans les bras des institutrices. Alors j'ai lu dans la presse que Charlie voulait aller visiter Ghisonaccia, je lui conseille d'aller visiter son école dont la municipalité a fait réellement une priorité, contrairement à Ajaccio. Car quand on alloue

M. Casalta: "Monsieur le Maire, c'est un budget qui a quand même une saveur particulière. En fait, c'est un budget de campagne. Ce n'est Pas moi qui le dis c'est votre adjoint aux finances, quand il nous explique que finalement la ville d'Ajaccio a été transformée, modernisée, mise au goût du 21^e siècle, je travestis à peine ses propos grâce à ses deux mandatures et qu'avant il n'y avait rien ou pas grand-chose. Ce n'est pas moi qui le dis c'est Monsieur le Ministre qui vous explique qu'aujourd'hui le temps des débats est venu. Comprenne qui pourra. Je crois qu'il va falloir paraître très malin pour comprendre et qui nous explique que nous nous avons un projet et que nous nous avons un bilan. Alors l'a t il dit parce qu'il compte s'investir de manière particulière dans la prochaine campagne municipale, l'a t il dit pour venir au secours d'une équipe municipale plutôt en délicatesse en ce moment si on écoute la vox populi ou si on lit quelques articles de presse. Je n'en sais rien et peut être nous l'expliquera t-il ? Mais en tout état de cause, c'est un budget de campagne et comme tout budget de campagne, il a nécessité une présentation particulière. Mon ami Pierre Pugliesi est toujours très habile, mais aujourd'hui cette habileté a confiné presque à de la magie et comme on dit en Corse « Di i so guai ni faci fiori » ! C'est à dire qu'il a voulu nous expliquer que tout allait très bien Madame la Marquise, qu'il n'y avait aucun problème alors que nous avons des avis contraires et pas les moindres. Je crois que Jean André Miniconi et Danielle Antonini ont cité le député Xavier Lacombe qui a une analyse toute particulière sur le budget de la Capa, certes ce n'est pas la mairie, mais encore une fois, étant donné les flux financiers qui existent entre les deux collectivités, on peut se poser des questions. Et puis surtout vous Monsieur le Maire qui année après année, à l'époque du budget venez nous expliquer que c'est très compliqué, que vous ne voulez pas mentir aux Ajacciens, que c'est très compliqué pour Ajaccio mais que c'est très compliqué aussi pour toutes les collectivités et toutes les communes de France parce que les budgets sont contraints et c'est comme ça. Quand on écoute Pierre Pugliesi on n'a pas cette impression. On a l'impression que c'est facile, c'est aérien, c'est un peu vaporeux que tout se passe bien. Mais non, tout ne se passe pas bien ! On vous le dit, tout ne se passe pas bien. Je ne vais pas être très technique les chiffres vous ont été rappelés et par Jean André Miniconi et par Danielle Antonini. Moi je veux bien qu'on fasse un focus sur l'investissement et évidemment c'est le point fort de votre de votre mandature, quoi que quand on réparti, et d'ailleurs j'ai bien aimé le petit tableau qui nous a été donné, 285 000 000 d'euros d'investissements sur dix ans. Vous avez vu la part sport et loisirs 5 800 000 euros, 2%. Donc déjà sur la répartition de cet investissement, on peut se poser bien des questions. Qu'est ce qui permet, qu'est ce qui soutient l'investissement ? La dette, uniquement la dette. Est-ce que c'est vertueux ? Je n'en sais rien ? Après il faut des projets, il faut investir, mais quand c'est soutenu uniquement par la dette, je ne sais pas si c'est si vertueux que ça. Je ne sais pas si ce n'est pas une course en avant, une course à l'échalote, une sorte de cavalerie et finalement on va être rattrapé. Quand ? On ne sait pas, mais on va être rattrapé. C'est ça notre souci Monsieur le Maire, on vous l'a déjà expliqué. C'est celui-là notre souci et la présentation, même très habile, de votre adjoint aux finances ne changera pas notre avis sur ce sujet à moins que la situation se soit miraculeusement rétablie d'une année sur l'autre, il me semble difficile d'avoir une situation extrêmement compliquée en 2024 et une situation merveilleuse en 2025. Je travestis à peine son propos, mais en tout cas dans son exposé la situation budgétaire de notre ville en 2025, je n'ai pas entendu d'inquiétude sur la trajectoire que prenait notre ville. Je vous rappelle, et vous le savez mieux que moi, que s'il n'y a pas ces 19 000 000 d'euros de la capa qui sont abondés chaque année au budget de la ville par différents mécanismes on ne tient pas la route. On en a absolument besoin. Je vous rappelle que quand on parle d'investissement, Jean André Miniconi a parlé des Airbnb, vous rappelez les débats qu'on avait eu sur ce point et vous nous disiez Monsieur le Maire, ça coûte trop cher, on ne peut pas ? Pourtant c'est un sujet essentiel, mais on ne peut pas, ça coûtera cher, on n'a pas les moyens. Quand on n'a pas les moyens d'investir à ce point, il faut quand même se poser des questions et ne pas faire d'autosatisfaction comme je l'ai entendu. On ne va pas refaire le débat épargne nette, brute. On l'a déjà dit, Jean André Miniconi vous l'a dit, l'épargne nette est négative, elle est négative depuis plus d'une décennie et l'épargne nette, finalement, c'est ce qui permet d'investir et on n'a plus rien, on n'a plus rien pour investir. Mais je vais aller plus loin et puisqu'on veut parler de budget de campagne, puisqu'on veut parler généralement on va parler généralement. Qu'est ce qui a changé finalement depuis ces 2

semble-t-il et elle ne va pas arrêter d'augmenter si on ne fait rien et elle augmentera plus vite que les recettes, ça c'est une donnée, à moins d'augmenter les impôts mais il faut les augmenter de beaucoup. On manque de produit fiscal puisqu'on a moins de produit fiscal que la moyenne de la strate. Mais c'est le cas de pas mal de ville en Corse. C'est aussi le cas de Bastia. Ils sont en dessous des strates et pourtant ils y arrivent. Donc si on veut engager un programme d'investissement sur le long terme qui soit ambitieux, qu'on puisse tenir il faut faire des choses et la première des choses à faire c'est de réguler la masse salariale. Si vous ne régulez pas cette masse salariale, elle va vous péter à la figure, quelle que soit la prochaine mandature. Aujourd'hui, j'ai fait le compte 1562 agents la capa 520, on est à plus de 2000 agents. Vous nous avez dit qu'il y a énormément d'investissement. Heureusement ! C'est quand même, je dirais, l'essence même d'une mairie ou d'une collectivité d'investir. Mais là ce que je regarde encore, vous allez me dire comparaison n'est pas raison, mais le niveau des fonds d'équipement, c'est la dépense de l'équipement brut sur la population et c'est 325 euros par habitant. La moyenne de la strate c'est 413 euros. C'est à dire que par habitant on a des dépenses d'équipement qui sont inférieures à la moyenne. On va être très clair, on n'a pas d'épargne, donc comme on n'a pas d'épargne, on est obligé de se raccrocher à des subventions et les subventions avec ce qui se passe c'est de plus en plus difficile d'en avoir. Il y a eu quelque chose qui a été dit il y a quelques jours à la CAPA de très important. La CAPA est le partenaire privilégié de la mairie. Elle contribue à hauteur de 19 000 000 ou 20 000 000 d'euros au budget de la mairie. Mais lorsque vous voyez le député Monsieur Lacombe qui vous explique qu'il est inquiet de la trajectoire que prend la capa, je cite, "la trajectoire budgétaire n'est pas bonne. Nous sommes au seuil de l'effet ciseaux. « ce qui veut dire que la Capa va avoir ses propres problèmes et ne pourra plus aider la mairie comme avant. Donc vous avez un partenaire qui a ses propres problèmes, à un moment donné je ne sais pas ce que vous allez faire ! Moi je sais que si on continue comme ça on ne pourra pas aller très loin. Alors je le dis vraiment sans méchanceté on va dans le mur ! Alors peut-être pas cette année, peut-être l'année prochaine mais on y va. Ce qui compte finalement, c'est le service rendu à la population. C'est l'opposition qui le dit, les parkings ce n'est pas votre fort Monsieur le Maire. Est-ce que les habitants d'Ajaccio trouvent facilement à se loger ? Moi je n'en suis pas sûr. L'opposition a essayé par tous les moyens possibles et imaginables de vous dire attention il y a des choses qu'il faut faire même si ce n'est pas la panacée, même si ce n'est pas la solution ultime ça n'a pas été fait. Non ? Donc vous avez un budget qui pour moi est dans la lignée des précédents, c'est à dire des charges qui augmenteront et qui à un moment donné seront très difficiles à contrôler. Sur le service rendu à la population en tout cas sur les transports et sur le logement, je pense qu'on aurait pu mieux faire. Je suis un peu déçu parce que je pense qu'on aurait pu sur six ans infléchir sensiblement la progression des charges, et quand on n'arrive à faire ça, je peux vous assurer qu'on va au-devant de problèmes. Merci. »

Mme Antonini : « Merci Monsieur le Maire. Comme beaucoup de collectivités, Ajaccio fait face à un contexte économique tendu et incertain. En cause, les défis économiques tels que l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie et surtout les incertitudes budgétaires au niveau national. Après cette introduction très généraliste, je voudrais apporter quelques éléments de réflexion et points notables constatés lors de la lecture de ce BP : au niveau du fonctionnement, les charges de personnel qui augmentent + 4,87% en 2025, soit 15% en 3 ans, ce qui en fait une croissance plus que ruineuse. Il en est de même pour les charges à caractère général +4,5% en 2025, soit +20% en 3 ans. Une épargne nette négative de moins 600 000 euros, une épargne brute qui atteint le seuil d'alerte de 7%, un nouvel emprunt de 10 000 000 d'euros, des allocations de compensation de la capa de l'ordre de 13 000 000 cette année, une dotation de solidarité communautaire pour 5 000 000 d'euros, une subvention à Muvistrada en constante hausse, témoignant d'une grosse fragilité de cette société mais également d'une mauvaise gestion de la ville et de la Capa qui sont actionnaires majoritaires. Tous les ratios se dégradent, la situation de la commune devient très inquiétante et rien n'est fait pour changer cette trajectoire. Bon, je crois que je ne serai pas plus longue et je terminerai en disant que c'est la Capa qui maintient à flot la ville si elle s'écroule, comme l'a fait remarquer Monsieur Lacombe lors du dernier Conseil communautaire et comme cela a été dit en affirmant que la santé budgétaire de la Capa était au seuil de l'effet ciseaux alors la ville qui est déjà dans une situation financière très dégradée, sera en faillite. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

AUTORISE

La production et la vente d'énergie du groupe scolaire des cannes à EDF.

Le Maire à signer les documents relatifs au raccordement électrique et la vente de l'énergie produite.

Les recettes devront être affectées à la nature comptable 7088 « Autres produits d'activités annexes ».

VOTE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le maire laisse la présidence à M. Farina et quitte la séance.

M. Pugliesi présente les rapports budgétaires.

M. le maire rejoint la séance pendant l'exposé de M. Pugliesi à 19h33.

Interventions :

M. Miniconi: « Nous nous étions déjà exprimés lors du rapport d'orientation budgétaire, donc je ne vais que reprendre certains chiffres. Il y a plusieurs moyens de voir un budget. On peut s'attacher aux chiffres mais on peut aussi s'attacher aux tendances. Moi ce que je constate aujourd'hui, c'est que depuis des années, je vois qu'on a essayé de faire un bilan de ce qui se passait et d'ailleurs je remercie Monsieur Pugliesi de nourrir le débat. On a des tendances qui sont lourdes, qui ne s'améliorent pas et qui ne vont pas s'améliorer si on ne fait rien. La tendance lourde c'est que l'on va avoir une stagnation des recettes et une augmentation des charges. C'est ce qui se passe déjà aujourd'hui. Les recettes n'ont pas évolué. Je parle bien des recettes de fonctionnement. Je ne retire pas le résultat de l'année dernière mais si on prend les recettes de fonctionnement c'est plus 300 000 euros. Si on prend les charges de fonctionnement c'est plus 4 000 000 d'euros. À un moment donné, ça ne pourra pas aller loin. Je ne suis pas en train de juger. Je suis simplement en train de vous dire que je suis très inquiet. C'est vrai qu'il y a un résultat de fonctionnement de 6 000 400 euros qui arrange bien les choses finalement parce qu'aujourd'hui on ne regarde que le budget primitif 2025 sans ces 6 000 400 euros on s'aperçoit que l'épargne brute n'est plus la même. Vous avez une épargne brute qui est de 2 000 000 d'euros donc vous êtes à moins 7 000 000 d'euros. C'est d'ailleurs ce que dit le ratio en page 1162 mesure d'épargne nette 106% contre 94%. Vous allez me dire que ça fait six ans que je débats sur l'épargne de nette et que ça ne sert pas à grand-chose finalement. De toute façon, l'épargne nette, vous pouvez prendre n'importe quelle ville de Corse, elles sont toutes positives donc ce n'est pas une manière de gérer. Aujourd'hui Bastia est en épargne nette positive. Pas de beaucoup, mais ils sont en épargne nette positive. Ça veut dire que ça ne peut pas durer très longtemps. C'est comme un bilan d'entreprise. On ne peut pas cumuler des résultats déficitaires chaque année. Les tentatives de mutualisation avec la CAPA n'ont pas été suffisantes. On s'aperçoit qu'on a toujours une masse salariale qui est élevée. Elle est élevée toujours par rapport aux recettes. Si vous avez beaucoup de recettes, vous pouvez avoir une masse salariale encore plus élevée. Aujourd'hui on a une masse salariale qui augmente. Alors évidemment peut être qu'elle augmente à cause de l'État mais le problème c'est qu'elle augmente et qu'elle augmente encore de 3 000 500 euros me

diamant, il y en aura 80. »

2025/028 - Autorisation de production et de vente d'énergie du groupe scolaire des cannes à EDF.

Rapporteur : Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Adjointe déléguée

Les panneaux solaires photovoltaïques représentent une excellente forme de production d'énergie renouvelable. Le principe est de convertir l'énergie solaire en électricité permettant la bonne exploitation du bâtiment. Il s'agit notamment de passer d'énergies dites « carbonées » (pétrole, gaz, charbon) ou polluantes à des énergies dites « propres » et sûres.

La transition énergétique vise à instaurer un modèle énergétique renouvelable et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Les objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire la consommation d'énergie fossiles
- Améliorer la performance énergétique et environnementale des bâtiments.

Dans le but de poursuivre sa politique de développement durable et accélérer sa transition énergétique, la Ville d'Ajaccio a installé des panneaux photovoltaïques sur la toiture du groupe scolaire des cannes

Ce sont 219 m2 de panneaux qui ont été installés pour une capacité de 45 kWc. Cette centrale photovoltaïque, mise en service en janvier 2025, servira à la fois pour l'autoconsommation et la revente d'énergie à EDF.

Les premières estimations montrent que l'autoconsommation de l'énergie solaire permettrait d'économiser 35% par sur la facture d'électricité et d'éviter une émission de CO2 de 37.4 tonnes/an.

Le retour sur investissement de l'installation est quant à lui estimé à 12 ans.

La vente d'énergie produite par la centrale photovoltaïque permettra de réaliser des recettes de fonctionnement supplémentaires à partir d'une installation communale. Afin d'émettre les titres de recettes correspondant à la vente de la ressource produite, il est nécessaire de demander l'autorisation au conseil municipal de produire, vendre l'énergie, réaliser les démarches administratives liées à la contractualisation entre l'acheteur EDF et le producteur, la Ville d'Ajaccio et d'autoriser le Maire à signer les conventions et documents afférents.

En effet, une convention d'achat d'énergie électrique produite par la centrale PV et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité sera signée entre les deux parties, précisant, les caractéristiques de l'installation de production, le tarif d'achat, l'indexation du tarif d'achat, les taxes appliquées, la périodicité de facturation, la date d'effet et de durée du contrat.

Le contrat d'achat prend effet à la date de mise en service du raccordement de l'installation et arrivera à échéance le 21 janvier 2045 Le tarif d'achat est fixé à 13.58 c€/kWh.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser la production et la vente d'énergie du groupe scolaire des cannes à EDF.

D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs au raccordement électrique et la vente de l'énergie produite.

Les recettes devront être affectées à la nature comptable 7088 « Autres produits d'activités annexes ».

pourtant un enjeu énorme. Et vous voyez bien que sur les sujets qu'on a évoqués tout à l'heure, au moment du rapport d'activité de l'a SPL, il y a la question de l'énergie sur les futurs écoquartiers, la géothermie. On recherche d'autres énergies renouvelables justement pour proposer cette stratégie du mix énergétique. Alors après, je ne sais pas, vous êtes mieux placés que nous sur l'évolution des usages concernant le recours à la voiture électrique ou pas. Ce qui est certain c'est que pour bien d'autres choses, il faudra effectivement avoir cette stratégie et on a commencé à la mettre en œuvre et il faudra convoquer l'ensemble des parties prenantes, l'État le premier, la collectivité de Corse avec l'AUE (Agence d'urbanisme et d'Energie de la Corse) et le bloc local qui fait ce qui peut j'ai envie de vous dire. On a fait même une proposition et on s'est retrouvé un peu en situation de corédacteur de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) parce qu'on a des choses à dire et que le bloc local est non seulement légitime mais peut être plus efficace pour réussir justement ces enjeux de transition et d'accompagnement social qu'il faut parce que la sortie du gaz on s'adresse aussi à des foyers très vulnérables qui sont d'ailleurs, parce que on parle de l'énergie mais il faut regarder l'habitat, en situation d'habitat dégradé pas accessible parce que si on sort du gaz pour mettre du tout électrique dans des habitations qui sont mal isolées ce n'est pas terrible surtout à un moment d'ailleurs où l'électricité est plus chère que le gaz. Ce qui est quand même cocasse. Vous voyez bien que l'enjeu est important. Il faut voir loin. Après pour le reste, je note, c'est peut-être encore un excès d'optimisme de ma part, mais je vois que sur pas mal de points, vous saluez quand même des encouragements. Mais c'est vrai que sur la question du relamping, c'est un travail qui a commencé il y a longtemps et c'est un vrai sujet. Les choix, on l'a évoqué tout à l'heure Monsieur le ministre, de restitution de l'espace public c'est aussi un choix environnemental de planter des arbres de l'eau. La question aussi des mobilités avec les choix que l'on fait qui peuvent être critiqués, discutés. Et puis j'ai envie de vous dire qu'on est dans une projection de société aussi. Il ne faut pas avoir une approche statique des mobilités, ça serait d'ailleurs un comble pour les mobilités. Mais on est effectivement dans une projection de ce qu'est en train de devenir le territoire et comment à un moment donné ces fonctions de mobilité dont tout le monde dit depuis des années qu'elles sont dégradées et bien il faut à un moment donné trouver des alternatives à ces dégradations séculaires et qui ne cessent d'ailleurs de s'aggraver pour le coup parce que l'histoire de la voiture, je veux pas faire outrage à Monsieur Miniconi, mais il y a beaucoup et c'est très compliqué et ça a un impact économique parce que ce n'est pas neutre et environnemental. La mobilité c'est un enjeu aussi sur la question du développement durable. On le sait. Les bâtiments. Publics on a un travail très important à faire encore. On part de loin et puis on se heurte aussi au paradoxe d'une réglementation qui vous incite d'un côté à faire et puis après qui vous bloque. Par exemple mettre des panneaux photovoltaïques sur la Halle au marché on ne peut pas. On a l'impression qu'il y en a, mais en fait non ce sont des fenêtres parce qu'on se heurte à une réglementation patrimoniale qui vous l'interdit. C'est comme construire la ville sur la ville. On nous dit c'est très bien en termes de développement durable. Il faut éviter l'étalement urbain mais quand on commence à travailler sur des projets on se heurte à pas mal d'obstacles. Monsieur le Ministre vous qui êtes féru de simplification, si on pouvait un peu simplifier les conflits de loi dans le temps et dans l'espace ça serait intéressant. Je pense qu'on y reviendra parce que l' élu qui devait rapporter malgré la bonne performance de du premier adjoint n'a pas pu être présente ce soir. »

M. Farina : « Je veux revenir sur les propos de Monsieur Casalta au niveau de Saint Joseph et aussi pour abonder au propos du ministre au début de votre introduction. Cet endroit était une friche. Vous l'avez rappelé. Il appartenait à l'armée depuis 1936, donc aucun Ajaccien ne connaissait cet espace urbain. Aujourd'hui, on est dans une véritable restitution d'espace urbain. C'est 8 hectares, c'est 90 m². Ce que je voulais dire au-delà de ça, c'est que c'est une zone, on a oublié de le signaler, qui lors de l'élaboration du PLU de 2019, donc sous notre majorité a été classée pour 85% en espace naturel. Lors de la précédente mandature, sur le PLU de 2013, elle a été placée en zone constructible. Donc il y a quand même une évolution. Si aujourd'hui on s'est porté acquéreur, c'est justement pour ne pas livrer cette zone à d'autres appétits. Je trouve que c'est plutôt louable pour une majorité qui est souvent qualifiée de bétonneur. »

M. le maire : « Pour parfaire l'information, pour ce qui est des bornes, dans le futur parking du

très important. J'attends une réponse sur ce point, même si je crois déjà la connaître Monsieur le Maire. Parce que quand on parle de la protection des tortues d'Hermann, c'est dans le document, quand on va déboiser, démaquisé pour être plus précis, 20 hectares et d'ailleurs on ne sait pas si on va le faire à la débroussailleuse ou avec des petits engins pour la protection et la préservation des tortues d'Hermann, j'ai envie de vous dire ce n'est pas gagné. Quant au réseau de transport en commun des bus, on en parlera dans le budget, mais là aussi il y a un petit développement dessus donc on en parlera quand on abordera le point sur le sur le budget. Sur la préservation de la biodiversité et la protection des ressources naturelles, je trouve que c'est quand même plutôt pas mal parce qu'il y a une politique dynamique qui a été mise en place. Vous voyez, parfois on arrive à reconnaître quelques vertus à cette majorité municipale. Malgré notre pessimisme chronique, il y a quand même une politique assez dynamique sur la plantation d'arbres et ça c'est plutôt une bonne chose. On le voit sur pas mal d'avenues de notre ville et je pense que c'est quelque chose d'assez important et qu'il fallait mettre en lumière. Sur les déchets on note un effort et une progression sensible. Je crois qu'on est à moins 1,4% entre 2023 et 2024 sur les déchets qui devaient être enfouis et qui maintenant vont partir au recyclage. C'est pas mal ! Mais bon, voilà, il y a encore beaucoup, de chemin à faire et cela à la capa comme ailleurs. La Capa ne fait pas exception. La capa comme la ville d'Ajaccio et comme ailleurs ne fait pas exception en corse. C'est un sujet qui est un sujet général. Mais quand on voit que dans nos poubelles il y a encore 70% de déchets que l'on pourrait trier et qui sont destinés à l'enfouissement. Ça nous pose question. J'ai noté un déploiement des bornes d'apport volontaire pour les emballages, le papier, le verre. C'est une bonne chose encore mais encore une fois, il faut aller plus loin. Il faut aller plus loin parce qu'il faut faciliter au maximum l'effort de tri pour l'administré car quand il prend le pli c'est pratiquement gagné mais pour les personnes qui n'ont pas encore fait cet effort-là, il faut leur faciliter cet effort. J'ai noté aussi un effort sur le bio compostage. Il y a des bandes d'apport volontaire qui ont été placés dans des quartiers de la ville, c'est intéressant. Là aussi il faut amplifier. Je vais finir peut-être sur l'action sociale, je vous le disais, tout est dans tout et dans l'action sociale, il y a aussi des vertus qui recoupent le développement durable, qui est le thème principal de ce rapport. En tout cas, il a le mérite d'exister. Il est clair, il y a des points positifs, mais il y a beaucoup de points à améliorer. Voilà les quelques mots que je pouvais en dire. »

M. Miniconi : « Je vais compléter les propos de Jean François d'abord sur les bornes de recharge. Il va y avoir une accélération d'après toutes les études de l'augmentation du volume des véhicules électriques d'ici 2027, 2028. Alors pour l'instant ça passe mais il se peut très bien que l'accélération soit telle qu'à un moment donné on manque de bornes. Il faut féliciter la ville très en avance sur le panneau solaire, sur le progrès de Saint Antoine, sur le photovoltaïque sur les toits scolaires. Ça c'est très bien. C'est vraiment quelque chose qu'il faut faire. Il ne faut pas non plus louer ce tournant parce qu'on risque à un moment donné de manquer de bornes. Alors là évidemment, il y a un grand absent à la table c'est EDF. Il faut bien qu'EDF prenne un peu ses responsabilités et dise exactement de quelle puissance on va pouvoir disposer pour très rapidement monter en régime. Donc simplement ce que je voulais dire c'est que s'il y a des travaux à faire sur le cours Napoléon par exemple pensez à installer des bornes pour ne pas après refaire des saignées. C'est, important. Il faut peut-être se pencher un peu plus sur ce sujet. Essayez de prendre un peu d'avance parce que ça peut arriver très vite. Je sais qu'on va mettre des bornes dans le parking avant tout ça, mais ça risque d'arriver plus vite que prévu. Merci. »

M. le maire : « Alors il manque EDF mais il manque beaucoup d'acteurs et si on prend le sujet par le haut c'est l'occasion de souligner que ce territoire a une stratégie notamment sur le mix énergétique puisque je renvoie quand même à une problématique qu'il ne faut pas oublier la sortie du gaz et l'enjeu de réussir la transition énergétique. La ville a anticipé parce que les projets que l'on a présentés de manière isolée font partie d'un package qui est la stratégie des énergies renouvelables au regard d'une transition énergétique ou au départ, on voulait nous vendre qu'il suffit de sortir du gaz et de remplacer le gaz par un grille-pain donc le tout électrique et malgré la nouvelle centrale on ne l'absorbera pas et donc il faut le souligner. On ne manque pas de solliciter le ministre et c'est dur de faire avancer ce sujet. Ça fait un moment qu'on en parle et c'est

et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

PREND ACTE

de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville d'Ajaccio pour l'exercice 2024 jointe en annexe, conformément au décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à sa circulaire d'application en date du 3 août 2011.

Interventions :

M. Farina : «Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord je vous prie d'excuser ma collègue Caroline Corticchiato qui a porté ce projet et qui est absente ce soir. Il s'agit simplement d'une prise d'acte. Le rapport vous l'avez reçu et je pense que ça donnera aussi l'occasion, Caroline Corticchiato l'organise souvent, d'une réunion entre élus pour en discuter. Le rapport de ce soir reflète uniquement notre engagement pour une action publique plus durable, plus lisible. Depuis 3 ans, nous avons adopté une méthode unifiée, ce qui nous permet de traiter ensemble les enjeux de la ville et les enjeux de la capa. Au-delà de la forme, c'est une vraie volonté politique, celle d'agir concrètement en centralisant nos moyens pour améliorer la qualité de vie des Ajacciens. Alors si l'on prend sur l'année 2024, cela se traduit par une mise en valeur de notre paysage, le verdissement des quartiers, des projets urbains majeurs et une meilleure gestion de nos ressources, des avancées concrètes vers l'autonomie énergétique. Tout cela, nous pouvons le faire grâce à nos partenariats et une intelligence collective au service de notre territoire. Donc il s'agit simplement d'une prise d'acte Monsieur le Maire. »

M. Casalta : «C'est un rapport important qui est bien fait, qui est très transversal. Alors je ne sais pas si l'ordre du jour est très chargé mais ce rapport aurait peut-être mérité d'être reporté à un autre conseil municipal. On aurait pu en parler, échanger plus en détail sur un point qui est fondamental. Très transversale je le disais puisqu'on va parler de la lutte contre le dérèglement climatique et on ne va pas aussi parler de l'action sociale dans le même rapport mais tout est lié, en tout cas dans ce thème précis. Je n'ai pas envie de parler des trains qui n'arrivent pas vraiment à l'heure parce qu'il y a de très bonnes choses dans ce rapport-là. Alors si on prend point par point, je vais essayer d'être synthétique sinon ça risque d'être trop long et je m'en excuse. Alors, les trains qui arrivent à l'heure pour commencer l'éclairage public, bonne chose. J'ai toutefois noté qu'il y avait 1800 points qui ont été remplacés sur 4000 donc il reste quand même du travail à accomplir. Un point sur l'éclairage. J'ai constaté me semble-t-il, je ne suis pas là tous les soirs, je ne prends pas de photos, mais chaque fois que je passe la caserne Grossetti est éclairée la nuit. Ça dépend du réglage mais dans l'optique de l'économie d'énergie, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne chose. Je soumetts ça à votre sagacité, à la sagacité de l'exécutif municipal, Monsieur le Maire. La rénovation énergétique des bâtiments publics, là aussi il y a une amorce de commencement sur ce plan-là et c'est une bonne chose même s'il reste encore pas mal de travail sur ce plan. Je vais m'attarder quelques secondes sur l'ancien PDU (Plan de Déplacement Urbain) qui s'appelle le PDM c'est le plan des mobilités. Un mot sur le téléporté, on va en reparler peut-être lors du budget, mais je vous disais que si ce projet avait quelques vertus de notre point de vue, même s'il concerne la capa puisqu'on en parle dans le PDM, s'il avait quelques vertus de notre point de vue du moins au début, c'est sur le plan écologique. Je me disais finalement c'est un moyen de transport qui est innovant, il n'avait que celle-ci je vous l'annonce ! En revanche avec la nouvelle annonce du déboisement de 20 hectares, ce qui va créer une saignée immonde dans la colline du Stiletto alors sur le plan écologique et sur le bilan carbone sur le téléporté, je pense qu'il conviendrait d'être plus modeste. Je ne sais pas quelle sera la situation et l'attitude de la mairie face à cette nouvelle exigence, en tout état de cause, qui est arrivé au cours du développement de ce projet que vous n'avez appris que très tardivement. Allez-vous entrer en résistance, allez-vous demander une dérogation ? Mais en tout état de cause, c'est un problème qui se pose et qui est

de la Collectivité de Corse à la ville d'Ajaccio. Ce transfert de Maitrise d'ouvrage est précisé dans la convention annexé.

Les modalités d'intervention de la SPL Ametarra sur l'emprise de la CDC gérée par la CCI pour la création du nouvel accès à la Citadelle depuis le port de plaisance Tino Rossi restent inchangées conformes à la convention de répartition des charges.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le projet de convention entre la CDC et la Ville d'Ajaccio

D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la délibération n°2016/112 en date du 25 avril 2016 ;
Vu la délibération n°2024/184 en date du 26 septembre 2024 ;
Vu la délibération n°2024/221 en date du 7 novembre 2024 ;
Vu le projet de convention entre la CDC, la CCI, la ville d'Ajaccio et la SPL Ametarra ;
Vu le projet de convention de transfert entre la CDC et la ville d'Ajaccio ;

APPROUVE

Le projet de convention entre la CDC et la Ville d'Ajaccio.

AUTORISE

Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

2025/027 - Rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville d'Ajaccio pour l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur Alexandre Farina, Adjoint délégué

Conformément au décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et parallèlement à la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024, la Ville présente le rapport annuel de situation en matière de développement durable.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville d'Ajaccio pour l'exercice 2024 jointe en annexe, conformément au décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à sa circulaire d'application en date du 3 aout 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Alexandre Farina, Adjoint délégué

moins ce qu'on pourrait faire d'autre sur ces sujets là ou sur d'autres. Je reste pour le moment un peu sur ma faim. »

M. Pugliesi : « Bien sûr, Monsieur le Maire, mais vous savez que tout finit par les finances finalement. Alors, je ne vous ferai pas l'injure bien sûr de vous parler d'un temps que les moins de 20 ans...mais moi, pour ma part, la dernière grande transformation que j'ai connu et vécu pour Ajaccio, mise à part les 10 dernières années que nous venons de vivre ensemble, Bah écoutez, j'étais encore au lycée. Oui donc ça ne date pas d'hier, ce sont les années 77/78 quoi, c'était la sortie bord de mer d'Ajaccio et le contournement de l'aéroport. Donc bon ! On peut se plaindre de ce que l'on fait, mais finalement quand on fait un retour en arrière, on s'aperçoit que mise à part nous, mise à part le projet que nous portons depuis 10 ans maintenant, pas grand-chose n'avait été réalisé d'ici là. Bon, tout ça pour vous dire quoi ? Tout ça pour vous dire que, quand on se projette, quand on essaie de se projeter, on ne peut pas le faire en imaginant que les dispositifs restent figés. Vous l'avez souligné précédemment, Monsieur le Maire, aujourd'hui, on a des SPL qui sont essentiellement constituées par des actionnaires, qui sont des personnes publiques, notamment la ville, et la capa. Et je ne connais pas, moi, une seule région, un seul département, une seule grande communauté d'agglomération qui aujourd'hui au niveau national, depuis, en tous les cas, les 20 dernières années, n'utilise les partenariats publics privés pour faire évoluer et structurer leur territoire. Pas une, personne n'y réchappe. L'argent public se raréfie de plus en plus compliquer de gérer et donc bien évidemment, il faut imaginer que les dispositifs mis en place et bien, puissent évoluer aussi et notamment faire appel à des partenaires privés pour pouvoir mener nos projets. Alors ça ne veut pas dire, que l'on va brader nos actifs ! Non ! C'est simplement dire qu'on va partager, à un moment donné, la charge de la réalisation avec peut-être d'autres organismes. C'est aussi cela l'avenir c'est aussi cela peut-être, qu'il faut se projeter pour les 20, 30 prochaines années. »

VOTE

Par 36 voix Pour, 6 Abstentions.

Abstentions : Basiliu Moretti, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2025/026 - Convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage à la ville d'Ajaccio

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire

La Collectivité de Corse a attribué à la Chambre de Commerce et d'industrie de Corse (CCI-C) un contrat de concession pour l'exploitation du port de pêche et de plaisance de Tino Rossi, le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de cinq (5) ans.

Par une concession d'aménagement, la ville d'AIACCIU a confié la réalisation de l'opération d'aménagement dite « Cœur de ville » à la société publique locale Ametarra.

Dans le périmètre de la concession, le projet d'aménagement urbain et paysager de la citadelle MIOLLIS d'Ajaccio prévoit un volet pour la création d'un accès à la citadelle depuis le Port Tino Rossi et le réaménagement d'une portion des quais TINO ROSSI.

Au préalable des travaux de percement, la SPL AMETARRA doit engager des premiers travaux de réaménagement des quais du Port Tino Rossi et notamment le déplacement de l'aire de carénage.

Par délibération n°2024/221 du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la convention de répartition des charges d'investissement pour la création d'un nouvel accès à la citadelle entre la Collectivité de Corse, la ville d'Ajaccio, la Chambre de Commerce et d'industrie et la SPL Ametarra.

La mise en œuvre de cette convention nécessite au préalable, un transfert de Maitrise d'ouvrage

Monsieur Folacci au niveau de l'État, je suis là pour les logements sociaux et la part de logements sociaux au niveau du Finosello, sait-on jamais ! Je peux éventuellement être utile au regard des explications que vous venez de fournir. Évidemment, première chose, toujours être vigilant par rapport aux finances, naturellement ! J'entends avec intérêt ce qui vient d'être dit par Messieurs Casalta et Miniconi. La société, néanmoins, elle est aujourd'hui dans une dynamique de projet susceptible de pouvoir justement créer des bénéfices. Notamment au regard des 2 projets Finosello et miséricorde. Mais plus largement, on arrive dans une période où on va commencer à parler de projection pour Ajaccio, pour l'agglomération. Mais là, nous sommes au Conseil municipal donc c'est la projection pour Ajaccio. Je trouve que le rapport qui a été celui de Monsieur Folacci, et ben il démontre une chose : c'est que projections, il y a, notamment au niveau de la majorité municipale. Et ce en totale cohérence avec ce qui est fait depuis 11 ans. Puisque ces projets sont des projets, qui ont été, pas pour la plupart je crois, dans leur intégralité, des projets pensés aux alentours de 2014, 2015, Allez, voir 2016. Donc c'est à peu près 10 années de travail, de préparation, de réflexion, d'échanges, de concertation citoyenne, notamment lorsqu'il s'agissait de parler de projets qui aujourd'hui font débat. On ne voudrait pas penser que nous sommes à la communauté d'agglomération et parler de sujets autres. Mais je ne pense pas qu'il y ait eu forme de captation de subtilisation du débat. On l'a vu également sur un projet qui n'est pas, lui, porté par la société publique locale. Je pense notamment à la réfection de la place du diamant, la place De Gaulle, nous n'avons jamais cessé d'aller à la rencontre des ajacciennes et des ajacciens pour aller discuter avec eux de ces projets. Je pense au Finosello, la SPL, sous Monsieur le directeur général et sa prédécesseuse a initié à de nombreuses reprises, des rencontres avec les citoyens pour pouvoir préparer cela. Et en réalité, ce que nous voyons là, c'est le projet, c'est le projet d'Ajaccio. Allez, au-delà même de 2030, puisque vous avez un nouveau quartier au Finosello, un nouveau quartier à la miséricorde, une réflexion autour d'un de nos plus beaux endroits, qui est la citadelle, qui me semble relever d'importance capitale. Et surtout, c'est une restitution, comme vous le disiez, Monsieur le Maire, je suis particulièrement sensible à ça, puisque quand j'occupais la responsabilité qui est la vôtre ; J'ai insisté sur le fait que l'enjeu c'était aussi de restituer des espaces. Nous en avons oublié tout à l'heure, puisqu'au début de la présentation, Monsieur Folacci a fait état du parc de Saint Joseph, 8 hectares que presque aucun Ajaccio ne connaît puisqu'il était un site militaire fermé à la population de la ville. 8 hectares ! Trouvez une ville, aujourd'hui de 75 000 habitants qui va restituer un parc vert de 8 hectares à ses habitantes et à ses habitants ! Trouvez-en une ! ? Moi je pense qu'il n'y en a pas beaucoup ! Et ça c'est le projet, alors ensuite j'entends effectivement, qu'il y a une nécessité d'avoir de la vigilance au niveau de nos finances. Mais bon, on va rentrer quand même, dans une période de débat et ben il s'avère que nous on a un projet.

Je pense qu'il vient d'être en partie présenté par le directeur de la société publique locale Ametarra. En partie, car il y aura d'autres choses. Il y a un bilan aussi, il y a un bilan. Je ne parle pas que des grands projets, je ne parle pas, que de la place du diamant, je ne parle pas que de la réfection du cours Napoléon. Je sais que certains se sont réveillés à un moment et ont considéré que finalement ce n'était pas si bien, vaut mieux tard que jamais. Mais il y a quand même quelques transformations dans cette ville depuis 2014 et moi j'en suis fier. Voyez-vous, d'avoir été notamment pendant 8 années, à la place qu'est la vôtre, Monsieur le Maire, pour pouvoir initier ces projets que nous continuons, aujourd'hui et qui à mon avis, font, je n'irai pas jusqu'à dire font le bonheur, peut-être d'un certain nombre de nos concitoyens, peut-être oui, qu'ils sont heureux, mais je ne pense pas qu'ils fassent le malheur en tout cas de beaucoup de monde. Et surtout je pense que ça situe la ville d'Ajaccio dans une dynamique de projets de construction, de transformation utile, d'adaptation, et en un mot pour conclure, d'ambition. Et l'ambition, ça a son coût. Alors je sais que nous sommes dans un conseil municipal qui aura attrait aux finances. Les finances, c'est le nerf de la guerre. C'est compliqué les finances, ça demande de la vigilance. Je parle sous le contrôle de notre adjoint aux finances qui en parlera tout à l'heure. Mais à un moment ou un autre, il faudra dire aux ajacciennes, aux ajacciens, ce qu'on veut pour eux, ce qu'on veut pour leur ville. Ça a un coût, ça aura un coût, mais il faudra éclairer. Il faudra dire voilà, qu'est-ce qu'on propose en alternative ? J'attends. J'attends patiemment d'avoir les alternatives. Puisque nous arrivons à l'approche d'un débat, un débat qui sera important, j'attends, d'avoir les propositions alternatives. J'attends de voir ce qui cloche dans les projets que Monsieur Folacci vient de rappeler, ou du

d'euros ça commence à compter lorsque l'on additionne les dettes du compte administratif on est à plus de 80 000 000 d'euros. Alors il faut bien savoir que l'on externalise avec une SPL des dettes mes que les actionnaires sont toujours les mêmes, la CAPA et la mairie. Donc là on a 32 000 000 d'euros de dettes. La SPL a eu des débuts difficiles. On a fait des coups d'accordéons donc je vois que vous êtes tout à fait conscients de ce qui se passe, du niveau d'endettement et puis de la nécessité d'avoir des partenaires financiers. Je voulais simplement rebondir sur le fait que le niveau de risque est quand même certain et qu'il faudra de plus en plus choisir ces investissements y compris dans la SPL. Il vaut mieux y aller doucement de temps en temps mais sûrement. Je suis chef d'entreprise, je suis expert-comptable en ce moment c'est un peu mon credo. On est dans une incertitude totale au point de vue économique. On en a déjà parlé à la capa la semaine dernière. Il ne faudrait pas que finalement un investissement d'une SPL externe puisse mettre en danger la capa et la ville. »

M. Moretti : « Monsieur le Maire juste une précision. Jean-François Casalta et Jean-André Miniconi ont devancé l'essentiel de mon intervention. En revanche j'ai constaté dans ce rapport quelque chose qui me chiffonne un peu sur l'aménagement du Finosello. Je le regarde, je dirais par le prisme de l'OPAH et j'ai vu qu'il n'y avait que 44 logements sociaux sur les 244 me semble-t-il au total. Cela fait à peu près 18%. Donc nous sommes en dessous des 25% qu'on aurait dû légalement faire, je dirais, pour rester au niveau de ce qui nous est demandé. Alors on ne comble pas le retard, on l'accentue même et je trouve que c'est un petit peu gênant pour des projets qui sont portés par la ville. Voilà c'était tout ce que je voulais dire. D'autant plus Monsieur le Maire, excusez-moi, que les 44 logements en question, ce n'est pas l'OPAH de la Capa qui s'en occupe c'est un bailleur social du continent. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Comment vous, vous êtes débrouillé pour loper ça ? Vous laisserez la parole à Monsieur Folacci... Mais votre référence sur le rattrapage, il faut que vous lisiez le PLH 3 qui, dans ses orientations justement, propose une opération justement de rattrapage. Et on a passé quelques délibérations justement, pour ce contrat social. On a parfaitement conscience du territoire tendu dans lequel nous sommes, en termes de logements sociaux, il faut faire de la bonne construction, dans la bonne cible et bien répartie sur le territoire. Parce qu'après il y a des questions déséquilibres, mixité sociale, mixité urbaine, et cetera. Et ça il faut bien le faire, parce que sinon on va reprocher auprès du maire de pas être un maire aménageur. Alors sur l'opération que vous avez citée, Monsieur Folacci peut apporter une explication sur le quota, mais après c'est vrai que sur la réflexion générale que vous avez indiquée, il faut la renvoyer justement au document de stratégie générale qui est indiqué dans le plan local de l'habitat sur sa 3e version qui est en cours de pas d'élaboration mais de validation. »

M. le maire donne la parole à M. Folacci

M. Folacci : « Merci Monsieur le Maire. Oui effectivement. Alors d'abord pourquoi 3F ? Parce que c'est dans le cadre de l'ANRU. C'est une compensation que la ville devait à "action logement" qui est financeur de l'Anru et donc à une filiale d'action logement de qui est 3F. Donc on devait mettre à disposition un terrain à 3F pour qu'elle puisse construire du logement social en accession. Pourquoi on n'a pas fait de logement ? Enfin on ne fait pas pour l'instant de logement social sur le Finosello, excepté 3F, c'est parce qu'on est dans un périmètre ANRU à proximité de 2 quartiers ANRU et que c'est interdit à l'heure actuelle. L'État nous interdit de renforcer encore le logement social sur ce secteur. Donc on n'a pas le droit pour l'instant de le faire. Alors on essaye quand même. On a une démarche auprès de l'État pour qu'il nous autorise à faire un peu de logement social pour arriver effectivement à 25 ou même un peu plus de logements sociaux mais pour l'instant on n'a pas le feu vert, juste une précision. Je suis passé vite sur la miséricorde, en revanche on a dans la programmation qui n'est pas encore validée mais qui est en cours d'étude, 33% de logements sociaux et 7% de logements intermédiaires. Donc ça fait, un nombre de logements assez important et on respecte les objectifs du PLH 3 qui est en cours d'approbation. »

M. Marcangeli : « Monsieur le Maire. Plusieurs choses. Bon si vous avez besoin de quelqu'un

désastre financier. Moi les projets je suis pour, vous le savez ! Notre groupe est pour, on n'est pas figé, on veut toujours aller de l'avant. Mais encore faut-il avoir les moyens de ces ambitions. Et si on a des ambitions démesurées par rapport aux moyens et aux finances qui sont les nôtres, et bien ça peut finir en catastrophe. Donc c'est la crainte, encore une fois redite à de multiples reprises qui nous anime et c'est la raison de notre abstention quant au vote sur le contrôle analogue. »

M. le maire : « Par parallélisme des formes, avant de laisser la parole à qui voudra la prendre, je vais vous répondre à peu près la même chose que ce que je vous ai dit en Conseil communautaire pour la clarté de nos échanges. Sur les outils nous avons une stratégie sur le rapport qui a été présenté ce soir. Il s'agit effectivement du volet aménagement des grands ensembles. Vous avez cité d'autres outils qui ont d'autres objets sur la mobilité, sur le développement économique et ces outils-là font l'objet d'un audit de notre part au regard des projets portés par les deux collectivités parce que le questionnement que vous avez exposé, c'est une question aussi que l'on se pose. On s'interroge sur la pertinence des outils qui ont été pensés à un moment et qu'il faut raisonnablement évaluer en fonction de l'évolution des projets et de la réalité de l'action. On est passé du programme de la réflexion à l'action. Et c'est là qu'on voit les choses. Après sur la soutenabilité financière, on est en train aussi d'inviter les partenaires bancaires. Ça ne va être simplement des partenaires bancaires, mais des partenaires tout courts. On va élaborer avec eux un pacte d'actionnaires. Il y aura d'autres partenaires au regard des projets portés complexes, au regard des divers sujets. Ce soir on en a eu encore un aperçu parce que ça touche absolument à tous les sujets, que ce soit l'habitat, l'aménagement des espaces publics, le développement économique, les mobilités, l'énergie. Donc effectivement, la question de la pertinence des outils se pose. Est-ce qu'ils sont bien taillés pour. C'est un sujet effectivement que nous évaluons régulièrement et nous avons d'ailleurs des pistes d'évolution pour ces sujets. Après évidemment que le principe de prudence est toujours à côté de nous. On ne peut pas s'engager raisonnablement sur des développements de projets de cet ordre-là d'abord parce que personne ne vous suit si vous n'êtes pas à l'équilibre. On aura l'occasion certainement au moment de nos échanges sur le budget justement de discuter de la difficulté de porter certains investissements surtout dans des contextes un peu incertains. On pourra discuter de la nécessité surtout d'avoir à un moment donné des partenaires institutionnels et de pouvoir effectivement solliciter tous les niveaux de financement parce qu'évidemment c'est la garantie et la réussite de ces projets. On est sur des projets d'aménagement futur, on n'est pas dans un temps politique court qui consiste à faire une belle opération pour se faire plaisir et ça nous engage durablement et ça se construit. D'ailleurs, vous voyez bien que sur la Citadelle, il y a un modèle économique qui a été présenté au moment où on a évoqué la question du programme, c'est un modèle économique que l'on va tester. Sur un projet aussi contraignant, un sujet aussi contraignant que la citadelle, on peut avoir peut-être effectivement des retours pas toujours positifs et peut-être faire évoluer ce modèle économique qui est à priori bon ou pas bon. C'est après la réponse que l'on aura en réel sur celles et ceux qui voudront investir tout en gardant la maîtrise de l'ouvrage parce que c'est un point très important et j'en profite après j'arrêterai là et je vous donnerai la parole après par la suite, qu'à travers cette stratégie de développement, il y a aussi une stratégie foncière d'enrichissement patrimonial de la ville, parce qu'on a récupéré des grands ensembles. Alors j'entends parfois qu'on titille sur le fait qu'on aurait tendance à céder le bijou de famille de la collectivité mais on fait exactement l'inverse puisque on a quand même fait des acquisitions très importantes. La Citadelle, le site de la Miséricorde, je rappelle 8000 m² d'espaces aménagés, le Finosello, les anciens locaux d'Orange qui vont permettre de reloger les services de la ville alors qu'aujourd'hui ils logent dans des immeubles qui ne nous appartiennent pas et donc on paye des loyers. Donc il y a aussi une optimisation, une rationalisation à travers ces projets de développement. Mais c'est difficile de monter des projets, d'obtenir des financements il faut tout le temps se battre vous l'avez vu sur ces sujets comme sur d'autres. »

M. Miniconi : « Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints chers collègues je vais juste compléter. Il y a quand même un niveau d'endettement qui est de 32 000 000 d'euros. Ça peut paraître beaucoup pour certains, peu pour d'autres, mais 32 000 000

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le contrôle analogue exercé sur la SPL AMETARRA au titre de 2023 (rapport annexé)

De prendre acte du bilan d'activité 2023-2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 mars 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'article L. 1525-4 du code général des collectivités territoriales ;
Vu les documents présentés ;

APPROUVE

Le contrôle analogue exercé sur la SPL AMETARRA au titre de 2023 (rapport annexé).

PREND ACTE

Du bilan d'activités 2023-2024

Interventions :

M. Casalta : « Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjointes et adjoints, Monsieur le Ministre, qui nous fait l'honneur d'assister au Conseil municipal, chers collègues, quelques mots sur ce rapport. Déjà, je tiens à remercier le directeur pour la qualité de son exposé et sa clarté. Mon propos ne va pas vous surprendre puisque je vous l'ai servi il y a quelques jours dans une autre enceinte de la démocratie locale, pareillement présidée. C'était la capa, mais comme nous sommes aujourd'hui en Conseil municipal, je vais réitérer ce que je disais. Alors vous savez que dans notre groupe on n'est pas forcément SPL « friendly » comme disent nos amis anglo-saxons. Alors je vous rassure, ce n'est pas une position de principe, mais quoique, parfois vous connaissez la subjectivité de l'opposant politique, donc il faut parfois s'en défier et nous nous en défions. Donc nous essayons tant que faire se peut, d'être les plus objectifs possibles et grâce à cet effort on peut quand même constater certaines choses sur les trois SPL qui sont à notre disposition. Il y en a une qui est quasiment en état de cessation de paiement je veux parler de la SPL Muvitarra, il y en a une autre qui vivote avec un chiffre d'affaires qui est celui d'un artisan ou d'un petit commerçant mais aujourd'hui, elle a un superbe outil à sa disposition et nous espérons qu'il y aura une montée en gamme. Et il y en a une troisième qui est la SPL Ametarra. Alors pour cette SPL, notre cœur et notre raison balance dans un sens, puisque finalement c'est la cheville ouvrière du développement d'Aiacciu et au-delà du pays Ajaccien. C'est elle qui porte tous les projets les plus importants. Donc ça c'était pour le côté positif. Le côté négatif, c'est l'équilibre financier. Vous vous doutez bien, Monsieur le Maire, que ça nous interroge. Pourquoi ? Même si encore une fois certains projets, je parle par exemple de la Citadelle, je parlais du projet de Piétonnisation de la ville Génoise, je parle de l'éco quartier du Finosello, je parle du conservatoire qui sont des projets très importants, peut-être même essentiels pour Aiacciu. Mais sur l'équilibre financier, moi les sociétés de cette taille-là qui gèrent des projets aussi importants avec des investissements colossaux sur des périodes très longues à rembourser, avec des recettes qui ne sont des recettes qu'éventuelles et encore une fois sur des périodes qui sont excessives, enfin excessives, pas excessives au vu des remboursements, mais en tout cas on a du mal à se projeter, voilà et on a du mal à faire un point clair. Ça veut dire que si tout se passe bien, ça ne sera pas mal pour Ajaccio parce qu'on aura eu ces projets qui seront sortis de terre et ça sera un plus et pas que pour Ajaccio pour tout le pays ajaccien, mais si ça se passe mal ça sera un

administrateur de la SPL AMETARRA. Je laisse la parole à Monsieur Folacci directeur général de la SPL. »

Monsieur Folacci présente le rapport.

2025/025 - Rapport annuel des représentants de la Ville d'Ajaccio, administrateurs de la SPL AMETARRA au titre de 2023 - Contrôle Analogue et rapport d'activités 2023-2024

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire

La Société Publique Locale AMETARRA a été constituée le 1^{er} juin 2015 par délibérations n°2015/74 de la ville d'Ajaccio en date du 23 Mars 2015 et n°2015-22 du conseil communautaire en date du 19 mars 2015 et à la suite des décisions de son conseil d'administration et de son assemblée extraordinaire.

La loi du 28 mai 2010 a inscrit dans le droit positif la possibilité d'une intervention in house des entités contrôlées à 100 % par des collectivités ou leurs groupements et n'exerçant que pour le compte de leurs actionnaires, sur leur seul territoire, sous réserve de la réalité d'un contrôle analogue de ces dernières sur lesdites entités.

L'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

Le contrôle analogue est notamment exercé sur :

- Les orientations de l'activité de la société en fonction des stratégies définies par les collectivités territoriales actionnaires ;
- La vie sociale ;
- L'activité opérationnelle ;

En 2023, la ville d'Ajaccio était représentée au conseil d'administration par les élus suivants : Alexandre FARINA, Stéphane SBRAGGIA, Caroline CORTICCHIATO, Danièle ANTONINI, Nicole OTTAVY.

Le contrôle exercé par les élus mandataires des actionnaires publics s'effectue tant en phase préparatoire, que dans le suivi et le bilan des activités de la société ou encore lors de l'établissement des éléments prospectifs et des projets à venir.

Dans ce cadre la SPL AMETARRA, communique aux collectivités actionnaires et aux administrateurs tous documents matérialisant l'exercice de ce contrôle effectifs (comptes rendus des réunions du conseil d'administration, bilans...°).

En outre, les mandataires de la C o l l e c t i v i t é peuvent demander à la SPL communication de tous éléments la concernant (par exemple : sur sa situation et sur les opérations qu'elle conduit).

Les éléments relatifs au contrôle analogue, fournis en annexe de la présente délibération par les élus membres du Conseil d'Administration, ont été présentés et approuvés par le Conseil d'Administration de la SPL AMETARRA en date du 18 décembre 2024.

Il est présenté au conseil municipal :

- Le bilan d'activités 2023-2024
- Le rapport de contrôle analogue 2023

2025_069	27/03/2025	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'Association Agir Contre le Logement Vacant	07/04/2025
Liste des décisions prises en matière de commande publique par le Maire, par délégation du conseil municipal			
N° MARCHE	DATE DE SIGNATURE	OBJET DU MARCHE	TITULAIRE
2025V007	13/02/25	Marché subséquent n°1 Stabilisation d'un mur de soutènement (Accord-cadre 2022V022)	Peretti TS
2025V014	14/02/25	MS14 Fruits et légumes	PROFRUIT
2022V034	25/02/25	Denrées alimentaires lot 1	VIBEL
2022V024	25/02/25	Denrées alimentaires lot 3	VIBEL
2022V045	25/02/25	Denrées alimentaires lot 6	VIBEL
2022V027	25/02/25	Denrées alimentaires lot 9	VIBEL
2022V047	25/02/25	Denrées alimentaires lot 12	VIBEL
2022V028	25/02/25	Denrées alimentaires lot 16	VIBEL
2022V036	25/02/25	Denrées alimentaires lot 19	VIBEL
2022V018	07/03/25	Fourniture pose et dépose de corbeilles LOT 17	SESCO
2025V019	07/03/25	MS15 Fruits et légumes	OLIVIERI PRIMEURS
2024V055	12/03/25	Fourniture pose de signalisation verticale	SESCO
2024V070	20/03/25	Vérification, entretien, maintenance et travaux des installations incendie, anti-intrusions de l'ensemble des bâtiments de la Ville d'Ajaccio -Lot 3 : Extincteurs, robinets d'incendies armés et trappes de désenfumage	Corse Sécurité Incendie
2020V072	21/03/25	PCRT - Lot 2	Aximum
2024V066	24/03/25	Vérification, entretien, maintenance et travaux des installations incendie, anti-intrusions de l'ensemble des bâtiments de la Ville d'Ajaccio -Lot 1: Alarme incendie	CEMIS
2025V015	25/03/25	Travaux d'aménagement paysagers : travaux de réfection et de création de réseaux d'arrosages et travaux de remplacement et plantation de végétaux LOT 2	Multi attributaires : 1ere position : BATINACCIU SPACE VERT 2ème position : NATURA E FURESTA
2025V016	25/03/25	Maintenance et achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) nécessaires à l'entretien et à la réparation de scooter de marque SYM	ML MOTO

Introduction

M. le maire : « J'ai reçu deux questions orales dans la semaine, je n'ai pas eu le temps d'en prendre connaissance car j'étais en déplacement mais de toute façon je ne les aurais pas retenues pour ce soir parce qu'on a un ordre du jour assez chargé. Je vous invite à les déposer lors de la prochaine séance qui aura lieu dans trois semaines. Nous allons débiter notre ordre du jour. C'est un conseil municipal qui sera à coloration forte de notre deuxième rendez-vous budgétaire puisque c'est l'adoption du budget primitif 2025 pour donner suite au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu il y a quelques semaines. Nous aurons aussi à présenter un rapport annuel concernant le contrôle analogue sur l'activité de la SPL AMETARRA, puis un rapport sur le développement durable et d'autres rapports autour des points budgétaires, donc un conseil municipal bien fourni. Le premier point à l'ordre du jour, est le rapport annuel des représentants de la ville d'Ajaccio,

A l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à 21H42.

POUR EXTRAIT CONFORME

Secrétaire de séance

Marine Schinto



LE MAIRE

Stéphane SBRAGGIA

